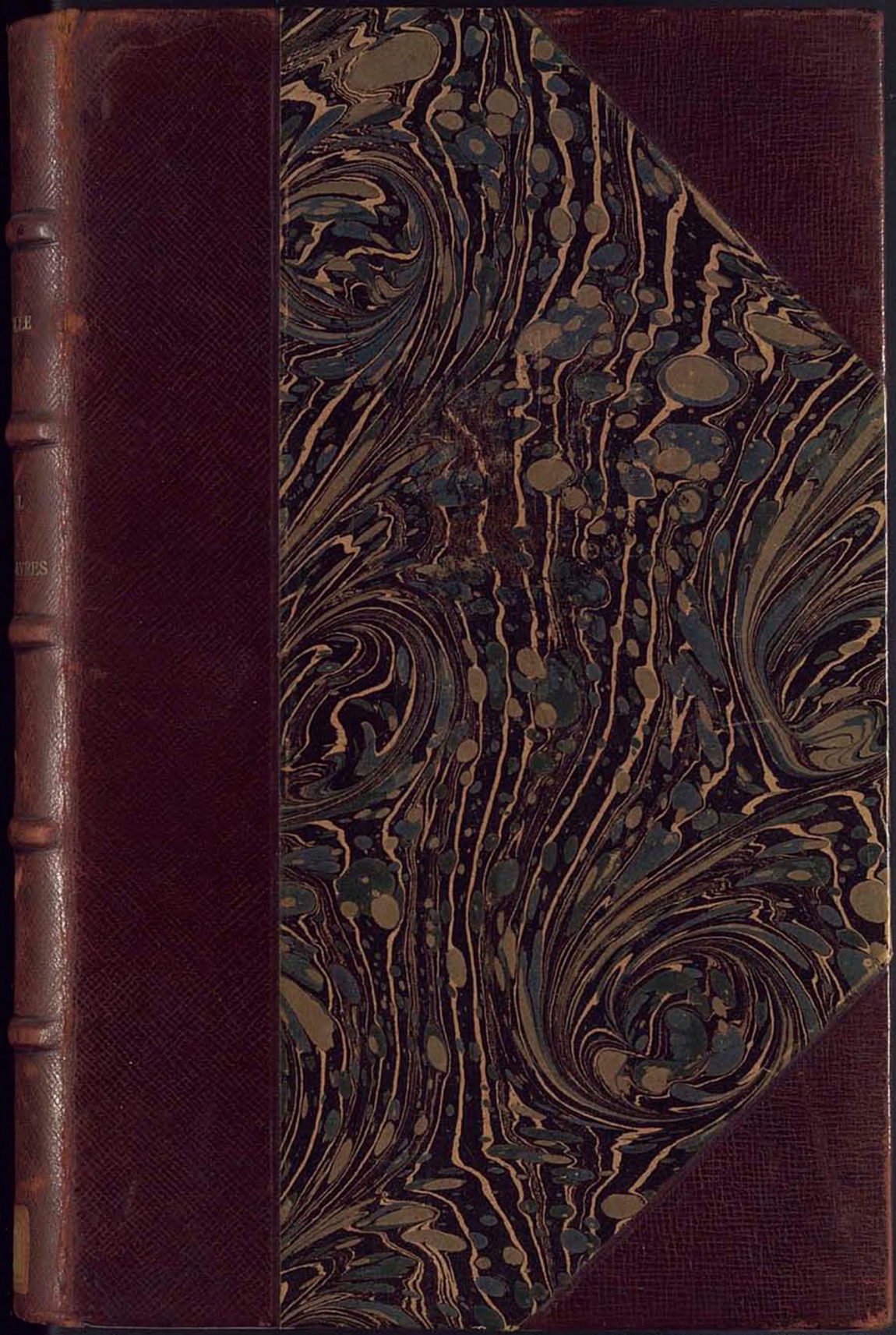

cat V. A. Heck 83 Wien 1956
n. 138 Schilling-Ausg. 1.250

10
d
10

N° 806

30 MOIS

DE MA VIE,

OU

Quinze mois avant et quinze mois après mon Voyage

AU CONGO,

ACCOMPAGNÉ DE PIÈCES JUSTIFICATIVES, DE DÉTAILS NOUVEAUX ET CURIEUX SUR LES MOEURS ET LES USAGES DES HABITANS DU BRÉSIL ET DE BUENOS-AYRES, ET D'UNE DESCRIPTION DE LA COLONIE PATAGONIA;

Par J.-B. Douville,

Auteur du Voyage au Congo, Secrétaire de la Société de Géographie, et Membre de plusieurs Sociétés savantes, françaises et étrangères.

Prix : 7 fr. 50 c.

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, rue des Saints-Pères, N° 63;
DENTU ET DELAUNAY, libraires, au Palais-Royal;
TREUTTEL ET WURTZ, rue de Lille, N° 13;
PAULIN, place de la Bourse;
BECHET, quai des Grands-Augustins, N° 59;

1833.

TRENTE MOIS

DE MA VIE.

PARIS IMPRIMERIE D'ÉVERAT,
Rue du Cadran, n° 16.

985

30 MOIS

DE MA VIE,

Quinze mois avant et quinze mois après mon Voyage

AU CONGO,

OU

MA JUSTIFICATION

DES INFAMIES DÉBITÉES CONTRE MOI;

SUIVIE DE DÉTAILS NOUVEAUX ET CURIEUX SUR LES MOEURS ET LES USAGES DES HABITANS DU BRÉSIL ET DE BUENOS-AYRES, ET D'UNE DESCRIPTION DE LA COLONIE PATAGONIA.

Par J.-B. Douville,

Auteur du *Voyage au Congo*, Secrétaire de la Société de Géographie, et Membre de plusieurs Sociétés savantes, Françaises et étrangères.

A PARIS,

Chez L'AUTEUR, rue des Saints-Pères, N° 63;
DENTU ET DELAUNAY, libraires, au Palais-Royal;
TREUTTEL ET WURTZ, rue de Lille, N° 15;
PAULIN, place de la Bourse;
BÉCHET, quai des Grands-Augustins, N° 59.

1833.

985

suivantes ; elles prouveront que, le même jour du même mois, en 1828, j'étais à la fois à Rio-Janeiro, capitale du Brésil, et dans le Congo, grande contrée de l'Afrique ; il y a cependant une bonne distance entre ces deux contrées, puisque l'Océan-Atlantique qui les sépare a dans cet intervalle plus de mille lieues de largeur. N'importe, il est démontré, je le répète, qu'en 1828, j'étais à la fois et au même moment en Afrique et en Amérique. Que ceux qui en ont la fantaisie, lisent ce qui suit :

Nous soussignés Jose Maria do Amaral, émigré portugais et Angello Francisco Carneiro, négociant, habitant à Loanda, capitale du royaume d'Angola, à l'époque que M. J. B. Douville y débarqua avec sa femme, déclarons à qui il appartiendra que nous avons connu ledit M. Douville à Loanda, capitale du royaume d'Angola en Afrique, *au commencement de l'année mil huit cent vingt-huit*, et qu'alors il jouissait de toute l'estime et de la considération des autorités et des principaux habitans du pays.

Nous certifions aussi que M. Douville ne tarda pas à partir pour *l'intérieur de l'Afrique* pour explorer ce pays en qualité de naturaliste, et que son épouse y mourut des fièvres du pays.

La mauvaise foi avec laquelle on a voulu nier le voyage de M. Douville nous fait un devoir de certifier un fait qui est incontestable.

Paris, le 5 janvier 1833.

Signé Angello Francisco Cabneiro.
Rue et hôtel du Helder.

Jose Maria do Amaral (1).
Rue de Chantereine, n° 19.

Fait devant M. Huillier, notaire à Paris, rue du Mail, n° 13, et enregistré le 7 janvier 1833.

---

(1) C'est la même personne que M. Lacordaire, se confiant à la bonhomie et à la crédulité du public, signalait, dans son article inséré dans le numéro du 15 novembre de la *Revue des Deux-Mondes*, comme un témoin qui devait déposer contre moi.

Cet homme honorable que j'avais connu en Afrique, chez le gouverneur des possessions portugaises, M. Nicolao d'Abreu Castello Branco, indigné du rôle qu'on lui faisait jouer à son insu, puisqu'il n'a jamais parlé à M. Lacordaire, m'apprit l'arrivé à Paris de son compatriote M. Angello Francisco Carneiro, que j'avais également connu en Afrique ; et ils s'offrirent pour témoigner contre l'infamie de ceux qui me persécutent.

PREMIÈRE *lettre du gouverneur des possessions portugaises en Afrique, adressée à* M. Douville, *dans le Golungo-Alto.*

Loanda, le 1er mars 1828.

Monsieur,

J'ai appris, avec bien du plaisir, votre heureuse arrivée dans le Golungo-Alto. Je désire de tout mon cœur, que vous et votre épouse, continuiez à jouir d'une bonne santé, et que vous me procuriez l'occasion de vous être bon à quelque chose, etc. (1).

Signé NICOLAO D'ABREU CASTELLO BRANCO.

DEUXIÈME *lettre du gouverneur portugais, adressée à* M. Douville, *dans le Golungo-Alto.*

Loanda, le 20 avril 1828.

Monsieur,

J'ai reçu, avec bien du plaisir, la lettre que vous m'avez adressée. Je regrette que le mauvais état de ma santé m'em-

---

(1) Voyez la suite et le texte original de cette lettre dans les Pièces justificatives, n° 24.

pêche de répondre à tout ce qu'elle contient. Je me bornerai donc pour le moment aux points principaux, etc. (1).

Je désire trouver l'occasion de vous montrer que je suis, etc.

Signé NICOLAO D'ABREU CASTELLO BRANCO.

PREMIÈRE *affirmation de M. Théodore Lacordaire, dans le numéro de la* Revue des Deux-Mondes, *du 1^er^ novembre* 1832, page 257.

J'ai vu M. Douville à Rio-Janeiro en mars 1828. *Il y tenait un magasin.*

Signé THÉODORE LACORDAIRE.

DEUXIÈME *affirmation de M. Théodore Lacordaire dans le numéro du 15 novembre de la* Revue des Deux-Mondes, page 500.

J'ai vu M. Douville à Rio-Janeiro en mars 1828. *Son magasin était alors fermé.*

Signé THÉODORE LACORDAIRE.

---

(1) Voyez la suite et le texte original dans les Pièces justificatives, n° 25.

Attestation d'un anonyme qui veut bien affirmer un fait mais qui n'ose pas livrer son nom à la publicité. Extrait de la Revue des Deux-Mondes, *numéro du* 15 *novembre*, p. 499.

J'ai connu un M. Douville à la fin de 1827 et au commencement de 1828 à Rio-Janeiro.

Sans signature.

Comme les miracles de l'espèce de celui dont je viens de parler ne sont pas facilement admis dans le siècle où nous vivons, il faut nécessairement que quelqu'un de ceux qui ont signé les attestations que je viens de rapporter ait commis une erreur.

Or, les témoins qui ont signé leur *déposition* méritent plus de confiance que ceux qui n'ont pas osé apposer leur nom à leur déclaration, en conséquence celle sans signature devient nulle.

Quant à M. Lacordaire, sur la foi duquel repose maintenant l'assertion que j'étais au Brésil en 1828, n'est-il pas sujet à caution?

Il affirme qu'en mars 1828 j'avais *un magasin* ouvert à Rio-Janeiro; quinze jours plus

tard il soutient qu'à la même époque mon *magasin était fermé*.

Quiconque se contredit, dans une déposition, sur le même fait court le risque d'être accusé de faux témoignage. C'est le soupçon que feront planer sur M. Théodore Lacordaire ceux qui ne voudront pas croire au miracle.

Quant à moi, je ne vois dans tout cela que la plus lâche et la plus infâme des méchancetés ; j'ignore même par quel motif cet individu a montré contre moi un acharnement que rien ne justifie. N'a-t-il été que l'instrument d'hommes qui n'ont pas voulu m'attaquer ouvertement? C'est une recherche à laquelle je n'ai pas envie de me livrer.

Le *Foreign quarterly Review*, tout en m'accablant d'injures, reconnaissait l'authenticité d'une partie de mon voyage : c'était quelque chose.

Bientôt la *Revue des Deux-Mondes* enchérit sur le journal anglais ; elle nia d'abord mon voyage en entier : elle ne se contenta pas de

me prodiguer des injures, elle eut recours aux calomnies les plus affreuses.....

N'étaits-ce donc pas assez que j'eusse essuyé des malheurs, fallait-il encore que la malveillance les aggravât en s'efforçant de donner l'apparence du crime aux actions les plus innocentes?....

Il est bien juste de dire qu'il n'est pas donné à l'homme de fixer les circonstances qui doi-agiter sa vie. Ballotté au milieu du monde, il arrive quelquefois à un port auquel il n'avait jamais pensé.

Bien des existences sont douces, d'autres sont fort orageuses. La mienne a été du nombre de ces dernières.

Né voyageur, ma vie a dû être aventureuse, et je me suis souvent trouvé dans des circonstances fort critiques. L'infortune ne m'a pas seulement poursuivi à l'étranger, elle s'est même attachée à ma personne depuis mon retour en Europe.

J'ai passé ma vie à tâcher d'acquérir de la gloire; mais, à peine de retour dans mes foyers, une nuée d'envieux, qui n'ont que l'intrigue pour se distinguer, m'ont aussitôt entouré et ont tâché de me ravir le fruit de mes travaux. Ces gens pensent même qu'on m'accorderait une grâce en ne faisant que me pendre.

Si j'avais fait quelque chose de bien extraordinaire, je n'aurais pas lieu de m'étonner de l'infamie avec laquelle on m'a poursuivi, puisqu'on mit au cachot *Colomb* qui découvrit l'Amérique, et que l'on jeta en prison Galilée qui découvrit le vrai système du monde; mais moi, qui n'ai découvert qu'*un lac*, qui n'ai exploré que quelques *peuples inconnus* avant moi, pourquoi me ferait-on pis qu'à eux? La peine ne doit-elle pas être proportionnée au délit?... Ne serais-je pas bien récompensé d'avoir dépensé tant d'argent, détruit ma santé, si j'en suis pour ma réputation... Les heureux en voyage sont ceux qui ne voyagent pas, écrivent peu, blâment tout et intri-

guent beaucoup. Il n'y a ni si petit écolier qui s'érige en docteur et pense avoir mérité de la postérité, parce qu'il croit avoir trouvé qu'un auteur s'est trompé. Que de haines suivent la renommée, surtout quand elle s'est établie sans intrigues !...

Doué de ce qu'il faut pour faire face à l'orage, j'ai vu la tempête s'accumuler autour de moi; je l'ai entendue gronder dans le lointain, je l'ai vue s'approcher et éclater enfin. Alors, ferme comme le roc contre les efforts de mes ennemis, j'ai réuni mes moyens de défense, et je viens, armé de tout ce qu'il faut pour remporter une victoire complète.

C'est donc pour me disculper que je publie ce petit ouvrage. Il prouvera que je n'ai rien fait qui puisse m'enlever l'estime des hommes honnêtes, et dévoilera l'infamie des gens qui ont tâché de me nuire.

Je donne aussi, dans cet écrit, des détails que je crois curieux et inédits sur les mœurs

et les usages des habitans de Rio-Janeiro, de Buenos-Ayres et de la colonie *Patagonia*.

Plus tard, je donnerai le résultat des observations scientifiques que j'ai faites pendant mon voyage dans le Congo. Il faut être tranquille pour se livrer à la rédaction de ce travail...

TRENTE MOIS

DE MA VIE.

CHAPITRE PREMIER.

Premières années de ma vie. — Voyages dans différens pays. — Retour en France. — Départ de Paris en 1826. — Accident entre cette capitale et le Havre. — Je m'embarque pour l'Amérique. — Événemens de la traversée.

Si le malheur était un titre à la calomnie, je ne devrais pas me plaindre de ce qui m'arrive, puisque plus que tout autre je puis m'appeler l'enfant de l'infortune.

Destiné à jouer un rôle dans la société par les voyages que j'ai faits et ceux que je vais entreprendre de nouveau, je crois devoir dire au public quelques mots sur mon origine; non que j'aie la vanité de regarder ces détails comme ayant quelque importance, mais seulement pour satisfaire les curieux, qui, à plusieurs reprises, m'ont questionné à ce sujet.

Je raconterai d'abord et sommairement comment et où j'ai passé ma vie jusqu'en 1826. Mais depuis cette époque je m'étendrai sur les événemens qui me sont arrivés, parce qu'ils ont rapport aux attaques violentes auxquelles j'ai été en butte.

Je suis né à Hambye, gros bourg, dans l'arrondissement de Coutances et du département de la Manche, le 15 février 1794. Mon père, Jean-Michel Douville, était marchand de fil, et avait les plus considérables blanchisseries des environs. Ma mère, Anne-Marguerite Houssain, tenait à la famille d'Outresoul, qui appartenait à la noblesse du pays.

Ma naissance, comme on le voit par sa date,

a coïncidé avec une époque désastreuse, et qui surtout le fut pour ma famille.

Mon père était du nombre des hommes qui abhorrent toute espèce de changement dans les institutions politiques d'un pays, parce qu'ils ne voient que les inconvéniens qui en résultent immédiatement.

Pendant les temps les plus critiques de la révolution, les prêtres et les nobles trouvèrent chez lui un asile sûr, parce qu'il jouissait de l'estime générale, quoique son opinion fût connue.

L'heure de l'infortune sonna pour lui comme elle avait sonné pour tant autres. L'imprudence d'une domestique donna lieu à une dénonciation. Sa maison fut fouillée et en quelque sorte livrée au pillage. On arrêta chez lui un assez grand nombre de nobles et de prêtres; il prit la fuite; et ma mère, alors enceinte de moi, fut jetée en prison; mais, en considération de son état, elle obtint un élargissement momentané, sous la responsabilité de quelques membres du comité révolutionnaire, qui, malgré la différence

extrême d'opinions, avaient pour mes parens un attachement, qu'avait valu à ceux-ci leur caractère obligeant.

Quand je fus né, on accorda encore à ma mère un répit, qu'elle dut à la bienveillance du juge; car elle aurait dû être conduite au supplice avec les infortunés qui avaient été pris dans sa maison. Lorsque la terreur eut cessé et que l'on commença à jouir de quelque tranquillité, ma mère trouva enfin le repos chez les parens de son mari, qui étaient partisans du nouvel ordre de choses. Bientôt après, mon père rentra dans ses foyers.

Je terminerai ici ce qui concerne mes parens : ce n'est pas leur histoire, mais la mienne que je veux livrer au public.

Aussitôt que l'âge me permit de me livrer à des études sérieuses, mes parens m'envoyèrent à Rennes en Bretagne, où j'ai toujours joui de l'estime de mes professeurs et de l'amitié de mes camarades; amitié qui était quelquefois interrompue et remplacée par la jalousie, lorsque

des succès couronnaient mes travaux ; cependant, malgré les boutades de l'envie, auxquelles j'étais quelquefois en butte, je ne me rappelle pas d'avoir jamais eu un différend sérieux avec aucun de ceux qui ont fait leurs études avec moi.

Dès mon plus jeune âge, j'eus un goût décidé pour les voyages. Tout ce qui avait rapport aux courses les plus lointaines m'inspirait le plus vif intérêt. Je dévorais les relations des voyageurs. Je préférais ces hommes hardis aux héros les plus renommés ; j'enviais leur sort, je m'associais à leurs travaux, à leurs périls, à leurs succès. Je me rappelle qu'en lisant le voyage de Mungo Park, mon enthousiasme fut porté à un tel point que j'aurais donné tout ce qu'il est possible d'imaginer pour voir un moment ce voyageur intrépide et converser avec lui.

Je m'adonnai particulièrement aux études qui pouvaient m'être un jour utiles, dans le cas où il me serait jamais permis de satisfaire la passion qui me dominait. Mes études finies, le hasard me

procura inopinément le moyen de suivre le penchant où mon esprit était enclin. Un parent très-riche me nomma son légataire universel. Je commençai à voyager.

Je parcourus l'Europe, ensuite l'Amérique du Sud; plus tard, j'allai par mer en Asie. Je parcourus une partie de l'Inde et du Cachemire, et je revins par le Khorassan et la Perse à Trébisonde, où je m'embarquai pour Gênes. Je passai la fin de 1824 et 1825 en Italie et en Allemagne.

De retour à Paris, en 1826, je m'y reposai pendant trois mois des fatigues de mes longues courses; mais cette vie tranquille ne convenait pas à mon humeur.

Pour préluder en quelque sorte à de nouvelles excursions, je me fis recevoir membre de la Société de géographie.

Muni du diplôme de cette société, le 27 juillet de la même année, je repartis de Paris pour le Havre. Je devais m'embarquer dans ce port, à bord du brick *le Jules*, destiné pour Buénos-Ayres. J'étais bien aise de voir cette ville; c'était,

parmi les cités importantes de l'Amérique du Sud, la seule que je ne connusse pas encore. Je voulais aussi visiter une partie de la Patagonie, en attendant qu'un navire fît voile pour l'Ile Bourbon. Mon dessein était de profiter là du premier bâtiment qui cinglerait pour Java, d'où les occasions pour parvenir en Chine se présentent fréquemment.

Dès ma plus tendre jeunesse, j'avais éprouvé un vif désir de visiter cette contrée célèbre; j'avais déjà tenté d'y pénétrer quand j'étais dans le Cachemire; mes efforts avaient été inutiles; d'après les renseignemens que j'avais obtenus, je pensais que je pourrais y entrer en passant par la Cochinchine.

J'achetai en France une quantité considérable de verroterie, de la quincaillerie et d'autres objets propres à faire des échanges avec les habitans de la Patagonie. Je fis également emplette de quelques jolis objets de porcelaine, de cristaux, de pendules, de quelques instrumens de physique et d'autres choses de prix pour faciliter

mon voyage dans la Chine, où elles sont seules estimées.

Ces achats terminés, j'expédiai au Havre les caisses qui les contenaient; elles furent embarquées à bord du navire *le Jules*, sur lequel j'avais retenu mon passage; mais, arrivées longtemps avant moi, elles furent placées dans le fond de la cale du navire, ce qui me fut, par la suite, très-dommageable, comme on le verra.

Quant à moi, je ne voulus me rendre au Havre que lorsque le navire mettrait à la voile; d'après ma convention avec l'armateur, je devais avoir une chambre particulière et le fret gratuit pour tout mon bagage, dans le cas où il n'excéderait pas quatre tonneaux.

Arrivé à Rouen, le 28 juillet, dans la matinée, je fus sur le point de continuer de suite ma route jusqu'au Havre, sans m'arrêter.

La rencontre inopinée d'une personne de ma connaissance me décida à ne pas passer dans cette ville sans rendre visite à quelques amis que j'y avais.

Que n'ai-je suivi ma première idée!.. Les circonstances qui me font écrire ce livre ne me seraient sans doute jamais arrivées, puisque c'est durant mon séjour momentané à Rouen que j'éprouvai le premier malheur réel, qui ne fut en quelque sorte que l'avant-coureur de ceux dont je fus frappé dans la suite.

Jeune, et possesseur d'une fortune considérable, tout semblait me sourire; j'étais loin de prévoir la suite d'infortunes qui fondirent sur moi. J'ai su les supporter avec calme et résignation, et je crois avoir montré que l'infortune ne peut affaisser mon ame.

Indépendamment des marchandises que j'avais achetées pour mon voyage projeté, et qui étaient déjà chargées au Havre, je m'étais pourvu de sommes assez fortes en espèces monnayées et en billets de banque d'Angleterre.

Une des caisses de verroterie avait un double fond dans lequel j'avais caché une somme de *dix mille francs* en quadruples d'Espagne; je portais sur moi un portefeuille contenant des

billets de banque d'Angleterre, pour la somme de *soixante-quinze mille francs*, et un billet de *mille francs* de la banque de France.

J'espérais que ces sommes réunies à la valeur de *quarante-cinq mille francs* que m'avaient coûté mes marchandises déjà embarquées, suffiraient pour couvrir la dépense de mon voyage.

A Rouen, craignant de perdre mon portefeuille, je le serrai dans mon nécessaire de voyage, que je laissai à l'hôtel où je descendis.

Je ne passai qu'un jour à Rouen; le lendemain matin, j'étais encore au lit, quand on vint m'avertir que le bateau à vapeur était prêt à partir. Je dis au garçon de l'hôtel de faire porter mes effets à bord, pendant que je m'habillerais; un ami qui venait pour me faire ses adieux me retint encore quelques instans; mais quand je vis revenir le garçon qui avait porté mes effets, je m'empressai de gagner le navire : j'y vis mon bagage rangé sur le pont; tout me parut en très-bon ordre; mon nécessaire de voyage était sous les malles : naturellement je ne songeai pas à l'exa-

miner, car j'étais loin de prévoir ce qui était arrivé.

Le bateau à vapeur partit; je descendis dans la chambre, où je me couchai aussitôt, parce que je ne me suis jamais trouvé sur un bateau à vapeur sans être incommodé de l'odeur de l'huile dont on enduit la mécanique ; d'ailleurs, le mouvement qu'elle m'occasione m'a toujours été insupportable.

A mon arrivée au Havre, quand le bagage fut remis aux passagers, je m'aperçus que mon nécessaire avait été forcé, et que même les papiers les plus insignifians qu'il contenait auparavant ne s'y trouvaient plus. Dans le premier moment, je fus attéré par cette triste découverte; mais bientôt je revins à moi, et je songeai à prendre tous les moyens possibles de ravoir ce que je venais de perdre. J'allai faire insérer des annonces dans les journaux (1); j'expédiai un exprès à Rouen, je promis une récompense de *seize mille*

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 1.

francs à quiconque aurait trouvé et rapporterait le portefeuille et ce qu'il contenait, déclarant de plus que je prendrais toutes les précautions usitées pour empêcher le paiement des billets.

Quand mon nécessaire me fut remis, je reconnus au premier coup d'œil que la serrure avait sauté et qu'il avait été ouvert violemment ; mais je ne pouvais deviner comment cette effraction avait été effectuée. Dès le lendemain, j'obtins par l'arrivée d'un autre bateau à vapeur les détails de l'accident dont les résultats étaient si fâcheux pour moi.

Le garçon d'hôtel, qui avait porté mes effets à bord du bateau à vapeur, fut arrêté par la police; il déclara qu'il avait placé, dans sa charrette à bras, mon nécessaire sur le côté en l'appuyant contre mes malles; le mouvement de la voiture, à force de faire battre le nécessaire contre celles-ci, avait fini par faire sauter la serrure.

Voilà ce que ce garçon raconta.

Il ajouta qu'il ne s'était aperçu de cet accident qu'en arrivant au port ; bien loin de suppo-

ser quel avait pu être le résultat de cet événement, il ne m'avait pas averti, et que, à bord du bateau à vapeur, il avait posé le nécessaire sous mes autres effets, pour que je ne m'aperçusse de l'état des choses que lorsque je ne serais plus à portée de le gronder.

La police fit des recherches. Plusieurs papiers insignifians qui avaient été perdus furent rapportés ; mais le portefeuille ne reparut pas, malgré la forte récompense que j'avais promise.

Le bruit courut pendant quelques jours qu'on l'avait retrouvé, ou plutôt que l'on était sur ses traces. Un soldat de la garnison de Rouen tint quelques propos qui tendaient à donner de vagues indices ; mais définitivement toutes les tentatives pour le recouvrer furent infructueuses.

Sur ces entrefaites, je m'occupai des préparatifs de mon départ ; je fis venir de Paris l'argent dont j'avais besoin pour le moment, et je pris une lettre de change de *huit mille francs* sur Buénos-Ayres. J'espérais encore que mon portefeuille se retrouverait ; j'écrivis à mon chargé d'affaires

de m'envoyer en Amérique une somme assez forte, dans le cas où celle que j'avais perdue le serait pour toujours.

Du reste, je ne voulais pas différer mon voyage, ayant la certitude que ma présence en France ne servirait à rien pour me faire recouvrer ce que le hasard m'avait enlevé.

Toute ma philosophie ne put tenir contre ce malheur; je ne pus m'empêcher d'être sensible à ce coup, et pendant le peu de jours que je restai au Havre, je passai assez tristement mon temps à l'hôtel des Grandes-Indes, d'où je serais rarement sorti si l'armateur, M. de Seine, n'était venu quelquefois me chercher pour me mener à la promenade. Je dois aussi rendre témoignage à l'intérêt que M. de Caen l'aîné prit à mon malheur, au zèle qu'il mit à m'en consoler et à me procurer des distractions par la société de sa famille.

Le 6 août, sept jours après mon arrivée au Havre, le navire leva l'ancre, les écluses s'ouvrirent, un vent favorable nous poussa, et bientôt

loin du port, nous cinglions vers la pleine mer.

Il y avait *soixante - six* passagers à bord ; pendant les premiers jours on en vit peu sur le pont ; le mal de mer les retenait dans leurs cabanes.

Déjà porté à la tristesse avant mon départ, le séjour d'un navire n'était pas propre à dissiper ma mélancolie; presque toujours retiré dans ma chambre, je ne voyais aucun des passagers, à l'exception de deux qui vinrent dîner avec moi dans le petit salon situé entre la chambre du capitaine et la mienne. Je passais mon temps à lire ; je m'occupais si peu de ce qui se passait à bord, que j'ignorais même que le mal de mer avait réduit quelques-uns des passagers à un état presque désespérant.

Un jour, le capitaine, avec qui je causais quelquefois quand il traversait le petit salon dont je viens de parler, me dit qu'il concevait de vives alarmes pour la vie d'une dame qui dépérissait sensiblement, et à laquelle il était impossible de

donner des secours, parce que le médecin du bord était lui-même très-malade.

J'avais quelques connaissances en médecine; mais quand même je n'en aurais eu aucune, le désir de rendre service à un être souffrant m'eût conduit près de la malade.

Je descendis aussitôt dans la grande chambre; l'air y était si étouffé que je ne fus pas surpris qu'une fois malade on eût bien de la peine à se rétablir. J'entrai ensuite dans la cabane où se trouvait la personne dont le capitaine m'avait entretenu. Quatre autres passagers y occupaient chacun un lit; les émanations qui s'exhalaient de là prouvaient que l'air respirable y était singulièrement vicié; il était évident que la malade ne pouvait, sans courir le plus grand danger, rester dans ce réduit. Aussitôt je la fis porter sur le pont, je lui donnai des soins, et peu de jours après, elle fut en état de me remercier de ce que j'avais fait pour elle.

Pendant que je soignais cette dame, j'eus l'occasion de converser avec la plupart des passa-

gers qui s'étaient empressés près de moi; ils m'avaient exprimé leurs regrets de ce que mon goût pour la solitude les privât du plaisir de me voir...

Je leur avais répondu poliment, mais j'avais continué à me renfermer chez moi. Je suis naturellement peu communicatif, et mes longs voyages m'avaient appris qu'il est au moins inutile de se lier avec des gens que l'on ne peut connaître qu'en passant.

Cette réserve me valut le surnom d'orgueilleux, et les passagers commencèrent à concevoir pour moi une véritable haine, parce que je ne voulais pas être familier avec eux.

La jeune dame arrivée à la convalescence était venue augmenter le nombre des personnes qui dînaient avec moi dans le petit salon : c'étaient le mari et la femme. Le premier, M. Larrivée de Versin, (je crois qu'il ne portait le nom de *de Versin* que depuis qu'il était à bord), sous-chef au ministère de l'intérieur à Paris, avait été congédié.... on en verra bientôt la cause, allait

chercher fortune au Rio de la Plata ; il avait avec lui sa femme et deux enfans, un garçon et une fille; ceux-ci mangeaient sur le pont. Quand la convalescente se fut jointe à mes convives, nous nous trouvâmes quatre à table.

La nouvelle venue était mademoiselle Pillaut Laboissière, née à Paris, où son père faisait le commerce des draps en gros. Sa famille est nombreuse. Deux de ses frères étaient officiers dans l'armée française ; l'un est aujourd'hui retiré du service, l'autre fut enlevé, l'an passé, par le terrible fléau qui ravagea la capitale : un autre de ses frères était avoué, son fils lui a succédé. Parmi les sœurs de mademoiselle Laboissière, les unes ont épousé des propriétaires, et une autre est mariée à M. Maison, chef de bureau au ministère de l'intérieur; ainsi l'on voit que cette jeune personne appartenait à une famille très-honorable.

Maintenant, il est tout naturel que le lecteur demande : Mais pourquoi une demoiselle bien

née se trouve-t-elle embarquée seule sur un navire allant de France à Buénos-Ayres?

Mademoiselle Laboissière, devenue maîtresse de sa fortune par le décès de ses parens, l'avait confiée à M. Larrivée de Versin. Celui-ci avait pris pour son père des engagemens qui lui ravirent ce qu'il possédait, lui firent perdre sa place, et le forcèrent à s'expatrier. Les parens de mademoiselle Laboissière ignoraient ces particularités; elle leur cacha également le parti qu'elle prit de suivre en Amérique son débiteur, qui y portait des marchandises. Il espérait que la chance le favoriserait, et qu'il pourrait s'acquitter envers mademoiselle Laboissière. Celle-ci, quand j'eus occasion de la connaître, était âgée de vingt-sept ans.

Dans nos conversations, elle manifestait souvent le désir d'apprendre l'espagnol, et regrettait de n'avoir pas de grammaire de cette langue. D'abord, j'écoutai assez indifféremment ces discours; enfin, voyant qu'elle persévérait dans cette idée, je lui offris une grammaire que j'a-

vais, et je lui proposai même de lui donner des leçons. Elle accepta avec beaucoup de reconnaissance, et dès le lendemain je commençai la tâche que je m'étais imposée.

Madame Larrivée voulut aussi être mon écolière; je n'y pus consentir, parce que je ne voulais pas employer mon temps à une besogne passablement fastidieuse, comme le savent les personnes qui s'en sont mêlées : ce refus eut des résultats que j'étais loin de prévoir.

Vers cette époque, mademoiselle Laboissière me dit un jour, en présence du second capitaine et du lieutenant de navire, que tous les passagers, et surtout deux officiers de ligne, trouvaient à redire à mon isolement, et m'en blâmaient à haute voix.

Je répondis : « Et pourquoi me blâmerait-on » de mon isolement? En m'embarquant sur *le* » *Jules*, je n'ai pas pris l'engagement de fré- » quenter tous les passagers. Pourquoi, ajoutai- » je, formerais-je des liaisons avec des hommes » dans la société desquels je n'ai rien à appren-

» dre? Je suis surtout surpris que ces officiers
» s'expriment ainsi, eux pour qui, sans les con-
» naître, je me suis intéressé près de l'armateur
» et du capitaine, pour obtenir qu'ils fussent
» admis à la première table, quoiqu'ils ne payas-
» sent que comme passagers de l'entrepont.....
» Peut-être que ce service que je leur ai rendu
» leur semble lourd, et ils sont bien aises de s'en
» débarrasser. »

Le second capitaine et le lieutenant du navire, qui ignoraient la particularité que je viens de révéler, n'eurent rien de plus pressé que de la raconter à d'autres, et il est possible qu'ils y aient ajouté quelque circonstance dictée par un peu de malice.

Ces propos parvinrent bientôt aux deux officiers, qui, dès ce moment, m'évitèrent avec le même soin qu'ils m'avaient recherché d'abord.

Cette affectation ne put m'échapper, j'en demandai la cause. Je fus désolé de ce que j'avais dit : par malheur le coup était porté; maintenant ces deux officiers avaient un juste motif pour

m'en vouloir, et je le leur avais fourni. Voulant expier mes torts en faisant les premières démarches, j'essayai de me raccommoder avec eux; mes tentatives furent vaines, ils ne répondirent pas à mes avances. Bientôt j'oubliai cette circonstance, et je continuai à vivre comme par le passé.

Parmi les passagers de l'entrepont, il y avait une vieille femme et sa fille. Un jour, celle-là tomba sur le pont sans connaissance; le capitaine vint me prier de lui donner quelques secours. Je l'eus bientôt rappelée à la vie. Elle m'apprit que, réduite à la ration des matelots, sa santé n'avait pu supporter ce régime, et que, depuis quelques jours, elle ne pouvait plus manger; affaiblie peu à peu par l'abstinence, elle n'avait plus aucune force.

Le sort de cette malheureuse me toucha, et je priai le capitaine de lui faire donner les restes de la table des passagers de première classe, nourriture qui conviendrait mieux à l'âge et à la santé de cette femme.

Les passagers, qui furent témoins de cette ac-

tion si naturelle, y trouvèrent un motif de se déchaîner contre moi, en lui donnant une interprétation calomnieuse.

Ces propos malveillans me chagrinèrent, surtout à cause de la peine qu'ils pouvaient faire à la jeune fille, qui était âgée d'environ dix-huit ans, et dont l'air modeste et réservé prévenait favorablement; heureusement que la mère et la fille eurent le bon sens de ne pas faire la moindre attention aux sots discours des passagers, elles en riaient même de bon cœur. Du reste, toutes les fois qu'elles en trouvaient l'occasion, ces femmes me témoignaient leur gratitude de l'intérêt que j'avais pris à leur sort.

Dès le commencement du voyage, j'avais volontairement mis à la disposition de tous les passagers ma pharmacie très-complète; de plus je distribuais indistinctement à ceux qui en avaient besoin les vivres que j'avais embarqués; en sorte que ceux qui m'en voulaient, parce que je ne faisais pas société avec eux, étaient souvent obligés d'avoir recours à moi pour se procurer les

choses dont ils avaient besoin et qui ne se trouvaient point dans les provisions du *Jules*.

Malgré toutes les tracasseries que les passagers se suscitaient mutuellement, malgré les sujets de mécontentement qu'ils avaient les uns contre les autres, il ne s'était encore déclaré entre eux aucune inimitié bien prononcée quand nous arrivâmes sous la ligne.

On sait que le passage de l'équateur est une occasion de fête pour tous les navires : que l'on juge de ce que ce devait être à bord du *Jules*. Parmi les soixante-six passagers, j'étais le seul qui eût jamais franchi la ligne, et le bâtiment même faisait son premier voyage sur mer.

Long-temps à l'avance on avait fait les préparatifs de la fête. Un calme plat nous retint pendant plusieurs jours à quelques lieues de l'équateur; mais enfin une brise favorable nous poussa en avant : le soleil brillait de l'éclat le plus pur, le jour de notre passage d'un hémisphère dans l'autre.

Tout se passa suivant l'antique usage. Aussi-

tôt après le déjeuner, une grêle de pois tomba sur le pont ; le vieux Neptune descendit des hunes avec une suite nombreuse, en annonçant d'un air solennel et d'une voix de stentor que, pour assurer la réussite du voyage, il était indispensable que quiconque n'avait pas encore passé d'un hémisphère dans l'autre se soumît au baptême d'eau salée.

Les passagers, qui s'attendaient à ce spectacle, se divertirent cordialement. Le baptême causa bien quelques momens d'humeur à ceux qui servirent de jouet aux marins ; mais l'heure du dîner remit tout le monde en gaieté, et les divertissemens se prolongèrent fort avant dans la nuit.

On finit la journée en buvant d'amples rasades de différens vins et de punch. Le soir, il ne restait pas sur le navire beaucoup d'hommes capables de le gouverner. Le capitaine et les officiers avaient été les plus sobres.

Le voyage se prolongeant plus que je ne l'avais supposé, mes vivres diminuaient ; je fus obligé de retrancher de temps en temps de ces

petites collations que je donnais habituellement aux passagers qui dînaient avec moi.

(Je crois qu'il est dans ma destinée que tout me porte malheur, puisque le manque de provisions me causa un assez grand désagrément.)

Un soir, je ne priai à ma collation que mademoiselle Laboissière; les autres personnes qui avaient coutume de partager le régal se trouvèrent offensées, et voulurent s'en venger en refusant le lendemain mon invitation, et ne me laissèrent pas ignorer le motif de leur refus. Alors je crus devoir cesser de leur en adresser de nouvelles.

Sur ces entrefaites, il s'éleva un différend très-grave entre mademoiselle Laboissière et la famille Larrivée. Je ne voulus pas me mêler de cette affaire. Je pensai que la brouille aurait bientôt un terme, et je continuai à recevoir mademoiselle Laboissière et à lui donner des leçons d'espagnol.

Quelques jours après, nous éprouvâmes une tempête terrible. J'étais sur le pont pour obser-

ver les élémens en fureur; je fus renversé par une lame qui tomba sur le navire. Je ne sentis pas dans le moment les effets de la chute ; mais, quelques jours après, je me trouvai indisposé au point de ne pouvoir travailler. Pensant que le grand air me ferait du bien, je quittai ma chambre au milieu du jour pour aller sur le pont.

Assis près du timonier et absorbé dans mes idées, je n'observais pas ce qui se passait autour de moi; j'ignorais d'ailleurs que quelqu'un songeât à me faire du mal. Ce fut ce moment que choisit pour se venger un des deux officiers dont j'ai parlé plus haut. Il vint à moi, et, m'interpellant très-vivement par mon nom, en me tutoyant même, il me demanda pourquoi, au commencement du voyage, j'avais fait connaître des circonstances relatives aux conditions de son passage, et qu'il était au moins inutile de divulguer.

Je fus assez surpris du langage et du ton de cet homme; et en levant les yeux, j'aperçus assez près de moi un grand nombre de passagers, qui avaient l'air fort content de ce qui se passait.

« Monsieur, dis-je à l'officier, je n'ai point eu » l'intention de blesser votre amour-propre, en » parlant de votre position. J'ai sans doute eu » tort de la faire connaître, puisque vous êtes » blessé de mes discours, assez vivement, pour » vous oublier à un tel point. Si vous le jugez con- » venable, je répéterai ce que j'ai dit devant les » personnes qui ont entendu ma conversation. » Ils y ont peut-être prêté un air de méchanceté » que je ne voulais pas lui donner. Je vous le » répète encore, je n'ai eu aucune intention de » vous faire de la peine. »

— » L'explication qu'il me faut, vous me la » donnerez à terre, reprit cet officier; en atten- » dant, je vous crache au visage. »

Je me précipitai vers cet homme pour lui donner un soufflet, j'en fus empêché par le capitaine, qui, tout en blâmant la conduite de cet individu, me pria d'attendre le débarquement pour tirer de lui la vengeance que je jugerais convenable.

Je me conformai aux désirs du capitaine. J'appris le même jour que cet officier n'avait agi

qu'aux instigations de la famille Larrivée que j'avais cessé d'inviter à mes collations, et qui supposait que j'avais épousé la cause de la demoiselle Laboissière, dans le différend qu'ils avaient eu ensemble.

Il est vrai de dire que, de tout temps, j'ai pris le parti du faible contre le fort, de l'opprimé contre l'oppresseur. Je n'ai jamais abandonné quelqu'un dans le malheur, quoi qu'il m'en coûte ou m'en puisse arriver. Il n'eût donc pas été étonnant que j'eusse pris fait et cause pour mademoiselle Laboissière, dans une circonstance où ces gens se conduisaient d'une manière indigne envers une femme qui n'avait d'autre tort que de s'être ruinée pour eux.

La conduite de cet officier me fit de la peine. En m'embarquant, j'avais désiré ne me trouver en butte à aucune tracasserie. Pour cet effet, je ne m'étais lié avec personne, cependant ce fut cette circonstance qui m'attira les desagrémens que je voulais éviter.

L'isolement dans lequel j'ai souvent vécu pen-

dant mes voyages a donné à mon caractère un air de raideur si prononcé, qu'il semble que j'affecte un air de supériorité avec ceux qui me parlent. Rien n'est cependant plus loin de ma pensée. Je dois à cette manière d'être l'inimitié que m'ont vouée ceux qui n'ont jamais été assez dans mon intimité pour me connaître bien.

CHAPITRE II.

Continuation de la traversée. — Le navire *le Jules* est pris par des bâtimens de guerre brésiliens, et conduit près de Montevideo. — Événemens. — Je vais à Buénos-Ayres. — Séjour dans cette ville, excursions dans les environs. — Événement.

Enfin, dans les derniers jours du mois d'octobre, nous arrivâmes à l'embouchure du Rio de la Plata; le vent nous était favorable et nous poussait rapidement vers Buénos-Ayres.

A notre départ de France, on savait que les Brésiliens avaient bloqué le port de Buénos-Ayres; mais nous supposions que nous n'avions aucun risque à courir, puisque les instructions du

capitaine portaient que, dans le cas de blocus de Buénos-Ayres par une escadre brésilienne, il devait entrer à Montevideo. Nous étions donc parfaitement tranquilles sur les événemens possibles.

Déjà notre impatience nous faisait entrevoir comme très-prochain le moment où nous débarquerions à Buénos-Ayres, port si ardemment désiré. Notre traversée avait duré près de trois mois; nous espérions qu'échappés aux dangers de la mer, nous n'avions plus d'accident probable à redouter; mais nous ne tardâmes pas à être détrompés de la manière la plus désagréable.

Le 29 octobre, nous étions, à la pointe du jour, devant l'Ensenada, petit port appartenant à Buénos-Ayres, situé sur la rive droite du Rio de la Plata, et défendu par un petit fort. Un petit navire, qui était à l'avant à nous, suivait la même route depuis le matin; c'était la seule voile que nous eussions vue depuis notre départ d'Europe. Comme nous avions déjà dépassé Montevideo, la vue de ce bâtiment semblait être un in-

dice que nous n'avions rien à craindre. Toutefois, je ne sais par quel effet d'une inquiétude vague, je conseillai au capitaine de relâcher à l'Ensenada, qui était par notre travers. Je lui représentai que d'un côté, si le blocus existait encore, nous serions en sûreté dans ce petit port, d'où les passagers pourraient se rendre par terre à Buenos-Ayres sans beaucoup de frais ; et que, d'un autre côté, si cette ville n'était plus bloquée, le navire n'éprouverait qu'un jour de retard dans sa marche, et qu'en agissant de la sorte, il éviterait toute espèce de chance malencontreuse.

Le capitaine convint de la justesse de mon avis, mais il crut devoir prendre conseil de ses officiers. Les passagers furent aussi entendus. Le parti que j'avais suggéré fut trouvé très-bon tant qu'on ne sut pas que je l'avais conseillé; mais aussitôt que le capitaine m'eut nommé, il s'éleva un cri général pour le blâmer; on alla même jusqu'à dire que je n'avais proposé cette mesure que pour causer un surcroît de dépenses aux passagers qui n'avaient pas d'argent; ce qui me

fournirait l'occasion de me faire valoir, en leur offrant de leur en prêter. Les passagers ajoutaient qu'il était inutile de se consumer en frais que l'on pouvait éviter, puisque le blocus n'existait plus; ils le démontraient en disant :

« D'abord, depuis notre entrée dans le Rio de » la Plata, nous n'avons pas rencontré une voile » ennemie; ensuite, la marche tranquille du » navire qui est devant nous indique suffisam- » ment qu'il n'existe plus d'escadre bloquant » Buénos-Ayres. »

Le capitaine parut quelque temps indécis sur ce qu'il devait faire ; il vint me raconter ce qui venait de se passer et me demander mon opinion. Je ne voulus rien ajouter à ce que je lui avais dit précédemment, et je me contentai de lui adresser cette phrase : « Vous ferez ce que vous jugerez à » propos. » Il me répondit : « Eh bien, je suis décidé » à continuer ma route pour Buénos-Ayres. »

Toujours dominé par le pressentiment dont j'ai parlé, je répliquai :

« Capitaine, vous prenez sur vous une bien » grande responsabilité. Pourquoi ne pas entrer » dans ce petit port, puisque c'est le seul moyen » d'apprendre si le blocus existe encore ou est » levé? de cette manière, vous satisferez les » passagers, et en même temps vous assurerez » les intérêts du navire. »

Le capitaine convint qu'il serait plus prudent de suivre mon avis; il en reconnaissait toute la justesse; mais d'un autre côté il craignait de mécontenter les passagers qui s'étaient prononcés contre le parti que j'avais proposé.

Cette dernière considération prévalut, et *le Jules* poursuivit sa marche vers Buénos-Ayres.

Moins d'une heure après l'incident que je viens de raconter, le matelot, en observation au haut du mât cria qu'il apercevait les clochers de Buénos-Ayres. Aussitôt un cri de joie s'éleva de toutes parts, et en même temps les épithètes injurieuses ne furent pas épargnées au conseil que j'avais donné. Le capitaine même, probablement

sans intention de me faire de la peine, vint me dire fort gaiement :

« Eh bien ! votre avis ne valait rien ; je suis » bien aise de ne l'avoir pas suivi.

» — Il était au moins prudent, répondis-je. » Je suis le premier à me réjouir de ce que nous » soyons arrivés; cependant, en pareille occa- » sion, j'agirais autrement que vous ne l'avez » fait. »

Aussitôt que l'équipage eut entendu que les clochers de Buenos-Ayres étaient en vue, plusieurs matelots s'empressèrent de monter dans les huniers. Mais bientôt, leur air de surprise annonça qu'ils ne voyaient pas de la même manière que celui qui avait donné la nouvelle dont les oreilles des passagers avaient été si agréablement flattées.

« Eh ! mais, s'écrièrent-ils, nous ne voyons point » de clochers.... il n'y a là que des mâts de » navires. »

Cette exclamation ne causa ni rumeur ni effroi parmi les passagers. Chacun se dit et répéta que ces mâts étaient ceux des bâtimens mouillés sur la rade de Buenos-Ayres.

Une heure après, nous étions assez près de cette rade pour distinguer facilement les navires qui étaient à l'ancre, et sur aucun desquels on ne voyait flotter un pavillon.

Bientôt, cinq des plus petits se détachèrent. On s'imagina qu'ils se mettaient en route pour une destination quelconque. Mais combien chacun, à bord du *Jules*, resta stupéfait et muet d'effroi, quand on vit et entendit qu'ils tiraient sur le brick qui nous précédait; quand on vit celui-ci amener son pavillon et mettre en panne; quand on aperçut deux de ces petits bâtimens se séparer des autres et faire voile vers nous!.. La consternation fut générale à bord du *Jules;* la confusion devint extrême, des lamentations bruyantes succédèrent au premier moment de silence...

Ce bruit et celui du canon me firent sortir de

ma chambre, où, jusqu'à cet instant, j'étais resté occupé à la lecture.

Le capitaine s'empressa de jeter à l'eau les papiers qui auraient pu nous compromettre, et tous les boulets que nous avions; on en mit un dans le sac aux lettres pour Buenos-Ayres, afin de le couler à fond.

Je m'opposai à l'exécution de ce dessein.

« Donnez-moi ce sac, dis-je au capitaine, je » vais enfermer les lettres dans une de mes mal- » les; j'en réponds. »

Il y consentit; par ce moyen elles furent sauvées; il y en avait au moins un millier.

Sur ces entrefaites, les deux petits navires, quoiqu'ils fussent encore à quatre portées de canon, tiraient déjà à boulet sur nous. Nous amenâmes notre pavillon, nous mîmes en travers; quelques boulets passèrent sur nos mâts.

J'avoue que je manifestai mon mécontentement avec trop de franchise peut-être; mais il me

faut alléger ma conscience quand quelqu'un a eu des torts envers moi.

Le capitaine essaya d'excuser sa conduite; mais l'arrivée d'un officier brésilien, qui venait prendre possession de notre navire, l'appela sur le pont.

Cet officier ne parlait que le portugais et l'anglais. J'étais le seul à bord du *Jules* qui comprît ces langues. Le capitaine me pria de lui servir d'interprète. L'officier brésilien déclara qu'il prenait possession de notre navire au nom de l'*empereur Don Pédro*.

Nous lui demandâmes dans quel moment la flotte brésilienne nous avait aperçus.

Il nous répondit avec franchise que ce n'était que depuis deux heures. Cette assertion prouvait que nous aurions pu débarquer à l'Ensenada, ce qui aurait prévenu la catastrophe que nous déplorions tous.

Le capitaine était extrêmement abattu; il se repentait hautement de ne s'être pas conformé à

mes conseils.... Vains regrets ! il n'était plus temps....

Environ une heure après que notre navire eut été amariné, le contre-amiral Norton, qui commandait la flotte du blocus, vint à notre bord; j'avais déjà vu plusieurs fois cet officier; je conversai quelque temps avec lui; il m'invita à passer sur sa frégate le temps pendant lequel le *Jules* devait rester dans la rivière, avant d'être envoyé à Montevideo, ce qui ne pouvait avoir lieu que trois jours plus tard. Il laissa à bord un officier et quelques matelots, auxquels il donna l'ordre de n'incommoder en aucune manière les passagers.

Je l'accompagnai à bord de sa frégate. Tous les soirs, il eut la complaisance de me faire reconduire à bord du *Jules*, où je restais pendant la nuit.

On conçoit sans peine que l'invitation de l'amiral Norton m'attira l'inimitié des passagers. Ces mêmes hommes, qui par leur imprévoyance et leur obstination avaient causé notre malheur.

étaient révoltés de ce que j'acceptais des marques de politesse de celui qui s'était emparé de notre navire; mais c'était plutôt la jalousie qui les inspirait, quand ils m'accusaient d'être d'accord avec les Brésiliens, pour dépouiller tous les autres passagers. Plusieurs d'entre eux complotèrent de m'égorger pendant la nuit, et de me jeter à l'eau, comme un être malfaisant et dangereux.

Ils parlaient si près de moi que j'entendis leurs discours. La vue du péril ne m'a jamais intimidé, je sortis de ma chambre, et m'avançant au milieu d'eux, je leur dis avec calme :

» L'officier qui commande le blocus est un » ancien ami que je retrouve, j'ai donc accepté » l'invitation qu'il m'a faite d'aller passer quel- » ques jours avec lui; s'il a pris notre navire, il » ne l'a fait que pour remplir les ordres que lui » a donnés l'empereur du Brésil. Mais, pour ce » qui me concerne personnellement, si vous es- » sayez d'exécuter votre dessein, j'appellerai à » mon secours, les matelots brésiliens qui sont

» ici. Songez que votre lâche et atroce tentative
» ne fera qu'aggraver les maux qui pèsent déjà
» sur nous. »

Personne ne répondit un seul mot ; mais l'officier brésilien, voyant ce rassemblement, conçut et montra de l'inquiétude. Il m'en fit part. Je dissipai ses craintes en lui apprenant qu'il ne s'agissait que d'une discussion entre les passagers et moi.

Trois jours après la prise du *Jules*, le contre-amiral nous expédia pour Montevideo. En me disant adieu, ce brave officier me donna une lettre pour l'amiral en chef *Pinto Guedez*. Il m'avait fait espérer que j'obtiendrais, de ce commandant, la permission de continuer mon voyage jusqu'à Buénos-Ayres, et même qu'il me ferait rendre tout mon bagage et mes marchandises.

A mon arrivée dans le port de Montevideo, j'envoyai à *Don Pinto Guadez* la lettre du contre-amiral Norton. J'y joignis une autre lettre, dans laquelle je sollicitais de cet officier général la

permission de débarquer le plus tôt possible. On m'avait appris qu'il y avait des formalités à remplir qui retarderaient de deux ou trois jours le débarquement des passagers, retard que j'étais bien aise d'éviter.

Je reçus la permission que j'avais demandée, tant pour moi que pour ceux qui m'accompagnaient.

A peine descendu à terre, j'allai faire visite au vice-consul français; je réclamai sa protection pour me faire obtenir ce qui m'appartenait. Il me la promit, en ajoutant néanmoins qu'elle ne pourrait pas être bien puissante auprès de l'amiral, puisque celui-ci ne voyait personne.

Je songeai aussitôt à profiter de cette information, et, pour ne pas perdre de temps, je retournai à bord du *Jules*, afin d'y prendre les papiers dont j'avais besoin à l'appui de ma demande; car il était nécessaire que je me fisse connaître de l'amiral que j'allais solliciter. Je joignis à la lettre que je lui écrivis la correspondance que j'avais eue, quelques années auparavant, avec

des personnages les plus distingués du Brésil ; mon brevet de chevalier de l'ordre du *Christ*, diverses lettres de recommandation pour des habitans de Montevideo qui lui étaient connus ; enfin tout ce qui pouvait servir au succès de ma requête. J'ajoutai également la note des caisses contenant mes marchandises ; je finissais en le priant de m'accorder la faculté de continuer mon voyage jusqu'à Buenos-Ayres.

Je reçus, dans la même journée, une réponse de l'adjudant de l'amiral. Elle était conçue ainsi :

« A Monsieur Douville, naturaliste, etc.

» Monseigneur Pinto Guadez, amiral de la flotte de S. M. l'empereur du Brésil dans le fleuve la Plata, m'a chargé de répondre ce qui suit à la lettre que vous lui avez adressée :

» S. E. regrette de ne pouvoir vous accorder tout ce que vous lui demandez. S. M. l'empereur peut seul vous faire délivrer le bagage que vous réclamez, parce que tous ces objets peuvent être

regardés comme marchandises, quoique vous ne les destinassiez pas à être vendus; mais, quant aux malles contenant les effets à votre usage, vous pourrez, avec cette lettre, les réclamer, et elles vous seront délivrées par l'officier de prise.

» S. M. l'empereur ne faisant point la guerre aux sciences, S. E. l'amiral croit remplir les intentions de S. M. en ordonnant à un des navires de guerre de vous porter à bord de la frégate que monte le contre-amiral Norton, que vous connaissez, et qui vous fera mettre à terre à Buenos-Ayres, avec pavillon parlementaire.

Dans la soirée, je vous ferai connaître le navire qui sera destiné à vous porter.

Agréez, etc.

Signé, SUBRO (1),
adjudant.

Nota. Monseigneur l'amiral vous recevra avec plaisir, si vous vous donnez la peine de venir à bord de sa frégate.

(1) Le nom est difficile à lire; il serait possible que j'aie commis une erreur en le copiant.

Un officier me remit cette lettre. Je conversai quelque temps avec lui. J'étais bien aise de connaître d'avance le caractère de l'amiral. Quand on a quelque chose à demander, il faut tacher de ne pas heurter ceux de qui on attend un service.

Muni de cette lettre, je retournai à bord du *Jules*, afin de m'habiller convenablement, puis décoré de l'ordre du Christ, je me rendis à bord de la frégate de l'amiral brésilien (1).

(1) Il ne sera peut-être pas superflu de dire ici qu'au Brésil, l'ordre du Christ est une propriété transmissible. Voici comment je l'avais acquis, quelques années auparavant, durant mon séjour dans ce pays.

Un Brésilien, ne pouvant me rendre une somme que je lui avais prêtée, me proposa d'acheter son brevet de chevalier du Christ, qui, selon lui, serait toujours entre mes mains une valeur équivalante à ce qu'il me devait et dont je pourrais disposer quand je le désirerais. Ce mode de paiement ne me convenait pas beaucoup ; cependant ne pouvant obtenir autre chose de mon débiteur, force me fut d'accepter son offre : je voulus ensuite revendre ce brevet, mais n'ayant trouvé personne qui consentît à m'en donner plus de la moitié d'une somme égale à celle qu'il représentait pour moi, j'emportai le brevet de l'ordre du Christ, quand je partis du Brésil. J'étais loin de supposer alors qu'il me serait jamais d'une utilité comme il le fut à l'occasion de la catastrophe du *Jules*.

Je conversai pendant plus de deux heures avec cet officier général, qui me parut avoir des connaissances étendues. Il me parla des personnes dont je lui avais envoyé la correspondance, il les connaissait beaucoup. Il m'adressa plusieurs questions sur les affaires d'Europe ; nous parlâmes de mes voyages ; il me témoigna ses regrets des pertes que j'éprouvais dans la circonstance actuelle, et il ajouta :

« S'il n'y avait pas autant de passagers à bord » du navire qui vous a amené, je pourrais dévier » en votre faveur de la règle générale ; mais il y a » tant de monde sur ce bâtiment, que ces gens-là » crieraient de manière à bouleverser la ville. »

Je quittai l'amiral après lui avoir exprimé ma reconnaissance. J'avais quelque espoir que, lorsque tous les passagers seraient débarqués, il donnerait peut-être l'ordre de me faire remettre ce que je n'avais pu obtenir d'abord.

Plusieurs officiers de la frégate me promirent de s'intéresser en ma faveur.

En arrivant à l'hôtel où j'étais descendu, je trouvai une invitation à dîner, de la part du vice-consul de France. Dans la soirée, il me conduisit chez un des premiers personnages de la ville, *M. Juanico*, qui désirait beaucoup faire ma connaissance.

J'eus lieu de me louer de la bienveillance que l'on m'y témoigna. Plusieurs personnes, que j'y rencontrai, m'adressèrent des invitations que je crus devoir refuser, pour m'occuper des préparatifs de mon départ qui devait avoir lieu incessamment.

La réception que m'avait faite l'amiral avait excité la curiosité des habitans de Montevideo. Ils désiraient voir un homme qui avait été si cordialement accueilli par cet officier. Ils en étaient extrêmement surpris; et c'était bien naturel, puisqu'il ne voulait voir personne, et n'était descendu à terre qu'une seule fois depuis plus d'une année qu'il se trouvait sur la rade.

On fut encore bien plus étonné quand on apprit qu'un des navires de guerre qui formaient

le blocus, devait me porter sur le territoire ennemi.

Cette nouvelle accrut la considération que l'on avait pour moi ; mais elle m'attira, en revanche, l'envie de toutes les personnes qui se trouvaient retenues à Montevideo par l'effet des circonstances.

J'étais débarqué depuis deux jours, quand tous les passagers du *Jules* reçurent la permission de descendre à terre. Toute la ville retentit bientôt de leurs plaintes ; en effet ils étaient très-malheureux. Tous s'écriaient qu'ils étaient ruinés; cependant la plupart ne possédant rien ; la prise du navire, où ils n'avaient pas le plus petit ballot, sauf leur mince bagage, ne leur avait fait rien perdre ; mais ils profitèrent de la circonstance pour assurer que leur ruine était due à la capture du *Jules*. Quelques heures après leur débarquement, ils reçurent permission de retirer du navire les effets à leur usage.

On me donna, dans le même moment, toutes mes malles; mais les caisses, qui contenaient mes marchandises et qui avaient été embarquées à l'avance, ainsi que je l'ai dit précédemment, se trouvant dans la cale, je ne pus parvenir à les voir. Je désirais y prendre les *dix mille francs en or* que j'avais mis dans le double fond d'une caisse de verroterie.

Cette perte me fut bien sensible, parce que je n'avais dans mes malles que quelques bijoux, une lettre de change payable à Buenos-Ayres, et le reste de l'argent que j'avais fait venir de Paris après mon accident à Rouen.

La prise du *Jules* dégageait tous les passagers de l'obligation de payer au capitaine ce qu'ils lui devaient ou restaient lui devoir pour leur passage. Je ne voulus pas profiter de cette faculté; mais j'étais bien aise d'avoir des témoins de ce fait : en conséquence, je comptai au vice-consul français la solde de ce que je devais au capitaine, ayant déjà acquitté avant de partir du

Havre une partie du prix convenu, et celui-là remit ensuite l'argent au capitaine (1).

Quoique je partisse de Montevideo sur un navire de guerre, je craignis qu'une circonstance imprévue ne m'occasionât des dépenses extraordinaires, auxquelles l'argent comptant qui me restait ne pourrait pas suffire. Je portai quelques bijoux chez un changeur qui me prêta mille francs sur ce dépôt qui en valait au moins le double.

Cet emprunt fut bientôt connu dans la ville; j'en parlai moi-même à plusieurs personnes.

Je ne pensais pas que, d'une circonstance aussi simple, personne pût profiter pour tâcher de me nuire; cependant l'envie, dont le caractère distinctif est de ne rien négliger pour mal faire, s'en prévalut.

Quelques-uns des passagers, qui ne me pardonnaient pas cette fierté dont ils n'avaient cessé de m'accuser pendant la traversée, ne furent

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 2.

pas plus tôt instruits de cet emprunt que j'avais fait qu'ils tachèrent d'en tirer parti pour me causer du désagrément ; ils se hâtèrent d'aller trouver le maître de l'hôtel où j'étais descendu, et parvinrent à lui faire croire que je manquais d'argent, et que mon intention était de décamper sans le payer ; que, par conséquent, s'il ne voulait pas perdre ce que je lui devais, il convenait qu'il prît les mesures nécessaires. Ils ajoutèrent que, s'il ne se conformait pas à ce conseil, il serait la victime de son imprévoyance, parce que j'étais protégé par les militaires brésiliens ; ils alléguèrent pour preuve, que j'allais m'embarquer sur un vaisseau de l'escadre de Don Pedro.

Pendant que l'on complotait ainsi contre moi, je faisais des visites à plusieurs habitans de Montevideo ; je finis par aller à bord d'une corvette française qui était mouillée sur la rade, et je profitai pour m'y rendre de son grand canot qui était venu à terre.

Dans cette occasion, je faillis perdre la vie.

Nous courions des bordées, parce que nous avions le vent contraire; une fausse manœuvre, en virant de bord, fit chavirer l'embarcation à moitié chemin; nous étions en ce moment à un quart de lieue de la corvette. Par bonheur, tous ceux qui se trouvaient à bord savaient nager. Je me débarrassai de mon manteau, et je parvins à ôter mes bottes; bientôt un canot se dirigea vers nous, il était envoyé à notre secours par le capitaine d'un navire en rade, d'où l'on avait été témoin de mon accident; nous fûmes tous recueillis par les braves gens qui s'étaient empressés de venir à notre secours. Ils nous conduisirent à bord de leur bâtiment, où l'on nous prodigua les soins que réclamait notre position. J'y changeai d'habits et de linge, et je dois ajouter que je n'avais perdu ni mon manteau, ni mon chapeau, ni mes bottes, ayant conservé assez de présence d'esprit pour ployer le premier et le placer sur mes épaules et pour attacher mes bottes ensemble au moyen de l'agrafe de mon manteau : quant à mon chapeau, je le rattrapai en nageant.

A peine étions-nous tous séchés que nous vîmes arriver un canot expédié par le capitaine de la corvette française; on y avait également vu notre déconfiture, et aussitôt une embarcation avait été dépêchée pour nous prendre. Le commandant m'accueillit très-amicalement, et au bout de deux heures me fit ramener à terre.

De retour chez moi, je me reposais en attendant quelques personnes qui m'avaient promis de venir, lorsque j'entendis que l'on fermait la porte de ma chambre à double tour. Je n'y pris pas garde dans le moment, je crus qu'on se trompait; mais, peu de temps après, ayant besoin de quelque chose, je voulus ouvrir, et à ma grande surprise je me trouvai enfermé. J'appelai un domestique; il me répondit que son maître avait fermé la porte et en avait emporté la clef, mais que sans doute il ne tarderait pas à rentrer, n'étant allé que chez le vice-consul de France.

En effet, le maître de l'hôtel revint bientôt. Je lui demandai l'explication de sa conduite; il

me répondit, d'un air confus, qu'il regrettait beaucoup ce qu'il venait de faire, en ajoutant qu'il avait cru trop aisément les sots propos qu'on lui avait tenus sur mon compte; alors il me parla de la visite que lui avaient rendue les passagers du *Jules* et du conseil qu'ils lui avaient donné. Il m'apprit enfin qu'il venait de chez le consul, qui l'avait vertement blâmé de sa démarche, et lui avait dit : J'ai de l'argent à M. Douville, et dans tous les cas il pourrait, s'il en avait besoin, puiser dans ma bourse.

Ce que je devais à cet hôtelier s'élevait à peu près à *cinquante francs*; je lui payai aussitôt cette somme; il s'imaginait que j'allais quitter son hôtel, il se désolait et me suppliait de ne pas sortir de sa maison. Je le consolai et je me débarrassai de ses importunités en lui disant que, devant partir le soir même, je resterais chez lui jusqu'à ce moment, et que j'oubliais sa sottise; qu'au reste, il pouvait déclarer à ceux qui lui avaient donné de méchans conseils, qu'ils s'étaient fortement trompés s'ils avaient cru me faire de

la peine, que je les plaignais et leur pardonnais de bon cœur.

Bientôt le vice-consul et son chancelier vinrent me souhaiter un heureux voyage. Ils étaient encore chez moi quand M. Juannico arriva aussi pour me faire une visite d'adieu. Ce dernier, chez qui j'avais passé la soirée deux jours auparavant, me pria d'emmener, au nombre de mes domestiques, un jeune homme de Buenos-Ayres qui désirait retourner dans sa famille, mais qui en était empêché par la guerre. M. le vice-consul appuya cette demande; j'y consentis, comme tout autre aurait fait à ma place; mais j'eus lieu, par la suite, de regretter cette marque de complaisance de ma part.

Quand la nuit vint, je me rendis à bord du navire brésilien, avec mes deux domestiques et celui que le vice-consul m'avait engagé à prendre.

Nous arrivâmes de bonne heure, le lendemain matin, à bord de la frégate *Néthéroi*, qui faisait partie de l'escadre du blocus de Buenos-Ayres.

Le contre-amiral Norton avait son pavillon sur ce bâtiment : le commandant voulant que je restasse deux jours avec lui, il donna une fête en mon honneur à un assez grand nombre d'officiers.

Le troisième jour, ayant témoigné le désir de débarquer à Buenos-Ayres, le contre-amiral envoya un canot avec pavillon parlementaire. Je donnai, à l'officier qui le commandait, une lettre adressée au président de la république de Buenos-Ayres, et dans laquelle j'expliquais l'objet de mon voyage en Amérique, et le priais de vouloir bien donner l'ordre de me laisser descendre à terre.

L'arrivée de ce parlementaire causa une grande rumeur dans Buenos-Ayres. On forma des conjectures; mais le bruit général fut que l'empereur Don Pedro demandait la paix.

Le président de la république Argentine fit assembler le corps législatif. Ma lettre fut lue; elle occasiona de longs débats; enfin il fut résolu que l'on enverrait le lendemain un bâtiment

de guerre pour me recevoir à une certaine distance de la ville.

Le jour suivant, à midi, le contre-amiral Norton hissa un pavillon blanc en tête du grand mât de la frégate, et appareilla pour s'approcher de la ville. Il salua le pavillon parlementaire de cinq coups de canon. La même manœuvre se fit aussitôt à bord d'un des navires de Buenos-Ayres, qui répondit coup pour coup. Deux heures après, les deux bâtimens étaient bord à bord. Mon bagage fut transbordé sur le vaisseau de Buenos-Ayres, et je le suivis. Ensuite, les navires, après s'être salués réciproquement par une salve d'artillerie, virèrent de bord, et chacun alla reprendre sa station.

Quand nous fûmes assez loin de la frégate brésilienne pour qu'il y fût impossible de voir ce qui se passait à bord du bâtiment de Buenos-Ayres, le jeune homme que l'on m'avait donné pour domestique sauta au cou des officiers du navire, et il se fit connaître. Jusqu'alors on n'avait pas fait attention à lui. Aussitôt il devint l'objet des

soins affectueux de tout le monde. C'était le frère d'un riche négociant de Buenos-Ayres. Il était depuis long-temps prisonnier de guerre à Montevideo.

Il était évident que ses amis de Montevideo avaient profité de la confiance des officiers brésiliens envers moi pour favoriser l'évasion de ce jeune homme. Je fus contrarié, comme on le pense bien, d'avoir été l'instrument dont on s'était servi dans cette occasion.

Je sentais toutes les conséquences qui auraient pu et pouvaient résulter de cette affaire; si, à Montevideo, on se fût aperçu de la supercherie, j'aurais été arrêté comme coupable d'une tentative de soustraire, du territoire occupé par l'armée brésilienne, un prisonnier de guerre.

J'étais sûr que, lorsque cette aventure serait connue à Montevideo, l'amiral brésilien m'accuserait de fourberie. Cependant j'étais bien innocent; mais les apparences étaient contre moi, et je pouvais m'attendre à être jugé fort sévèrement par des hommes dont je venais de recevoir

des preuves signalées de générosité. J'éprouvai donc un dépit réel et bien pardonnable. Mais ce n'était ni le temps ni le lieu de le laisser éclater : ainsi le jeune fugitif, s'étant approché de moi pour me parler, je me contentai de lui dire :

« Monsieur, vous m'avez compromis grave-
» ment; mais les personnes qui vous ont servi
» sont plus à blâmer que vous. »

Je résolus d'écrire à l'amiral brésilien pour lui expliquer comment les choses s'étaient passées. J'espérais que ma lettre le satisferait, et que je serais disculpé de la duplicité dont il aurait pu m'accuser ; mais je n'étais pas excusable d'avoir consenti à emmener un Buenos-Ayrien.

Il était environ cinq heures du soir quand nous entrâmes dans le port de Buenos-Ayres. Une foule immense s'était portée sur la promenade publique, les toits des maisons voisines du port étaient couverts de curieux. On voulait absolument que je fusse un ambassadeur brésilien. Chacun voulait

voir celui qui venait apporter la paix, car on était fatigué de la guerre. On accueillait donc avec plaisir tout ce qui présentait la perspective d'une pacification prochaine et pouvait faire espérer le retour de la prospérité éloignée depuis long-temps.

L'espoir de la foule fut déçu : personne ne put me voir, car il était nuit avant que je pusse mettre le pied à terre. Le capitaine du port et le capitaine Granville, capitaine du navire qui m'avait amené, m'accompagnèrent à l'hôtel de M. Funch. Je reçus dans la soirée une lettre du président de la république; il m'annonçait qu'il me recevrait le lendemain au fort.

Quelques momens après, un grand nombre de négocians vinrent me demander si j'apportais des lettres d'Europe. On en était privé depuis long-temps. Je leur fis répondre que j'en avais un grand nombre, et que je les ferais remettre à la poste. Cette nouvelle répandit la joie dans la ville, et on attendit le jour suivant avec une vive impatience. Le lendemain, les gazettes, parlant de mon arrivée, l'expliquaient selon la manière

de voir de chacune; mais toutes s'accordaient à dire que je n'étais pas un ambassadeur, et que je ne venais pas pour traiter de la paix (1); que j'étais tout simplement un naturaliste qui avait le désir de parcourir le pays.

Cette explication était la seule qui fût conforme à la vérité. Je ne me hasarderai pas à décider si ce fut un motif pour déterminer la foule à ne pas y ajouter foi. Les gens qui se prétendaient doués de plus de capacité que les autres, ceux qui se donnaient pour les mieux instruits, et ces espèces d'importans sont communs dans toutes les contrées de la terre, soutenaient obstinément que j'étais un agent secret de l'empereur du Brésil. Ils appuyaient leur opinion sur les honneurs que les Brésiliens m'avaient rendus, honneurs qui annonçaient l'intérêt puissant que ces derniers prenaient à ma personne et à la mission dont j'étais chargé. Ces importans s'écriaient:

« Comment supposer raisonnablement que

(1) Pièces justificatives, n° 3.

» l'on eût fait des démonstrations semblables pour » un simple naturaliste ? »

A l'heure indiquée, je me rendis au fort. M. Rivadavia, président de la République, me reçut avec beaucoup de distinction. La conversation dura long-temps. Elle roula sur la politique de l'Europe. Son Excellence voulait savoir quelle opinion l'on y avait sur l'issue de la guerre entre Buenos-Ayres et le Brésil. Il parut surpris que la perte ou le gain d'une bataille livrée, sur le sol américain, entre les deux armées belligérantes, fussent à peine connus, et ne causassent aucune sensation. Il ajouta : « Il n'en était pas » ainsi quand j'étais à Paris; on s'occupait alors » très-vivement de ce qui regardait l'Amé- » rique. »

« Sans doute, répliquai-je, par l'intérêt que » Votre Excellence inspirait. »

Ce petit compliment le fit sourire.

M. Rivadavia parut fâché d'apprendre que j'avais précédemment séjourné au Brésil, et que

j'y avais connu beaucoup de personnes de distinction. Il me parla d'elles, sans doute pour tâcher de découvrir si le bruit qui s'était répandu à Buenos-Ayres, sur le véritable objet de mon voyage, avait quelque fondement. Je ne crus pas devoir lui cacher que je connaissais depuis long-temps et intimement le contre-amiral Norton. Cette circonstance parut lui faire de la peine; néanmoins il ne cessa pas de se montrer fort aimable pendant tout le temps que je passai avec lui.

De retour chez moi, j'y trouvai plusieurs personnes distinguées de Buenos-Ayres, qui me comblèrent d'amitiés et me témoignèrent le plaisir qu'elles auraient à me recevoir, si je voulais bien accepter leur invitation. Plusieurs négocians, à qui leurs correspondans apprenaient mon arrivée et le malheur que j'avais essuyé à Rouen, vinrent aussi me faire visite et m'offrir leur bourse si j'en avais besoin; chose qui m'était inutile pour le moment, puisque j'avais une lettre de crédit payable à vue.

Plusieurs personnes donnèrent des fêtes en mon honneur. On se disputait l'avantage de me posséder. Mais je ne tardai pas à m'apercevoir que, parmi les gens qui se trouvaient toujours à ces fêtes, quelques-uns manifestaient une curiosité qui semblait dirigée par un motif secret.

Bientôt je reconnus qu'on recueillait avec soin toutes mes paroles, et qu'on les interprétait souvent dans un sens qu'elles n'avaient ni ne pouvaient avoir.

Un jour le sous-ministre de l'intérieur, qui était venu me voir, me rapporta des discours que j'avais tenus, quelque temps auparavant, dans une maison où j'avais passé la soirée; il me demanda quel sens j'attachais à mes expressions.

Ce système d'espionnage exercé envers moi dut me rendre plus réservé dans ma conversation. Je me tins sur mes gardes, et, pour éviter de me trouver compromis malgré moi, je cessai insensiblement d'accepter les invitations qu'on m'adressait. Mais il résulta de ce changement de con-

duite un effet différent de celui que j'en attendais. Mon absence des sociétés redoubla la surveillance du gouvernement.

Revenons à mes affaires domestiques, et laissons, pour un moment, le gouvernement de Buenos-Ayres. Nous aurons bientôt occasion de nous en occuper.

La prise du *Jules* avait causé la ruine de tous les passagers qui avaient des merchandises à bord. Ces Français étaient pour la plupart venus à Buenos-Ayres, lieu de leur destination primitive, ainsi que je l'ai dit au commencement de ce récit. A Montevideo, réduits en général à une grande détresse, ils avaient demandé et obtenu d'aller demeurer dans les environs de la ville, où les vivres étaient à meilleur marché. Ils auraient pu aisément trouver de l'occupation à Montevideo; car, de même que dans les autres villes du Nouveau-Monde, les ouvriers d'Europe y sont très-recherchés. Mais Montevideo, dont la population n'est que d'environ quinze mille ames, ne leur semblait pas offrir des res-

sources comparables à celles qu'ils se flattaient de rencontrer dans une grande ville comme Buenos-Ayres, qui compte plus de quatre-vingt mille ames, et qui est la capitale d'une république dont le territoire est deux fois plus étendu que celui du royaume de France. L'événement leur prouva qu'ils avaient fait un calcul erroné : quelques-uns, qui restèrent à Montevideo, eurent lieu de s'en féliciter et s'y procurèrent les moyens de passer ensuite au Brésil.

Au bout de peu de jours, les passagers du *Jules*, épars dans les environs de Montevideo, s'esquivèrent successivement à la surveillance des troupes brésiliennes qui occupaient ce territoire, et arrivèrent aux avant-postes de Buenos-Ayres. Ils y furent bien accueillis, et purent aisément gagner la capitale, en continuant leur route par terre. Ils cherchèrent à s'y tirer d'affaire le mieux qu'ils purent. Je reviendrai plus tard sur ce sujet.

M. Larrivée fut du nombre de ceux auxquels la prise du *Jules* avait fait perdre tout ce qu'ils

duite un effet différent de celui que j'en attendais. Mon absence des sociétés redoubla la surveillance du gouvernement.

Revenons à mes affaires domestiques, et laissons, pour un moment, le gouvernement de Buenos-Ayres. Nous aurons bientôt occasion de nous en occuper.

La prise du *Jules* avait causé la ruine de tous les passagers qui avaient des merchandises à bord. Ces Français étaient pour la plupart venus à Buenos-Ayres, lieu de leur destination primitive, ainsi que je l'ai dit au commencement de ce récit. A Montevideo, réduits en général à une grande détresse, ils avaient demandé et obtenu d'aller demeurer dans les environs de la ville, où les vivres étaient à meilleur marché. Ils auraient pu aisément trouver de l'occupation à Montevideo; car, de même que dans les autres villes du Nouveau-Monde, les ouvriers d'Europe y sont très-recherchés. Mais Montevideo, dont la population n'est que d'environ quinze mille ames, ne leur semblait pas offrir des res-

sources comparables à celles qu'ils se flattaient de rencontrer dans une grande ville comme Buenos-Ayres, qui compte plus de quatre-vingt mille ames, et qui est la capitale d'une république dont le territoire est deux fois plus étendu que celui du royaume de France. L'événement leur prouva qu'ils avaient fait un calcul erroné : quelques-uns, qui restèrent à Montevideo, eurent lieu de s'en féliciter et s'y procurèrent les moyens de passer ensuite au Brésil.

Au bout de peu de jours, les passagers du *Jules*, épars dans les environs de Montevideo, s'esquivèrent successivement à la surveillance des troupes brésiliennes qui occupaient ce territoire, et arrivèrent aux avant-postes de Buenos-Ayres. Ils y furent bien accueillis, et purent aisément gagner la capitale, en continuant leur route par terre. Ils cherchèrent à s'y tirer d'affaire le mieux qu'ils purent. Je reviendrai plus tard sur ce sujet.

M. Larrivée fut du nombre de ceux auxquels la prise du *Jules* avait fait perdre tout ce qu'ils

possédaient. Je ne parlerai plus de lui que lorsque les circonstances l'exigeront.

La position de M^lle^ Laboissière, on le conçoit, était devenue très-pénible. Je lui prêtai mille piastres fortes (cinq mille et quelques francs en argent) (1). Elle ouvrit un magasin qu'elle garnit de toute espèce de marchandises fabriquées d'Europe. Je louai un appartement dans la maison qu'elle occupait, et je continuai à y demeurer, pendant que je levais la carte géographique et géologique d'une partie de la province de Buenos-Ayres.

Un jour, étant à cinq lieues de la ville, l'aspect du terrain me suggéra l'idée de le faire miner. Le trou percé et la mine chargée, je fis éloigner tout le monde, voulant mettre moi-même le feu à la mèche. Lorsqu'elle fut allumée, je m'éloignai aussi ; mais après avoir attendu plus de dix minutes, sans qu'elle fît explosion, je crus que la mèche était éteinte; je me rapprochai donc. Sans

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 4.

doute qu'en marchant je remuai quelque chose qui avait jusqu'alors intercepté la communication du feu, car la mine sauta. Je fus renversé, j'eus une main entièrement lacérée, le corps couvert de contusions, et les yeux remplis de poussière et de poudre.

La famille Escalada, qui occupait une maison peu éloignée, entendit la détonation et accourut. Elle me trouva dans un état déplorable; aussitôt elle s'empressa de me donner les premiers soins; elle me fit mettre dans un bain de miel et de lait qui me procura un soulagement immédiat. Dans la soirée, ces personnes si obligeantes me firent reconduire à Buenos-Ayres dans leur carosse.

Je profite de cette occasion pour renouveler à cette famille respectable l'expression de ma vive reconnaissance : le souvenir de ce qu'elle a fait pour moi me suivra au tombeau.

Deux frères, les messieurs Almeida, médecins distingués, me prodiguèrent leurs soins. L'un venait me voir le matin, l'autre le soir; ils ne ces-

sèrent que lorsque je fus entièrement hors de danger.

L'opération de débarrasser mes yeux de la poudre et de la poussière qui y étaient entrées était très-difficile et délicate; ils s'en acquittèrent avec une dextérité qui annonçait des hommes d'un talent véritable. Je recouvrai la vue que j'avais perdue depuis le jour de mon accident; ma main se guérit promptement; enfin au bout d'un mois, je fus en état de parcourir la ville.

CHAPITRE III.

Je me livre à des spéculations commerciales.—Je me brouille avec le gouvernement. — Succès de mes entreprises. Je mets des espions à la porte. — J'établis une lithographie et une fabrique de filtres ; elles réussissent. — J'excite la jalousie. — Je suis arrêté et mis au secret. — Je parviens à faire connaître mon incarcération illégale. — Conduite du gouvernement.

Les frais extraordinaires que ma guérison m'occasiona me firent réfléchir sérieusement à l'état de mes finances. Je reconnus qu'elles ne pourraient suffire jusqu'au temps où je recevrais l'argent que j'avais demandé en Europe. J'avais cependant écrit, de Montevideo, pour hâter l'en-

voi des remises que j'attendais; mais l'époque de leur arrivée à Buenos-Ayres ne pouvait être que très-incertaine. Bientôt une lettre de Montevideo m'apprit que l'amiral brésilien refusait définitivement de me faire remettre mes caisses restées à bord du *Jules*. Mon correspondant ajoutait : « On dit que l'amiral regrette beaucoup » de vous avoir fait conduire à Buenos-Ayres sur » un bâtiment de guerre brésilien, puisque vous » avez prêté la main à l'évasion d'un prisonnier. »

Cette décision de l'amiral m'enleva l'espoir qui me restait encore de recouvrer ce que j'avais à bord du *Jules*. Il est très-probable qu'on m'aurait rendu mes caisses, si je n'eusse participé, bien innocemment, à la fuite de M. Plomer, le prisonnier buenos-ayrien en question.

Il ne me restait plus qu'une somme de quatre cents *piastres fortes*; quant à ce que j'avais prêté à mademoiselle Laboissière, je ne pouvais en demander le remboursement sans causer la perte de son établissement, qui commençait à prospérer; d'ailleurs, les soins qu'elle avait eus de moi,

pendant ma maladie, m'imposaient des obligations envers elle.

J'avais deux moyens de faire face aux circonstances : le premier, d'emprunter, et il m'était ouvert, parce que les lettres que j'avais apportées d'Europe m'ouvraient un crédit dont je pouvais user; d'ailleurs, un grand nombre de capitalistes étaient venus m'offrir leur bourse, quand ils avaient appris les accidens qui m'étaient arrivés en Europe. Le second moyen était de me livrer à quelque entreprise qui augmentât mon petit capital, parce qu'il m'évitait l'embarras de recourir aux services d'autrui.

Je choisis ce dernier parti; cependant, avant de mettre ce projet à exécution, j'en parlai au sous-ministre des affaires étrangères qui était mon voisin, et que je voyais tous les jours. Il convint avec moi que dans l'état actuel du commerce à Buenos-Ayres, je gagnerais considérablement, si je parvenais à y faire venir de Montevideo les marchandises qui manquaient; mais, pour que les marchandises pussent arriver, il fallait

d'abord qu'elles réussissent à traverser le blocus. C'était une tentative très-difficile, je le reconnus; mais cette considération ne put m'arrêter.

J'établis une correspondance avec un négociant de Montevideo; il m'expédia des marchandises d'Europe de toute espèce; il les chargeait sur des baleinières : ce sont des canots longs et étroits, et d'une marche supérieure, employés par les navires qui vont à la pêche de la baleine, d'où leur vient le nom qui les désigne; ils marchent à la voile et à l'aviron, et ont l'avantage très-précieux de ne pas exiger plus de trois hommes d'équipage. Ces canots débarquèrent leur cargaison sur la rive droite du Rio de Plata. J'établis un service régulier pour les enlever aussitôt qu'elles étaient déposées à terre, et les conduire à Buenos-Ayres. Je mis tant d'activité dans cette entreprise que trois semaines après que mon opération eut été conçue, deux baleinières arrivèrent heureusement au lieu désigné.

Ce genre de commerce me suscita un grand nombre d'envieux. On fut fort étonné de la facilité avec laquelle je me procurais, dans un court espace de temps, toutes les marchandises qui m'étaient demandées. On supposa que j'employais des moyens auxquels je n'avais pas songé.

Je ne voulus pas m'occuper de la vente des marchandises que je faisais venir, j'en chargeai mademoiselle Laboissière, et la maison de commerce fut connue sous le nom de Douville et Laboissière. Je louai dans la rue la Piedad la plus vaste maison de la ville, afin d'avoir des magasins assez considérables pour un commerce qui promettait de devenir fort étendu. Des commis, sous la surveillance de mon associée, s'occupèrent des affaires de l'intérieur, tandis que je dirigeais celles du dehors; je ne paraissais jamais dans les magasins.

Il y avait déjà quelque temps que je m'occupais de ce genre d'affaires, quand le président de la république apprit par des lettres venues

de Paris que, quelque temps auparavant, j'étais allé au Paraguay, que j'avais dressé des cartes géographiques et topographiques de ce pays, et qu'elles ne pouvaient qu'être précieuses pour Buenos-Ayres. Son correspondant ajoutait : « M. Douville vous les communiquera sans dif- » ficultés, il les montrait à Paris à tous ceux qui » voulaient les voir. »

M. Rivadavia n'eut pas plus tôt reçu cet avis qu'il me pria de passer au fort. Je fus surpris de cette invitation, car depuis que je faisais le commerce, j'avais cessé de voir toutes les personnes attachées au gouvernement; je ne m'occupais plus que de spéculations.

Je me rendis au fort : M. Rivadavia me reçut avec beaucoup de bienveillance ; se plaignit de ce que je négligeais la société qui était toujours bien aise de me posséder ; et après m'avoir engagé à venir quelquefois au fort, il me donna connaissance du contenu de sa lettre de Paris ; il s'étendit sur l'importance que mes cartes auraient pour la république, puisque s'il était bien

informé, elles indiquaient les points où l'Uruguay était le plus facile à traverser.

Je promis à M. Rivadavia de lui donner, le plus tôt possible, une copie de ces cartes ; j'ajoutai que j'avais lieu de me féliciter de ce qu'il me procurait l'occasion de lui être agréable. M. le président me combla de politesse, et me congédia en me réitérant l'expression du désir qu'il avait de me voir de temps en temps.

Il y avait à peine une heure que j'étais de retour chez moi, quand le sous-ministre de l'intérieur arriva, et me témoigna l'envie de voir mes cartes du Paraguay.

Je les lui montrai ; il les examina avec soin, et il finit par me demander de lui désigner les points où l'on pourrait passer l'Uruguay avec le plus de facilité. Je lui répondis que je n'avais pas marqué cette particularité sur les cartes, d'une manière reconnaissable au premier coup d'œil, parce que le hasard m'ayant fait faire cette découverte, je l'avais communiquée au docteur Francia, et que celui-ci m'avait fait

promettre de ne pas la divulguer; que du reste, je ferais une copie de ces cartes, et que j'aurais l'honneur de la remettre à son excellence.

Le sous-ministre eut l'air très-contrarié en me quittant; il alla rendre compte de sa mission, et je reçus, dans la soirée, une invitation d'aller le lendemain matin au fort (1), où le sous-ministre me ferait une communication de la part du président de la république. J'allai donc au fort. Le sous-ministre me dit que le président tenait à avoir les cartes originales, a cause des notes qui les accompagnaient; il ajouta : « Une » copie ne peut satisfaire complétement le pré- » sident. »

Je lui répondis : « Malgré mon vif désir d'être » agréable à son excellence, je ne puis con- » sentir à ce qu'elle me demande, parce que » mon principe est de ne pas manquer à ma parole; » que j'avais promis le secret au dictateur Francia, et que j'enfreindrais cet engagement

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 5.

si je laissais prendre copie des explications écrites sur le dos des cartes originales.

Le lendemain, nouvelle invitation de me rendre au fort (1). Le sous-ministre commença par m'engager à ne pas refuser la demande du président. Il me fit entrevoir de qu'elle importance seraient ces cartes dans le moment actuel, et le gré que l'on me saurait d'une chose qu'il m'était si facile d'accorder. Mon refus ayant été positif, le sous-ministre ajouta : « Son excellence m'a » chargé de vous dire qu'elle n'oubliera pas que » vous n'êtes point l'ami de la république. Sou- » venez-vous que ceux qui ne sont pas ses amis » sont nécessairement ses ennemis... » En terminant ces mots, le sous-ministre, sans attendre ma réponse, sortit de l'appartement.

Cette conduite était propre à m'inspirer des inquiétudes; elle ne me parut que bizarre. Je me retirai, et je ne songeai plus qu'à mes affaires commerciales, qui avaient toujours le succès le plus satisfaisant.

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 6.

Il est nécessaire, pour l'explication de ce qui va suivre, que je revienne au temps de mon arrivée à Buenos-Ayres.

Parmi les personnes qui étaient venues me voir, se trouvait un Français nommé Gueret-Bellemare; il avait fait son possible pour gagner ma confiance et m'avait offert ses services. Je l'accueillis; ma maison lui était ouverte à tous les momens; il avait essayé de venir demeurer dans la maison où j'habitais, et de faire ménage commun avec moi; mais, quoique je le traitasse amicalement, je n'avais pas voulu consentir à ce que notre liaison allât aussi loin.

Ce Bellemare ne tarda pas à me faire connaître un autre Français employé dans les bureaux du ministère des finances; ce dernier, quoique très-adroit, n'était cependant pas propre au rôle dont on l'avait chargé.

Les deux personnages devinrent plus assidus près de moi, après ma dernière visite au palais du gouvernement. Depuis long-temps ils ne se gênaient pas pour blâmer les actes du président;

mais alors ils commencèrent à l'accuser de toute espèce de crimes. J'évitais de m'engager dans les conversations relatives à la politique; je parlais plus souvent de mes affaires commerciales, dont je ne faisais aucun mystère à ces deux individus.

Quelques personnes m'avertirent que ces hommes étaient chargés par le gouvernement d'épier mes discours et de lui en rendre compte (1). Je refusai de les croire. Elles m'en donnèrent alors des preuves si certaines que je résolus de rompre avec des gens capables de jouer un rôle aussi odieux. Un matin que tous les deux décriaient à qui mieux mieux les actes du président, je leur dis : « Cessez, messieurs, de feindre de la haine » pour un gouvernement que vous aimez au » point de vous déshonorer en acceptant de lui » l'emploi que vous n'avez pas rougi de remplir

(1) Parmi ces personnes était le fils de Bellemare, jeune homme pour qui j'ai conservé la plus grande estime et avec qui j'ai toujours été lié d'amitié, quoique j'eusse chassé son père de chez moi. M. Bellemare fils m'aimait beaucoup, et voyait avec peine que son père se prêtât au métier d'espion pour tâcher de me perdre : c'est ce qui l'avait engagé à m'en prévenir... On peut voir chez moi une lettre du jeune Bellemare, écrite à sa mère.

» auprès de moi. » —Que voulez-vous dire? me demanda celui qui était employé aux finances.

— Je veux dire que, quiconque est assez vil pour faire le métier d'espion, chez un homme qui le reçoit amicalement, ne mérite que le mépris.

Mon interlocuteur, qui ne supposait pas que le motif de ses fréquentes visites me fût connu, se troubla, il se leva et sortit sans souffler mot.

M. Bellemare, au contraire, patelin comme les gens qui font le métier dont il s'acquittait, tâcha de me persuader et me prouver que je l'accusais à tort; qu'il était possible que celui qui venait de s'en aller fût coupable de ce dont je le soupçonnais, mais que, quant à lui, il était incapable d'une conduite aussi honteuse.

Mes renseignemens étaient si positifs, et j'avais des preuves si certaines de la bassesse de ces deux hommes, que je lui dis d'en ton très-ferme de décamper à l'instant et de ne jamais remettre les pieds chez moi.

En me rappelant les conversations que j'avais eues avec ces deux émissaires occultes du pré-

sident, j'eus lieu de croire qu'on me soupçonnait d'être l'agent secret de l'empereur Don Pedro. En effet, ces deux espions, avec lesquels je me bornais à parler des affaires de mon commerce, m'abstenant d'y rien mêler qui touchât à la politique, ne laissèrent pourtant pas de dire assez souvent qu'il serait très-avantageux de nouer une correspondance avec l'ennemi ; qu'ils voudraient bien avoir les moyens et la possibilité d'effectuer un tel projet. Ils poussèrent même leurs insinuations au point de me demander de les servir, en appuyant les démarches qu'ils essaieraient auprès de l'amiral Norton. Enfin, ils me donnèrent à entendre qu'ils sauraient reconnaître ce service.

En vain, je leur assurai que je ne correspondais nullement avec cet officier depuis mon arrivée à Buenos-Ayres, ils revenaient sans cesse sur ce sujet.

Pendant les mois de février, de mars, d'avril et de mai, je poursuivis mes opérations commerciales avec toute l'activité dont j'étais capable.

Malgré les pertes que j'éprouvais de temps en temps, lorsque quelques-unes de mes embarcations tombaient dans les mains des Brésiliens, mes bénéfices étaient très-considérables. Je réalisais par ce seul commerce environ deux mille piastres de profit net par mois. Ce succès faisait croire, au public en général, que je devais avoir des intelligences avec l'escadre du blocus. Cependant tout le secret de ma réussite se renfermait dans la bonne organisation du service que j'avais établi à Montevideo et sur la côte de Buenos-Ayres.

Entre les personnes qui devinrent jalouses de mes succès et qui tentèrent d'accréditer le bruit de ma correspondance avec la flotte ennemie, se distinguait un nommé Roberge (1), pharmacien de Buenos-Ayres; il essaya de faire le même genre de commerce et s'y ruina complétement. Irrité de la perte de sa fortune, il devint mon

(1) C'est l'individu cité par la *Revue des deux Mondes*, dans son numéro du 1er novembre, page 252, chez qui, *d'après le dire de M. Lacordaire*, se réunissait l'élite des Français à Buenos-Ayres. Je nie ici positivement m'être jamais trouvé en société dans cette maison, et d'avoir même jamais parlé avec cet homme.

ennemi acharné sans que je lui eusse donné le moindre sujet de plainte. Toutes ces tracasseries ne m'inquiétaient pas, et je ne répondais que par le silence du dédain à tous les propos que faisaient naître ces jalousies ridicules.

Quelque temps après mon établissement à Buenos-Ayres, je m'étais occupé d'une entreprise d'un autre genre ; je dois raconter pourquoi je m'y déterminai.

Les habitans de Buenos-Ayres montraient naturellement un vif enthousiasme pour les généraux qui remportaient des victoires sur les Brésiliens leurs ennemis. L'amiral Brown était surtout devenu l'idole du peuple. Tout le monde voulait le voir, on ne parlait que de lui, on le regardait comme le sauveur de la patrie depuis qu'il avait défait la flotte ennemie dans les eaux de l'Uruguay. Plusieurs personnes firent peindre son portrait à grand frais.

Un jour j'aperçus dans les magasins d'un négociant anglais de mes amis, une presse lithographique avec tous ses accessoires ; je conçus aussitôt

Malgré les pertes que j'éprouvais de temps en temps, lorsque quelques-unes de mes embarcations tombaient dans les mains des Brésiliens, mes bénéfices étaient très-considérables. Je réalisais par ce seul commerce environ deux mille piastres de profit net par mois. Ce succès faisait croire, au public en général, que je devais avoir des intelligences avec l'escadre du blocus. Cependant tout le secret de ma réussite se renfermait dans la bonne organisation du service que j'avais établi à Montevideo et sur la côte de Buenos-Ayres.

Entre les personnes qui devinrent jalouses de mes succès et qui tentèrent d'accréditer le bruit de ma correspondance avec la flotte ennemie, se distinguait un nommé Roberge (1), pharmacien de Buenos-Ayres; il essaya de faire le même genre de commerce et s'y ruina complétement. Irrité de la perte de sa fortune, il devint mon

(1) C'est l'individu cité par la *Revue des deux Mondes*, dans son numéro du 1er novembre, page 252, chez qui, *d'après le dire de M. Lacordaire*, se réunissait l'élite des Français à Buenos-Ayres. Je nie ici positivement m'être jamais trouvé en société dans cette maison, et d'avoir même jamais parlé avec cet homme.

ennemi acharné sans que je lui eusse donné le moindre sujet de plainte. Toutes ces tracasseries ne m'inquiétaient pas, et je ne répondais que par le silence du dédain à tous les propos que faisaient naître ces jalousies ridicules.

Quelque temps après mon établissement à Buenos-Ayres, je m'étais occupé d'une entreprise d'un autre genre ; je dois raconter pourquoi je m'y déterminai.

Les habitans de Buenos-Ayres montraient naturellement un vif enthousiasme pour les généraux qui remportaient des victoires sur les Brésiliens leurs ennemis. L'amiral Brown était surtout devenu l'idole du peuple. Tout le monde voulait le voir, on ne parlait que de lui, on le regardait comme le sauveur de la patrie depuis qu'il avait défait la flotte ennemie dans les eaux de l'Uruguay. Plusieurs personnes firent peindre son portrait à grand frais.

Un jour j'aperçus dans les magasins d'un négociant anglais de mes amis, une presse lithographique avec tous ses accessoires ; je conçus aussitôt

l'idée de lithographier les portraits des grands hommes de la république Argentine. Je n'avais pas exercé l'art de la lithographie, mais j'avais vu opérer des ouvriers. Je dessinais assez bien ; de plus, comme je possédais quelques notions de chimie, j'espérais réussir à composer les crayons qui m'étaient nécessaires. Un heureux hasard vint m'aider : je connaissais déjà M. Lainé, Français de naissance et bon peintre. Il était établi à Buenos-Ayres depuis quelques années. Je lui parlai de mon projet qui lui parut avantageux à exécuter. Aussitôt, nous formâmes une association. Nous eûmes beaucoup de peine à former des ouvriers au travail de la presse ; cependant, à force de soins, nous obtinmes un succès complet.

Nous commençâmes par faire paraître le portrait de l'amiral Brown ; il était de petite dimension et fort ressemblant. Quoique chaque exemplaire se vendît deux piastres, il ne resta pas, chez nous, un seul des deux mille exemplaires que nous en avions fait tirer. Notre maison ne désemplissait pas, pendant le tirage, de gens qui attendaient leur tour pour avoir ce portrait.

Un succès si éclatant m'engagea à faire lithographier également les portraits de tous les hommes, qui, à cette époque, jouaient un rôle dans la république Argentine. La famille d'un général, dont nous n'avions pas fait le portrait, parce que nous ne pensions pas qu'il s'en vendît beaucoup, vint nous engager à exécuter ce travail; elle en assurait la vente de *cinq cents* exemplaires, qu'elle paya d'avance, à raison de deux piastres.

Les bénéfices que ces entreprises me procurèrent furent si considérables, que bientôt je fus embarrassé sur l'emploi que je pourrais faire des sommes qui m'etaient rentrées.

Je renonçai à m'occuper de la lithographie, parce que ce travail exigeait, de ma part, beaucoup de soins trop minutieux; je tournai mes vues d'un autre côté.

La banque nationale prêtait aux négocians dont la fortune territoriale était reconnue, et leur demandait un et demi pour cent d'intérêt par mois. Quoique ce taux fût très-élevé, et permît de courir quelques risques, néanmoins la ban-

que n'avançait son argent que moyennant une garantie équivalente à la valeur qu'elle fournissait.

J'ai déjà dit que la maison où j'habitais, dans la rue de la Piedad, était la plus vaste de Buenos-Ayres. Je profitai de la facilité que ce local m'offrait pour former un établissement d'un genre nouveau dans ce pays.

Je fis insérer dans les gazettes un avis portant que la maison Douville Laboissière et Comp. ouvrait un comptoir d'escompte, où, sur un dépôt de marchandises ou de titres de propriété, quiconque aurait besoin de fonds, en trouverait à emprunter à un taux inférieur à celui que prenait la banque. En effet, nous n'exigions qu'un et quart par mois.

Une semaine suffit pour mettre tous mes capitaux en circulation. Beaucoup de négocians vinrent chez moi en secret, me confier l'embarras de leur position; les sommes considérables qu'ils m'empruntèrent enlevèrent tous les fonds qui nous appartenaient. Cependant l'affluence du public, qui se pressait à notre comptoir ne dimi-

nuait pas. Alors, nous fîmes avertir par les gazettes que nous n'avions plus de fonds à notre disposition, et que nous étions obligés de suspendre les affaires que nous faisions, jusqu'à ce que des capitaux suffisans nous fussent rentrés.

Un capitaliste, informé de cette circonstance, et bien convaincu, par notre manière d'opérer, que nous méritions la confiance, vint nous offrir cent mille piastres. Cet homme, qui gardait cet argent dans ses coffres, comprit que, puisque l'occasion d'en tirer profit, sans risque, se présentait, il ferait bien de la saisir.

Je convins de lui payer un intérêt d'un pour cent par mois. Quand on sut que notre comptoir était rouvert, l'argenterie et les bijoux des habitans arrivèrent chez nous.

Ce nouveau succès ne pouvait manquer de m'attirer beaucoup d'envieux et de me mettre encore une fois en butte à leur méchanceté. La banque fut la première à se plaindre, parce que je prêtais à un taux moins élevé que le sien. Ce

qui m'attirait beaucoup de chalands, qui auparavant avaient recours à elle.

Plusieurs négocians s'étonnèrent qu'un seul homme eût assez de capacité pour diriger à la fois plusieurs branches d'industrie; la jalousie nationale s'en mêla. Cependant ma politesse les calmait, et le secret inviolable que je gardais sur la situation financière de ceux qui s'adressaient à moi me faisait des amis.....

De même que l'eau de la Seine, d'ailleurs si salubre, comme chacun le sait, celle du Rio de la Plata, quoique potable sous les murs de Buenos-Ayres, est très-bourbeuse, surtout dans la saison des pluies.

A Buenos-Ayres, on n'a pas toujours l'esprit aussi inventif qu'en France. Les habitans de cette ville de l'Amérique méridionale ne connaissaient d'autre moyen de ne pas boire l'eau du fleuve dans son état d'impureté, que de la transvaser dans des barils, où ils la laissaient reposer. Cette eau leur est apportée par des hommes, qui, de même qu'à Paris, parcourent la ville avec une

charrette. Là, elle est attelée de deux bœufs, et chargée d'un tonneau, auquel est attachée une sonnette, dont le son annonce leur passage; d'ailleurs, ils le font connaître aussi en criant : *aguadero ! aguadero !* comme à Paris les porteurs d'eau répètent : *à l'eau ! à l'eau !*

Le procédé employé par les Buenos-Ayriens de laisser reposer l'eau trouble dans de grands barils, ne la leur procurait jamais bien pure. Voulant obvier à cet inconvénient, j'avais fait faire chez moi un filtre de charbon. La limpidité de l'eau que l'on buvait dans ma maison fixa l'attention et causa même l'admiration de tous ceux que la chaleur obligeait à nous demander un verre d'eau pour se rafraîchir.

Naturellement, chacun manifestait le désir d'avoir chez soi de l'eau aussi pure. A force d'entendre répéter ce vœu, l'idée me vint d'établir une fabrique de filtres. J'employai quelques ouvriers intelligens; et, en peu de temps, ils en firent un assez grand nombre. Aussitôt, un avis inséré dans les gazettes annonça que l'on trouvait

chez Douville et Laboissière des filtres, qui donnaient à leau la plus trouble et la plus sale une limpidité et une pureté admirables, sans lui communiquer ni goût désagréable, ni propriété nuisible.

Le prix de ces filtres, fixé à douze et vingt piastres, suivant leur dimension, parut si modique à Buenos-Ayres, que chacun voulut en avoir.

Pour le coup, ce succès mit le comble à l'envie qu'on nous portait. De toutes parts, s'élevèrent des plaintes et des murmures contre nous. On disait que nous accaparions tous les genres d'industrie, et que nous n'avions fait fabriquer un si grand nombre de filtres, que pour empêcher quiconque en aurait voulu établir d'entrer en concurrence avec nous.

Tant de prospérité ne pouvait durer; le moment de l'infortune approchait; le nombre des envieux se multipliait chaque jour. Parmi eux, je pouvais compter tous les Français qui étaient à

Buenos-Ayres, parce que la plupart étaient pauvres et trop paresseux pour travailler.

Le président de la république me gardait rancune de ce que je n'avais pas voulu lui donner mes cartes du Paraguay. Il m'avait entouré d'espions, parce qu'il croyait être certain que je correspondais avec l'escadre de blocus. Cependant, il n'avait pu se procurer de preuves pour démontrer la réalité des conjectures qu'il formait et qui n'étaient fondées que sur les rapports infidèles de ses agens.

Voulant à tout prix acquérir la certitude qui lui manquait, il eut recours à un acte arbitraire d'autorité.

A une heure du matin, dans la nuit du 4 au 5 juin 1827; des coups redoublés à la porte de la maison éveillèrent celui de mes commis qui couchait dans le corps de bâtiment donnant sur la rue. Effrayé et n'osant ouvrir la croisée pour connaître la cause de ce bruit, le commis accourut dans ma chambre. Je l'engageai en vain à ouvrir la fenêtre sur la rue : la peur le retint.

Alors, je passai une robe de chambre, et j'allai dans l'endroit où il couchait.

Aussitôt que j'eus paru à la croisée, un homme couvert d'un grand manteau et accompagné de plusieurs autres me dit : « *Au nom de la loi!* » *ouvrez votre porte!* » et au même instant, il se fit connaître. C'était M. Basilvano, greffier du gouvernement.

En entendant ces paroles, qui, dans tous les pays policés, obtiennent une prompte obéissance, je m'empressai d'ouvrir la porte de la rue.

M. Basilvano, que je connaissais pour l'avoir vu auparavant, me témoigna ses regrets de venir, à une heure indue, me déranger de mon sommeil. Il ajouta : « J'ai reçu l'ordre de m'acquit- » ter près de vous d'une commission fort désa- » gréable, mais de laquelle j'ai été obligé de me » charger. »

Je l'invitai à entrer, pour qu'il pût m'expliquer plus à son aise ce dont il s'agissait. Deux

des personnes qui l'accompagnaient le suivirent ainsi que mon commis.

Dès que M. Basilvano fut entré; il tira de sa poche et me montra un ordre, signé de M. Aguerro, ministre de l'intérieur, qui lui enjoignait de se rendre chez moi et d'y faire une perquisition exacte.

« Acquittez-vous de votre devoir, mon cher » Basilvano, lui dis-je, je suis prêt à vous accom- » pagner partout, et à vous ouvrir tous les ap- » partemens de la maison. »

M. Basilvano remplit sa mission avec la plus scrupuleuse exactitude. Ce ne fut pas sans effroi que les ouvriers et les domestiques qui couchaient dans les différentes parties de la maison, nous virent arriver et déranger leur sommeil. Plusieurs, nous prenant pour des voleurs, poussèrent des cris; d'autres, encore endormis, ne reconnaissant pas ma voix, ne voulaient pas ouvrir la porte de leur chambre.

Après avoir examiné partout, M. Basilvano

m'invita à lui ouvrir mon secrétaire et ma caisse. Quant à celle-ci, il ne fit qu'y jeter les yeux sans y toucher; mais il examina avec le plus grand soin mes papiers. Il ouvrit toutes les lettres, prit le nom des personnes qui les avaient écrites, en m'assurant qu'il regrettait beaucoup de pénétrer dans des secrets qui pourraient me nuire.

« Vous pouvez continuer, repliquai-je, il n'y a chez moi rien que je ne voulusse produire au grand jour. »

Toutes ces lettres étaient celles des correspondans que j'avais alors à Montevideo, et traitaient uniquement d'affaires. M. Basilvano ne les lut pas.

Quand il eut terminé sa besogne, il consulta pendant un moment avec les deux personnes qui l'accompagnaient et qui avaient toujours la figure cachée dans leur manteau. Il s'agissait de savoir s'il mettrait à exécution l'autre partie de l'ordre qu'on lui avait donné, puisqu'il ne voyait

aucune circonstance qui pût motiver mon arrestation.

Ces personnages, dont je n'ai jamais pu, malgré mes recherches, apprendre le nom, observèrent que son ordre n'était pas relatif à telle ou telle circonstance, mais lui enjoignait positivement de m'arrêter, et qu'il devait l'exécuter.

M. Basilvano me dit alors : « Mon cher Douville, je vous assure que c'est avec un vif regret que je me vois forcé de vous annoncer que j'ai ordre de vous arrêter. Cependant je dois ajouter que j'ai la persuasion que, dans une demi-heure, vous serez de retour chez vous. Le rapport sur ma mission sera fait de nature à vous rendre bientôt à la liberté. »

Ce fut seulement alors que je m'enquis de la cause de mon arrestation et de la perquisition qu'on venait de faire, car tout cela me paraissait arbitraire.

M. Basilvano me répondit : « Vous m'interrogez en vain, je ne puis vous contenter. J'ai reçu l'ordre de faire une perquisition chez vous, je

m'en suis acquitté. On m'a aussi donné ce mandat d'amener, mais il m'a été défendu de vous donner aucune explication dans le cas où vous en demanderiez. »

Je montai dans ma chambre à coucher. Je m'habillai, et au bout de quelques minutes je fus prêt à suivre M. Basilvano.

En allant de chez moi chez le préfet de police, la conversation roula sur la cause de mon arrestation. M. Basilvano, homme humain, me dit : « Mon cher Douville, quand on m'a donné; cette nuit, la commission dont je viens de m'acquitter, j'ai été peiné qu'on m'eût choisi pour la remplir; car, vous connaissant, j'aurais été fâché d'être l'instrument qui vous eût mis entre les mains de la justice, si vous aviez été coupable; mais maintenant, comme je reconnais que les soupçons conçus contre vous sont mal fondés, je suis bien aise que le choix du gouvernement soit tombé sur moi, car je vous ferai rendre justice, soyez-en sûr. Vous avez des ennemis, mais leurs efforts pour vous nuire seront vains. — Sans doute, »

répliquèrent les deux inconnus, qui se tenaient toujours enveloppés dans leurs manteaux.

M. Basilvano était venu s'acquitter de sa commission en homme loyal, mais il ignorait que ceux qui le faisaient agir avaient juré ma perte, et qu'ils ne cherchaient que les moyens d'exécuter leurs sinistres projets. On m'arrêtait sans motif, mais on espérait en trouver pour rendre légal l'acte arbitraire commis à mon égard.

Quand je fus arrivé chez le préfet de police, on me laissa seul dans une salle basse dont la porte était ouverte et d'où j'aurais pu sortir. Sans doute c'était un piége qui m'était tendu, et dans lequel on espérait bonnement que je donnerais tête baissée, afin d'avoir un prétexte très-plausible de m'accuser de vouloir fuir les investigations de la justice; fait d'où serait résultée une présomption du délit.

Quand M. Basilvano eut rendu compte de sa mission, le préfet me fit dire qu'il devait faire un rapport au ministre de l'intérieur du résultat de la perquisition effectuée chez moi. Il ne pou-

vait me rendre la liberté, parce que le ministre seul devait ordonner de mon sort.

M. Basilvano me conduisit à la *Cuna*, prison où étaient renfermés les officiers brésiliens, prisonniers de guerre. Chemin faisant, mon conducteur m'exprima ses regrets de ce que le ministre seul dût connaître de mon affaire, parce que le préfet de police, sans doute, n'eût pas prolongé mon arrestation. Il ajouta : *Votre cause sort de la juridiction ordinaire ; le ministre s'est réservé l'initiative.*

Le geôlier me fit entrer dans une chambre où il n'y avait aucun meuble, pas même une chaise; mais avant le jour on vint me chercher pour retourner à la préfecture de police. M. le préfet causa pendant quelque temps, avec moi, de choses indifférentes. Bientôt un messager lui apporta une lettre qu'il lut avec attention. Puis, m'engageant à prendre patience, il ajouta : « Je ne puis vous rendre la liberté; cependant j'espère que vous ne tarderez pas à la recouvrer. Je vais vous faire donner une chambre dans

l'Hôtel-de-Ville. » Je le priai de me faire connaître la cause de mon arrestation. « Vous me demandez, reprit-il, une chose que je ne puis faire. Je ne dois répondre à aucune des questions que vous m'adressez. » J'insistai fortement, et je me plaignis de la conduite arbitraire que l'on tenait envers moi.

« J'espère, ajoutai-je, que les journaux en parleront. » La discussion qui s'engagea entre M. le préfet et moi devenait très-vive; mais il y mit fin en ordonnant à ses agens de me conduire dans la chambre qui m'était destinée. Elle était située dans un des angles intérieurs donnant sur la cour de l'Hôtel-de-Ville, et de ma croisée je voyais celle de la chambre qu'habitait un général brésilien fait prisonnier dans l'Uruguay, où il commandait une flottille.

Les deux fenêtres étaient si proches l'une de l'autre que je pouvais sans peine converser avec cet officier. C'était le matin quand j'y fus conduit; aussitôt que le général fut levé et qu'il m'eut aperçu, il m'adressa la parole, pensant

que j'étais également un prisonnier de guerre. Comme je lui répondis que j'étais un négociant français et que j'ignorais pourquoi l'on m'avait incarcéré, il pensa que j'étais accusé de quelque crime contre la sûreté de l'état. Il m'apprit que j'étais au secret, et que l'homme chargé de me servir restait dans une petite chambre qui précédait la mienne, afin de mieux épier mes discours. On le changeait toutes les vingt-quatre heures.

Tous les jours j'écrivais de longues lettres au préfet de police pour lui demander la cause de mon arrestation. Je questionnais mes gardiens, mais je n'en obtins aucune information sur ce qui se passait au-dehors.

Le quatrième jour, on me donna pour gardien un jeune homme d'une physionomie heureuse, et qui me parut trop franc pour le métier qu'il faisait.

Je le questionnai ; il me dit avoir reçu la défense de dire au-dehors que j'étais prisonnier. Il m'apprit que mademoiselle Laboissière avait

reçu l'ordre de ne pas sortir et de ne se montrer à personne; que mes domestiques étaient également consignés dans ma maison ; il ajouta : « Une personne , qui se tient dans une maison voisine de la vôtre , répond à ceux qui vont frapper chez vous, que vous êtes à la campagne , et le seul domestique qui sort pour aller à la provision est accompagné d'un employé de la police. Celui-ci dit aussi à ceux qui s'informent de vous : M. Douville est à la campagne. Enfin vos commis ont disparu. »

Tous ces détails m'affligèrent, parce qu'ils ne me présageaient rien que de très-fâcheux. Sans doute le gouvernement de la république argentine avait ses motifs pour faire mystère de mon arrestation ; mais j'avoue que j'avais beau chercher, il m'était impossible de deviner pourquoi le ministre de l'intérieur avait pu se porter à commettre une injustice aussi révoltante contre un étranger qui , bien loin d'être à charge ou nuisible au pays, pouvait sans orgueil se vanter de lui avoir été utile. Evidemment, j'étais victime

de quelque calomnie ou malveillance bien gratuite de la part d'hommes puissans.

Je résolus dès lors de faire connaître, par la voie de la presse, l'acte arbitraire commis envers moi. Ce n'était pas une chose facile à cause de la surveillance que l'on observait à mon égard; cependant je ne désespérais pas d'y réussir; quoique je n'eusse pas une piastre dans ma poche, je m'adressai à mon jeune homme, qui, de même que tous les habitans de Buenos-Ayres, savait que j'étais riche. Je lui promis deux cents piastres, s'il voulait porter aux journaux de l'opposition la lettre que je lui remettrais. Il consentit à me servir. Je lui donnai un mandat de la somme convenue et payable par ma maison de commerce; ensuite j'écrivis une longue lettre dans laquelle je racontais les circonstances de mon arrestation. Cette lettre était adressée à tous les journaux. Je finissais par prier le rédacteur en chef de demander au gouvernement qu'il fît connaître la cause pour laquelle j'avais été incarcéré, afin que je pusse me défendre.

Je ne m'étais pas trompé; j'avais rencontré un honnête homme dans le suppôt de la police; il y en a partout. Le jeune homme s'acquitta loyalement de ma commission, ma lettre fut portée au rédacteur de la *Gaceta Mercantil*. Quelle bonne fortune pour lui d'être le premier à divulguer un acte arbitraire commis par le ministre! Dès le lendemain, ma lettre remplit plusieurs colonnes de la *Gaceta Mercantil*, quoiqu'il fût déjà tard quand elle arriva, et que les collaborateurs eussent été obligés de la traduire de français en espagnol. Le surlendemain, ma lettre fut reproduite dans les autres gazettes de l'opposition.

Sans doute, l'apparition de cet écrit causa de la surprise au gouvernement, et dérangea des projets; car le préfet de police vint dans ma chambre dès six heures du matin, et tâcha de connaître le moyen que j'avais employé pour tromper la vigilance des gardiens; car il ne supposait pas que ceux-ci eussent pu me servir. Il sortit sans rien apprendre.

Ma lettre causa une singulière sensation dans toute la ville ; on ne parlait partout que de mon arrestation et de la manière dont elle avait été effectuée; chacun se récriait contre l'acte arbitraire dont j'étais la victime, et se demandait s'il pouvait être sûr de coucher le soir chez lui, puisque l'autorité en était arrivée au point d'incarcérer un *homme connu*, sans lui en faire connaître la cause. Plusieurs personnes coururent chez moi pour parler à mademoiselle Laboissière. Elles reçurent de la maison voisine la réponse dont j'ai fait mention plus haut; néanmoins elles s'obstinèrent à frapper à la porte malgré les remontrances de l'employé de la police, qui soutenait qu'il n'y avait personne chez moi. Les domestiques, quoiqu'ils eussent reçu l'ordre de n'ouvrir à personne, crurent sans doute, en entendant ces coups redoublés, que c'était moi, et ils ouvrirent.

Ces personnes purent donc entrer, et racontèrent à mademoiselle Laboissière les particularités contenues dans les gazettes du jour; de son

côté, elle leur apprit l'ordre qu'elle avait reçu de ne pas sortir, de n'ouvrir à personne, et que le domestique qui allait à la provision ne pouvait sortir sans être accompagné d'un agent de la police.

Peu d'heures après cette scène, un officier de police se présenta chez mademoiselle Laboissière, et lui enjoignit de faire fermer toutes les portes des magasins, qui, de même que dans les autres maisons, donnaient sur les cours, et de le suivre. Il l'emmena. Cependant on eut pour elle tous les égards dus à son sexe ; il la conduisit chez une dame du voisinage et affidée à la police, où on lui donna un appartement fort élégant et des domestiques pour la servir. Mes ouvriers furent congédiés, et mes domestiques restèrent chargés de la garde de la maison, avec ordre de ne jamais la quitter tous à la fois.

Pendant que tout cela se passait, je fus appelé dans le salon du préfet de police, qui demeurait dans une aile de l'Hôtel-de-Ville. Je n'y trouvai que M. Basilvano, qui m'engagea à

faire connaître au préfet le moyen que j'avais employé pour faire parvenir ma lettre aux gazettes, ajoutant que, par cet aveu, je mettrais ce magistrat à même de me faire rendre justice.

Le préfet ne tarda pas à venir nous joindre. Il tenait à la main une lettre qu'il donna à lire à M. Basilvano. Un profond silence régna pendant cette lecture; le préfet avait l'air d'être livré à de graves réflexions; M. Basilvano ne paraissait pas très-content.

S'adressant à moi, le préfet de police me blâma de mon obstination à lui refuser l'explication qu'il me demandait.

« Vous me mépriseriez, répliquai-je, si j'avais la faiblesse de trahir ceux qui me servent. »

« Mais, reprit-il, vous ne vous servez pas vous-même, je vous l'assure, en agissant ainsi. »

Je gardai le silence.

M. le préfet alla s'asseoir à une petite table; il

fit un signe à M. Basilvano, qui, m'engageant à prendre un siége, s'assit à une autre petite table; il écrivit pendant assez long-temps; ensuite, s'adressant à moi, il me fit subir un interrogatoire fort long sur mes relations avec Montevideo et les Brésiliens, et sur le contenu des lettres qu'il avait vues chez moi. Mes réponses furent si concises et si positives qu'il ne pouvait en détourner le sens véritable, pour m'adresser des questions indirectes qui pussent donner occasion de m'inculper.

Je passe sous silence les détails de cette partie de l'interrogatoire; il dura plus de trois heures. Ensuite il prit une autre tournure; et comme il présente, dans cette dernière partie, un certain intérêt, je le donnerai textuellement.

J'apprends la c
ma défense.
suis transfér
vadavia, pr
veau préside
ma prison. –
quisitoire du
nelle de la co

La secon
roulé sur u
qui avait fa
pas inutile
préliminair

CHAPITRE IV.

J'apprends la cause de mon arrestation. — Les journaux prennent ma défense. — Je suis envoyé dans la prison commune. — Je suis transféré dans un lieu plus décent. — Révolution. — M. Rivadavia, président de la république, est renversé. — Le nouveau président, M. Vicente Lopez, vient me faire visite dans ma prison. — Sentence du juge de première instance. — Réquisitoire du procureur général en ma faveur. — Séance solennelle de la cour suprême de justice. — Je recouvre la liberté.

La seconde partie de mon interrogatoire ayant roulé sur un point totalement différent de celui qui avait fait le sujet de la première, il ne sera pas inutile que je donne quelques explications préliminaires.

Depuis plusieurs années le numéraire était devenu si rare à Buenos-Ayres, que le gouvernement avait mis en circulation un papier-monnaie. Il y avait des billets de valeurs différentes, depuis un réal (62 centimes) jusqu'à dix mille piastres (50,000 francs). Ces billets se dépréciaient tous les jours au point que, dans le mois de mai 1827, un réal en papier ne valait plus que vingt centimes quand on le changeait contre de l'argent.

Revenons à mon interrogatoire.

Quand M. Basilvano eut terminé ce qui concernait mes relations avec les Brésiliens, il me présenta un billet d'un réal, en me disant :

« Connaissez-vous ce réal?

» — Non.

» — Ne s'est-il jamais trouvé dans la caisse de votre maison de commerce?

» — Je n'en sais rien.

» — Examinez-le attentivement.

» — Je n'y vois rien d'extraordinaire.

» — N'avez-vous jamais entendu dire que » dans votre maison de commerce on en ait reçu » de faux?

» — Non.

» — Recevait-on chez vous beaucoup de ces » petits billets?

» — Mes commis ou mon associée répondront » mieux que moi à cette question, puisque je ne » m'occupais jamais des affaires de détail; j'a- » jouterai cependant que M. Bedoya, doyen ec- » clésiastique de Cordova, me fit, il y a environ » un mois, un paiement assez considérable, dans » lequel il y avait de 20 à 30 piastres en petits » billets. Je ne les vis pas; je les donnai à comp- » ter à mon associée qui les partagea en paquets » de dix piastres. Quelque temps après, ayant à » payer une somme assez forte à M. Léon de » Barra, je fis entrer parmi les billets ceux que » j'avais reçus de M. Bedoya.

» M. Léon de Barra, après avoir tout compté, » le serra dans le tiroir d'une table qui renfer- » mait beaucoup d'autres billets. Trois jours » après, M. Léon de Barra eut lui-même un » paiement à me faire; dans cette occasion, il me » montra quelques billets d'un réal qu'il sup- » posait être faux : Je crois, ajouta-t-il, qu'ils se » sont trouvés parmi ceux que vous m'avez » payés l'autre jour, c'est ce qui me fait vous » en rendre : et il m'en donna deux....

» Je répondis : Je n'en sais rien.... Mais » comme l'on fait ici très-peu de cas d'un réal, » je mis ces billets dans ma poche sans les » examiner. En arrivant chez moi, je remis tout » l'argent que je venais de recevoir à mon asso- » ciée, qui le serra dans la caisse).

» — N'avez-vous jamais entendu dire que » quelqu'un ait déclaré faux, au moment de » le recevoir, un billet d'un réal que présen- » tait le caissier de votre maison de commerce?

» — Il y a environ trois semaines, le lende-

» main du paiement que m'avait fait M. Léon de » Barra, mon associée et un de mes commis me » racontèrent, en me remettant une lettre arrivée » à mon adresse chez M. Larrea, négociant, que » M. Prélig, allemand de nation et commis de » ce dernier, l'avait apportée ; que le port, qui » était de trois piastres quatre réaux, lui avait » été remboursé en trois billets d'une piastre » chacun, trois réaux en cuivre et un billet d'un » réal ; et que M. Prélig, après avoir reçu cette » somme, avait dit : Le réal que vous venez de » me donner est faux. Faux ! s'écria mon asso- » ciée ; comment connaissez-vous les réaux » faux? Quant à moi, je n'en ai jamais vu.

» Je n'ai aucune manière certaine de les » connaître, reprit Prélig; mais celui-ci est faux, » j'en suis sûr... Mon commis demanda à voir » ce réal..... Pourquoi voulez-vous le voir ré- » pliqua Prélig, et en disant ces mots, il sortit.

» Je ne fis aucune attention à cette cir- » constance, la croyant de nulle importance,

» et je pense même à présent qu'elle n'en a » aucune.

» — Vous savez donc que Prélig a reçu un » réal faux de votre maison de commerce ?

» — Je ne le sais pas. Je vous raconte seule- » ment ce que m'ont rapporté mes commis ou » mon associée. Ils peuvent rétablir les faits, si » je ne les ai pas rendus avec exactitude.

» — Croyez-vous que ce billet d'un réal soit » un des deux billets que vous avez reçus de » M. Léon de Barra ?

» — Je vous ai déjà dit que je ne les exami- » nai pas, mais, s'il vous importe d'être instruit » sur ce point, M. de Barra sera peut-être en » état de répondre à cette question.

» — Croyez-vous que ce soit celui que Prélig » a reçu chez vous ?

» — Je vous répète que je l'ignore, puisque » je n'étais pas présent. »

Ici, M. Basilvano se leva pour parler à voix

basse à M. le préfet de police, ensuite il revint s'asseoir et me dit :

« N'avez-vous pas une presse lithographique » chez vous ?

» — Oui, monsieur.

» — Y a-t-il long-temps que vous ne vous en êtes servi ?

» — Environ deux mois.

» — Ce billet est-il fait par le procédé litho- » graphique ?

» — Je n'en sais rien ; je crois qu'il a été fait » au moyen d'une presse typographique ; mais il » est si sale qu'il est difficile d'en juger (1).

M. Basilvano ajouta :

» — Vous êtes accusé *d'avoir pu falsifier* le » billet d'un réal que je vous présente. Ce billet a

(1) J'ai cru devoir rapporter textuellement l'interrogatoire qu'on me fit subir. Il est extrait des actes du procès. J'entre dans tous les détails relatifs à cette accusation, pour qu'on ne puisse m'accuser d'avoir rien caché.

» été déclaré faux par la banque nationale. Pré-
» lig a déclaré l'avoir reçu chez vous, et comme
» vous avez une presse lithographique, et qu'il
» est possible qu'il ait été fabriqué par ce pro-
» cédé, il est certain qu'ayant les moyens de le
» falsifier, vous pouvez être le falsificateur.

» — J'ai peine à croire que vous parliez sérieu-
» sement. Cette accusation me paraît une plai-
» santerie..... Comment! parce que j'avais les
» moyens de falsifier ce billet, il s'ensuit que je
» l'ai fait?... Mais dites-moi, parce que les chi-
» mistes et les droguistes ont les moyens d'em-
» poisonner, s'ensuit-il donc qu'ils empoisonnent
» ceux qui achètent des drogues chez eux? Réel-
» lement, vous vous divertissez à mes dépens. »

M. le préfet de police, prenant aussitôt la parole, me dit d'un ton magistral :

« Monsieur, vous verrez que cela passe la
» plaisanterie. Je vous le prouverai. Il y a cinq
» jours que vous êtes au secret, vous avez cru
» terminer votre prison en écrivant aux jour-

» naux; soyez sûr que je vais prendre des me-
» sures pour que vous soyez tenu au secret, de
» manière à ce que désormais vos plaintes ne pas-
» sent pas les murs de cette prison.

» — Monsieur, puisqu'on m'accuse d'avoir pu
» lithographier ce billet, je demande qu'on fasse
» apporter ici tout de suite ma presse et tous les
» accessoires, afin de s'assurer qu'il n'y a aucune
» empreinte de papier-monnaie sur les pierres.
» Maintenant que ma maison est envahie par la
» police, il ne serait pas difficile de transporter
» l'empreinte d'un billet sur une des pierres pour
» m'accuser ensuite d'avoir été un falsifica-
» teur. »

Le préfet se refusa à cette demande; mais le lendemain, tout mon atelier de lithographie fut apporté à l'Hôtel-de-Ville et examiné en ma présence par les imprimeurs du gouvernement; ils constatèrent que la presse n'avait pas servi depuis long-temps.

Reprenons la suite de mon interrogatoire.

« — Mais, ajouta M. le préfet, quand même il » n'y aurait pas d'empreinte de billet d'un » réal (1) sur vos pierres lithographiques, ce fait » ne détruit pas l'accusation intentée contre » vous. On ne vous accuse pas d'avoir falsifié le » billet d'un réal qu'on vous présente; on vous ac- » cuse seulement d'avoir *pu* (2) *le faire*, parce que » vous en avez les moyens. Il a été déclaré faux, » la justice doit donc rechercher celui qui l'a fa- » briqué, et, pour y parvenir, il est nécessaire » de rechercher ceux qui ont pu le faire, pour » connaître celui qui l'a fait. Comme vous pos-

(1) J'ai déjà dit que la valeur nominale d'un réal était de 62 centimes, et seulement 20 centimes quand il s'agissait de le changer contre de l'argent.

(2) Ce mot a été conservé dans tout le procès. La sentence fait aussi mention que je n'étais accusé que d'avoir eu les moyens de falsification, et en conséquence d'*avoir pu falsifier*. C'était derrière ce misérable subterfuge que le gouvernement se retrancha, quand j'eus prouvé mon innocence; il disait : « M. Douville n'a » point été accusé d'être falsificateur, mais seulement d'avoir eu » les moyens de falsifier, » et aussitôt qu'on a reconnu qu'il ne s'était pas servi de ces moyens, on l'a remis en liberté.

» sédez une presse, c'est une présomption contre » vous. Quand la justice aura acquis la certitude » que vous n'avez pas usé des moyens que vous » aviez de falsifier le billet d'un réal, vous re- » couvrerez la liberté.

» — Mais, monsieur, en supposant que ce » billet soit faux et sorte d'une presse litho- » graphique, suis-je le seul à Buenos-Ayres et » dans tous ces pays qui en possède une? Il y » en a plusieurs dans cette capitale : il y en a » à Montevideo, et dans plusieurs autres villes » de l'Amérique, d'où il peut venir des billets » faux. Maintenant, en supposant que ce billet » d'un réal soit sorti de chez moi, en admettant » même que ceux dont parle M. Barra aient » été faux et qu'il les ait reçus de moi, je vous » ai cité le nom de la personne qui me les a » donnés; interrogez-la et accusez-la..... Mais » sur quelle base fondez-vous votre accusa- » tion contre moi? Quelles probabilités peu- » vent donc me faire regarder comme coupable?

» Ne savez-vous pas que je faisais un com-
» merce considérable ; pouvez-vous raisonnable-
» ment supposer qu'un homme qui fait de gros
» bénéfices par un commerce légitime songe
» à falsifier des billets d'un réal?.. Pour qu'une
» entreprise de ce genre puisse donner du gain,
» il faudrait fabriquer de ces billets un nom-
» bre immense : or vous n'en présentez qu'un
» seul. Il y en a donc bien peu en circulation?
» Cependant il devrait y en avoir un assez grand
» nombre, pour que leur montant pût payer les
» frais, avant d'en retirer quelque profit. Je
» suis en état de vous prouver, par mes livres de
» commerce, que je gagnais de deux à trois mille
» piastres par mois. Ce seul fait suffit pour con-
» vaincre tout homme raisonnable qu'il est im-
» possible que je sois coupable du crime que l'on
» m'impute si gratuitement, car il ne m'aurait
» procuré aucun avantage réel et ne pouvait
» que causer ma ruine.

» —Nous n'en sommes pas à discuter. Votre

» interrogatoire est fini, retournez dans la cham-
» bre qui vous est destinée...

M. le préfet sortit; mon gardien entra et m'invita à le suivre.»

C'est de ce moment que datent toutes les vexations dont on tâcha de m'accabler. Jusqu'alors, on m'avait traité avec beaucoup d'égards ; il est même probable que si je n'avais pas écrit dans les journaux, on m'eût conduit tout doucement hors du territoire de la république, sans me faire connaître le motif de mon arrestation, et que l'on aurait toujours ignoré l'accusation ridicule dont j'étais l'objet. Mes persécuteurs auraient ensuite trouvé un moyen très-simple d'expliquer ma disparition ; ils auraient dit que le gouvernement avait découvert que j'entretenais une correspondance clandestine avec les Brésiliens, qu'il en avait été instruit, et qu'il s'était assuré de ma personne ; mais que, malgré sa surveillance, j'étais parvenu à m'échapper, pour éviter le châtiment dû à mon crime.

Il n'était plus possible à mes ennemis d'avoir recours à cet odieux stratagème pour ensevelir dans l'oubli leur conduite arbitraire envers moi. Grâces à la publicité donnée par les journaux à mon arrestation, tout le monde la connaissait; chacun savait que j'étais détenu dans une prison de la capitale, et que j'en ignorais la cause, ainsi que je l'ai déjà dit. Cette affaire faisait le sujet de toutes les conversations; on criait bien haut contre le gouvernement, on le blâmait, on l'accusait, la rumeur devint très-forte; ses ennemis, ils étaient nombreux, s'exprimaient avec une violence qui pouvait lui faire concevoir des craintes; car les reproches qu'ils lui adressaient étaient fondés.

Mes ennemis se trouvèrent donc dans la nécessité d'en user avec moi suivant les formes légales : voilà pourquoi M. le préfet de police me fit subir l'interrogatoire que je viens de rapporter. Irrité de mon refus positif de déclarer les moyens que j'avais employés pour faire porter

mes lettres aux gazettes, rien ne lui coûta pour s'en venger.

On se ferait difficilement une idée de la nature des expédiens auxquels il descendit pour me tourmenter. Ils sont si bas et si mesquins qu'ils font sourire d'indignation et de pitié; il fallait que M. Videla, c'est ainsi que s'appelait M. le préfet de police, eût une capacité bien étroite pour supposer qu'il dompterait mon obstination en ordonnant à mes geôliers de ne m'apporter ordinairement mon dîner que froid. Deux fois même on me laissa vingt-quatre heures sans manger; ma santé en souffrit, je tombai malade; je demandai le médecin de la prison, on me le refusa, sous prétexte que quiconque était au secret ne pouvait voir personne. Je ressentis vivement toute la force de cette nouvelle indignité; mais, bien loin de me laisser abattre, je songeai à écrire de nouveau aux gazettes.

Cette fois, j'avais plus beau jeu que la première. Je connaissais la cause de mon arrestation, je ne manquai pas de la divulguer; je par-

lai des mauvais traitemens qu'on me faisait éprouver, j'accusai nommément M. Videla, préfet de police, d'en agir ainsi pour me punir d'avoir envoyé ma première lettre aux journaux, et d'avoir, par là, révélé un fait qu'il voulait tenir secret. J'ignorais alors que le préfet de police ne faisait rien sans d'abord consulter les ministres. Ceux-ci avaient pensé qu'une accusation infamante suffirait pour justifier les mesures qu'ils avaient prises contre moi, et qu'en accréditant, par leurs émissaires, le bruit que j'avais fabriqué de faux billets de banque, ils réussiraient à me perdre de réputation, à me faire regarder comme réellement coupable, et à me rendre odieux à ce même public qui m'avait porté un si vif intérêt. Mais la publication de ma lettre dévoila les manœuvres affreuses de mes ennemis. Les gazettes et le public tout entier étaient éclairés; il était devenu impossible de les abuser par des faussetés même habilement ourdies. Chacun prit ma défense, j'eus pour avocats tous les hommes qui haïssaient M. Rivadavia, prési-

dent de la république, parce qu'ils le supposaient cause de mon arrestation. On cria plus fort que la première fois à l'arbitraire ; on me rangea au nombre des victimes du caprice du gouvernement.

Les gazettes demandaient pourquoi, étant accusé d'un crime, mon arrestation avait eu lieu au milieu de la nuit, ce qui était expressément contraire à la loi ; elles sommaient le gouvernement de dire les motifs pour lesquels il avait fait répandre le bruit qu'il ignorait où j'étais, tandis qu'il me retenait prisonnier dans l'Hôtel-de-Ville ; enfin elles invitaient le gouvernement à expliquer pourquoi il me tenait au secret, et pourquoi il me refusait les choses les plus nécessaires. Elles lui représentaient que mon arrestation ne pouvait être justifiée, puisque, quand même il aurait été démontré qu'un billet faux avait été donné en paiement par la maison de commerce de Douville et compagnie, ce fait ne constituait ni un crime ni même un délit ; tout citoyen pouvant se trouver dans le même cas,

puisque les billets d'un réal étaient toujours reçus et donnés sans qu'on les examinât.

Les journaux ministériels gardèrent le silence; cependant un journal semi-officiel, après des attaques violentes, répondit (1) :

« Le crime dont on accuse M. Douville attaque les prérogatives du gouvernement et les intérêts de la société. En tout temps, la falsification des billets de banque a excité la sévérité de la justice ; nous espérons que M. Douville prouvera son innocence. Mais n'y a-t-il pas quelque exagération dans le tableau épouvantable qu'il a offert au public? devons-nous ajouter foi à toutes les accusations qu'il dirige contre le chef de la police ? »

En lisant les deux articles de la *Gaceta Mercantil*, nous nous sommes dit : quel intérêt peut-on avoir à imposer des privations à un homme à qui on laisse la liberté de s'en plaindre? refusera-

(1) Je copie ce passage dans la *Revue des Deux Mondes* qui l'a imprimé en français dans son numéro du 15 novembre. Je n'ai pu me procurer l'original, pour le comparer avec la traduction.

t-on une tasse de thé à celui qui peut communiquer à un journaliste les souffrances qu'il éprouve?...

Je ne donne ce morceau que pour montrer toute la mauvaise foi des membres du gouvernement; leur organe s'exprimait de manière à faire croire que je pouvais communiquer librement avec le dehors, tandis que je ne réussissais à faire passer mes lettres qu'avec les plus grandes difficultés. J'étais toujours au secret, et obligé de séduire à force d'argent mes gardiens. Ils portaient mes lettres, ils m'apportaient quelquefois des journaux, et je leur donnais des mandats que mon associée acquittait à vue.

Un jour, un de mes gardiens se chargea, moyennant *un mandat de vingt piastres*, de porter une lettre à mon associée. Au lieu de remettre celle-ci à son adresse, il courut la porter au préfet de police. Celui-ci me fit appeler aussitôt. Du plus loin qu'il m'aperçut, il me cria d'un air triomphant : « Venez, mon-

» sieur, voyez; vous n'avez pas été servi fidèle-
» ment aujourd'hui.

» — Sans doute, répondis-je, votre agent
» vous a remis pareillement *le mandat de vingt*
» *piastres* que je lui ai donné pour porter cette
» lettre; car il n'est pas juste qu'il se fasse
» payer d'un service qu'il ne m'a pas rendu. »

Le gardien interpellé nia qu'il eût rien reçu. J'insistai. Le préfet le fouilla, et *le mandat* fut trouvé dans sa poche.

Je me contentai d'ajouter : « Monsieur le
» préfet, quand on est réduit à employer de
» tels hommes, on n'a pas lieu de se féliciter
» d'avoir intercepté ce petit billet. »

Je trouvai moyen, dans la soirée, d'envoyer aux journaux une nouvelle lettre, dans laquelle je racontais cette aventure; elle donna lieu à de nouveaux articles très-violens contre le gouvernement. On le sommait de terminer mon affaire. On lui représentait que je ne devais pas être laissé en proie à la volonté arbitraire du pré-

fet de police, mais que la justice devait suivre son cours.

Il n'y avait plus moyen pour le gouvernement d'éluder l'exécution des lois. Je fus donc envoyé dans la prison publique, où je n'étais plus au secret. Dès ce moment, je pus recevoir des visites : elles furent très-nombreuses ; la prison ne désemplissait pas de gens qui venaient me voir, et parmi elles se trouvaient les personnes les plus distinguées de la ville.

Le juge chargé d'instruire le procès qui me concernait eut bientôt reconnu la futilité de l'accusation qui pesait sur moi ; il sentit qu'il ne convenait pas que je fusse retenu dans la même prison que des criminels. Il prit les ordres du gouvernement, et ordonna que je fusse transféré à la *Cuna*, prison, comme je l'ai déjà dit, où étaient détenus les officiers brésiliens prisonniers de guerre. Ce fut là que l'on me communiqua un ordre du ministre enjoignant au juge de s'emparer de mes papiers et

de les examiner. En conséquence le juge me demanda toutes les clefs de ma maison.

Je fis aussitôt appeler M. Vidal, avocat le plus célèbre de Buenos-Ayres. Ce jurisconsulte protesta contre l'ordre du ministre comme étant entaché d'illégalité, et exigea que mes papiers ne pussent être touchés ni examinés qu'en présence de témoins que je désignerais, afin que je fusse bien certain qu'il n'y serait introduit rien qui pût me compromettre. Il demanda aussi, en mon nom, au juge d'ordonner qu'une personne jouissant de ma confiance reçût en dépôt tout ce qui m'appartenait, afin de veiller à ce que rien ne pût se détériorer si le procès se prolongeait.

Quand le gouvernement vit que M. Vidal, qui, en sa double qualité d'ecclésiastique et d'avocat, était généralement considéré et de plus très-respecté à cause de ses vertus, s'était chargé de ma cause, il crut devoir renoncer à la visite de mes papiers; il se contenta de faire mettre les scellés sur les malles qui les conte-

naient et le séquestre sur tout ce qui m'appartenait ; mais il ordonna que le tout serait remis en dépôt entre les mains d'une tierce-personne.

Le procureur général chargé de soutenir l'accusation portée contre moi demanda, dans son réquisitoire qu'il plût au juge de me condamner à sortir de la province, pour deux raisons :

1° Parce que mon commerce était mystérieux ;

2° Parce qu'ayant en mon pouvoir les moyens de falsification, cela constituait une présomption tendant à faire présumer que j'avais falsifié des billets de banque.

A la vue de ce réquisitoire, mon avocat exigea que le juge interrogeât Don Leon da Barra, qui, ainsi que je l'ai déjà dit précédemment, en me faisant un paiement, m'avait donné quelques billets d'un réal qu'il croyait avoir reçu de moi, et qu'il m'avait déclaré supposer faux. La déposition de ce négociant fut conforme à la mienne. *Dans cette occasion, il dit au juge qu'il avait chez lui seize billets d'un*

réal semblables à celui qu'on lui présentait et qu'on regardait comme faux, qu'il m'en avait donné deux en paiement, en me disant qu'il croyait les avait reçus de moi, chose cependant qu'il ne pouvait affirmer, attendu qu'ils étaient dans sa caisse avec beaucoup d'autres billets. Le juge les fit apporter, et ils furent placés à la page 8 de la procédure, en regard de sa déposition. Le juge, toujours sur la demande de mon avocat, fit comparaître M. Bedoya, doyen ecclésiastique de Cordova ; celui-ci répondit que, *quelque temps avant mon arrestation, il m'avait donné en paiement une somme de vingt ou trente piastres en billets de banque d'un et de deux réaux, parmi lesquels il croyait qu'il y en avait quelques-uns de semblables à celui qui lui était présenté et que l'on regardait comme faux.*

La procédure dont je viens de rendre compte avait eu lieu dans le cabinet du juge; car à Buenos-Ayres, les causes ne sont pas jugées publiquement comme chez nous : quand le juge a lu le réquisitoire du procureur général, les dé-

positions des témoins et la réponse de l'avocat du prévenu, il rédige son arrêt qui est ensuite communiqué à qui de droit.

Mon procureur, qui venait tous les jours chez le juge pour savoir où en était mon procès, n'eut pas plus tôt lu les dépositions des témoins, qu'il me les fit connaître. Aussitôt j'envoyai une note aux gazettes : toutes élevèrent leur voix en ma faveur, et entre autres *el Constitutional* demanda avec force la conclusion d'un procès qui désormais *avilissait la nation*.

Les clameurs devinrent si hautes qu'elles renouvelèrent les anciens griefs que l'on avait contre le gouvernement de M. Rivadavia, alors président de la république. On lui imputait l'acte arbitraire dont j'avais été la victime. On disait que je n'étais pas le premier qui eût été arrêté injustement. On rappelait qu'il avait attiré dans un piége les juges de Montevideo et les avait fait jeter dans une prison; on citait beaucoup d'autres iniquités dont il s'était rendu coupable. Aucune voix ne s'éleva pour le défendre.

Ses amis, s'il en avait, ne se montrèrent pas aux jours de l'infortune pour le soutenir contre ses ennemis. Il tomba....

Le président Rivadavia fut remplacé par don *Vicente Lopez*, homme qui jouissait de l'estime générale. Ce respectable citoyen fut élevé à la présidence de la république par les suffrages unanimes du corps législatif. Pour ma part, je ressentis une joie bien vive de cette nomination. Mon meilleur ami succédait à mon *ennemi juré*.

Don Vicente Lopez ne m'avait pas abandonné dans l'adversité. Dès le premier moment où j'avais cessé de paraître en public, il était accouru chez moi pour connaître la raison de mon absence; l'agent de la police lui avait répondu que *l'on ne savait pas ce que j'étais devenu;* alors les inquiétudes qu'il conçut sur mon sort le décidèrent à aller chez le préfet de police qui dit *que probablement j'étais à la campagne ou que j'avais quitté le pays;* don Vicente Lopez crut à cette assertion; mais lorsqu'il eut appris, par les journaux, que j'étais en prison, et qu'on

m'y retenait à cause du crime qu'on m'imputait, il déclara hautement que j'en étais incapable.

Arrivé au pouvoir suprême, il se fit rendre compte des faits, et ne voulant pas perdre un moment pour me rendre à la liberté, il ordonna au juge de terminer mon affaire le plus tôt possible. J'ai lieu de penser que cet ordre fut reçu avec joie par ce magistrat, qui me connaissait aussi depuis long-temps, venant presque tous les jours passer un moment avec moi.

Don Vicente Lopez, qui m'avait déjà rendu visite dans ma prison, y vint encore après avoir été élevé au pouvoir suprême, m'exhorta à prendre patience et me dit : « Vous n'êtes pas le premier que le chef d'une république ait persécuté ; il n'y a pas long-temps qu'un de vos compatriotes fut arrêté dans l'Amérique du Nord parce qu'il avait déplu au président. Votre innocence est reconnue depuis long-temps, ou plutôt personne ne vous a jamais cru coupable. Justice vous sera rendue; mais il vous importe qu'elle le soit avec tout l'éclat possible : tout ce que vous

pouvez désirer, c'est que ce soit au plus tôt. Soyez sûr que rien ne sera négligé pour cela; mais il y a des formalités qu'il faut remplir.

La visite du président de la république à un prisonnier chargé d'une accusation aussi grave que celle qui pesait sur moi prouva qu'elle était mal fondée. Il devint évident, même pour les hommes les plus indifférens, que des ennemis puissans avaient voulu me faire sentir les effets de leur méchanceté.

Mon associée était rentrée dans ma maison de commerce au moment qu'on m'avait transféré à la *Cuna*, et y jouissait de la plus grande tranquillité. Mon autre associé, M. Lainé, quoique peintre, et quoique ce fût lui qui eût principalement dirigé la lithographie, ne fut jamais inquiété. On n'en voulait qu'à moi.

Le vif intérêt que le président de la république et le public prenaient à mon procès en hâta le terme. Lorsque je sus que le juge allait envoyer le réquisitoire du procureur général et les dépositions des témoins chez mon avocat, pour

que celui-ci pût écrire son plaidoyer, je demandai que toute cette procédure me fût remise directement, afin de travailler moi-même à ma défense. Quoique ma demande fût contraire à l'usage, puisqu'un accusé aurait par là le moyen de détruire les pièces qui sont à sa charge, le juge ne fit aucune difficulté d'obtempérer à ma requête. Ce fut alors que, pour la première fois, je sus que le préfet de police n'était pas aussi coupable que je l'avais cru. Je reconnus qu'il n'avait rien fait par lui-même, se contentant d'exécuter les ordres du ministre de l'intérieur. L'ordre donné par celui-ci au préfet de tenir mon arrestation secrète frappa d'abord mes yeux. Je trouvai ensuite le rapport adressé au ministre par M. Basilvano. Il était conçu dans les termes suivans :

« Je me suis rendu à une heure du matin au » domicile de M. Douville, qui, à la première » sommation, a ouvert tous les appartemens de » sa maison. J'y ai fait une perquisition minu-

» tieuse, sans rien trouver qui tendît à l'incri-
» miner.

» *Signé* BASILVANO. »

A la suite de cette déclaration, je lus la note suivante de la main du ministre.

« Gardez-le en prison et au secret.

» *Signé* AGUERO. »

La lecture des pièces du procès me fit douter que Prelig eût jamais reçu de ma maison de commerce le réal dont il a été si souvent question. J'appris, à ma grande surprise, que cet Allemand avait été à la Banque, y avait fait une déclaration qu'il avait signée, et suivant laquelle il avait déclaré qu'il avait reçu le billet d'un réal des mains de mon associée. La Banque se contenta de reconnaître que le billet était faux, et ne donna aucune suite à la déclaration de Prelig; car, parmi les actes du procès, il ne se trouvait pas le moindre document qui indiquât

qu'elle eût porté plainte contre personne. Cependant, dès le lendemain, le ministre me fit arrêter, avec les circonstances rapportées plus haut. Après que mon procès eut commencé à suivre une marche régulière, et que le juge m'eut fait subir un interrogatoire, il manda Prelig, et celui-ci répondit que je lui avais moi-même donné ledit billet d'un réal. Or, il était avéré que, le jour même où Prelig était venu chez moi, et prétendait avoir reçu de moi ledit billet, j'étais absent de Buenos-Ayres, et me trouvais à quelques lieues de cette ville.

Cette déposition, contraire à la déclaration qu'il avait faite à la Banque, et opposée également à la vérité des faits, me donna lieu de supposer que cet Allemand n'était qu'un vil instrument, dont mes ennemis avaient voulu se servir pour me perdre.

Je voulus écrire moi-même ma défense; je croyais que personne ne pouvait ressentir aussi fortement que moi l'atrocité de l'accusation dont

mes ennemis avaient l'infamie de vouloir me charger.

Quand j'eus terminé mon travail, je l'envoyai à mon avocat, en le priant de le mettre en ordre et d'y faire les corrections qu'il jugerait nécessaires. Il ne s'agissait pas d'une question de droit; c'était un fait qu'il s'agissait de prouver, en démontrant que j'étais innocent de ce que des calomniateurs puissans m'imputaient.

M. Vidal me répondit par mon messager :

« Mon ami, je n'ai besoin ni de renseignemens » de vous, ni de votre défense, pour une cause, » sur laquelle le public a prononcé depuis long- » temps, et dont le juge ne fera que confirmer » la sentence. Vous avez été victime d'une in- » justice : tout le monde le sait.

» *Signé* VIDAL. »

Pour la forme, mon avocat joignit à la défense que j'avais écrite, et qu'il signa suivant l'usage, une autre défense très-courte, dans laquelle il

développait le ridicule de l'accusation portée contre moi.

Le lendemain, le juge rendit la sentence suivante (1) :

» Vu les actes à nous présentés : comme il ne résulte pas des recherches qui ont eu lieu, ni des antécédens qui ont fait intenter ce procès à M. J.-B. Douville, qui a été soupçonné *d'avoir pu* contrefaire des billets d'un réal, que cet individu se soit rendu coupable de ce crime ; considérant que le tribunal, en continuant cette instance, ne peut espérer trouver des preuves plus positives que celles d'après lesquelles cette procédure a été commencée, il est reconnu non passible de la peine demandée contre lui par le procureur général, et il est déclaré innocent. En conséquence, nous ordonnons qu'il soit mis en liberté et en possession de ses biens, qui sont sous les scellés, et, de plus, que les billets qui sont joints à cette procédure soient annulés.

(1) Voyez le texte espagnol dans les Pièces justificatives, nº 7.

» Avant que cette sentence soit exécutoire, elle doit être soumise à la confirmation de la cour suprême de justice, à qui nous renvoyons notre présent jugement, avec toute la procédure.

» Buenos-Ayres, le 31 juillet 1827.

» *Signé* Bartolo Cueto. »

Quand cette sentence eut été rendue, je demandai à être remis en liberté sous caution, ce qui était de droit. Mais le juge me répondit que, pour ne pas perdre de temps, il avait envoyé les actes du procès à la Cour suprême de justice, et qu'il ne pouvait plus obtempérer à ma requête. Les journaux, ayant appris cette circonstance, accusèrent le juge d'un refus illégal. La conduite du juge était sans blâme, aussi je priai les journaux de ne plus se mêler de cette affaire.

Elle ne tarda pas à être terminée définitivement et tout à mon avantage. Dès le lendemain, le procureur général de la Cour suprême rédigea son réquisitoire; il était conçu en ces termes :

« Messieurs les juges de la Cour suprême,

» Vu la sentence du juge de première instance, » que je présente à vos excellences pour la sou- » mettre à votre révision, je dis :

» Le résultat de la procédure, pour découvrir » l'auteur des faux billets de banque ci-joints » (pages 1 et 8) a engagé le juge de première » instance à donner déclaration de non-lieu con- » tre M. Douville, à le déclarer innocent, et à » ordonner qu'il fût mis en liberté; que ses » biens lui fussent restitués, et que tout ce qui » résulte de ce jugement sorte son plein et entier » effet.

» En ma qualité de procureur, je déclare cette » sentence conforme à la loi, puisque la procé- » dure a fait disparaître tous les indices tendant » à inculper le prévenu, ce qui est démontré » principalement par la déclaration de don José » Maria Bedoya (page 42 de la procédure), ce » qui prouve que la loi a été observée et que » l'innocence a été protégée, aussitôt qu'elle a » été reconnue; puisque les indices que l'on

» avait cru signaler M. Douville ont été illu-
» soires.

» Je laisse maintenant à vos excellences à
» confirmer cette sentence, ou à ordonner ce
» qu'elles jugeront convenable.

» *Signé* José Caetano Pico (1). »

Lorsque M. le procureur général eut envoyé son réquisitoire à la Cour suprême, elle fixa au 7 août le jour où elle rendrait son arrêt. L'audience fut publique, comme le sont celles auxquelles la Cour veut donner de l'éclat; car ordinairement elle délibère à huis clos, et se borne à prononcer sa décision devant le public. Mon avocat, M. Vidal, avait été averti de se trouver à l'audience; le procureur général y vint aussi.

La salle était remplie d'un grand nombre de personnages distingués; tous les avocats célèbres de Buenos-Ayres avaient pris place dans l'enceinte; les portes étaient restées ouvertes; et la

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 8.

foule des curieux remplissait les portiques et les avenues. Mon affaire avait fait tant de bruit et excité un si vif intérêt, que chacun était impatient d'en connaître les particularités.

Lorsque les juges parurent, le plus profond silence régna dans l'auditoire. A dix heures, le greffier reçut l'ordre de lire les pièces du procès. Les ordres, contrairement aux lois, donnés contre moi et signés par le ministre, excitèrent un murmure de mécontentement, et le reste fut écouté tranquillement. Mais quand on vint au réquisitoire du procureur général, qui, ainsi qu'on l'a vu, était une défense complète de mon innocence, un murmure d'approbation générale se fit entendre.

Lorsque le greffier arriva à ma défense, il demanda s'il fallait lire celle que j'avais écrite ou celle que mon avocat avait rédigée. Le président ayant consulté ses collègues :

« Celle de l'accusé, répondirent à haute voix » ces deux magistrats; lui seul a pu bien sentir

» sa position ; lui seul a pu faire ressortir, dans » toute sa force, sa défense. Son avocat, ici pré- » sent, pourra plaider la question de droit, s'il » s'en présente quelqu'une. »

Ma défense fut accueillie par le plus profond silence ; l'auditoire fut étonné des détails que je donnais sur mes discussions avec M. Rivadavia, *ex-président de la République ;* on présuma qu'ils avaient excité sa haine contre moi, et on fut révolté du prétexte pris pour nuire à un homme jouissant, à juste titre, de la considération publique et faisant un commerce immense.

Le ton de ma défense était calme et mesuré... Quand le greffier eut fini cette lecture, le président, qui probablement s'attendait à voir éclater l'approbation publique d'une manière bruyante, étendit la main pour ordonner le silence ; et se tournant vers ses deux collègues, qui, par un signe d'approbation, lui firent connaître leur opinion, il écrivit l'arrêt de la Cour.

le signa et le donna à signer à ses collègues. Puis le greffier le lut à haute voix. Le voici :

« La Cour suprême, après avoir pris con-
» naissance de la cause, ouï le procureur géné-
» ral, confirme, en dernier ressort, la sentence
» du juge de première instance qui a été soumise
» à son approbation (1).

» Signé Castro, Villegas, Cassio. »

(1) Pièces justificatives, nº 9.

Je me marie
neiro. —
malheur. -
ratifs pour
— Ce qui

Tel fut
tenté les
contre m
laient m
réussi à ex
en main
moyens d

CHAPITRE V.

Je me marie. — Départ de Buenos-Ayres. — Arrivée à Rio-Janeiro. — J'y forme un établissement commercial — Nouveau malheur. — Je suis arrêté. — Je recouvre la liberté. — Préparatifs pour le voyage en Afrique. — Mon départ. — Mon retour. — Ce qui m'arriva.

Tel fut le résultat du procès que m'avaient intenté les membres d'un gouvernement acharné contre moi. Ils voulaient me ruiner ; ils voulaient mon déshonneur ; peut-être eussent-ils réussi à exécuter leurs complots odieux : ils avaient en main le pouvoir, ils disposaient de tous les moyens d'action qu'il était possible d'employer

Je me marie
neiro. — .
malheur. -
ratifs pour
— Ce qui

Tel fut
tenté les
contre m
laient m
réussi à ex
en main
moyens d

CHAPITRE V.

Je me marie. — Départ de Buenos-Ayres. — Arrivée à Rio-Janeiro. — J'y forme un établissement commercial — Nouveau malheur. — Je suis arrêté. — Je recouvre la liberté. — Préparatifs pour le voyage en Afrique. — Mon départ. — Mon retour. — Ce qui m'arriva.

Tel fut le résultat du procès que m'avaient intenté les membres d'un gouvernement acharné contre moi. Ils voulaient me ruiner ; ils voulaient mon déshonneur ; peut-être eussent-ils réussi à exécuter leurs complots odieux : ils avaient en main le pouvoir, ils disposaient de tous les moyens d'action qu'il était possible d'employer

contre un homme seul. D'ailleurs, j'avais d'autres ennemis, bien moins puissans à la vérité, mais qui n'auraient pas manqué d'applaudir à ma chute ; qui se seraient volontiers rendus les échos des calomnies inventées contre moi, et qui auraient trouvé du plaisir à les colporter et à les augmenter. Fort heureusement je ne me laissai ni abattre, ni même étourdir, par le coup qui vint me frapper si inopinément. J'ai déjà raconté quels moyens j'avais pris pour résister à l'orage qui menaçait de m'accabler. La chute de M. Rivadavia et de ses agens me mit dans le cas d'obtenir une justification complète et solennelle du crime dont j'étais accusé.

Les vexations auxquelles mademoiselle Laboissière avait été en butte pendant mon arrestation me déterminèrent à conclure mon mariage avec elle. Il était convenu depuis longtemps, et n'avait été différé que par des causes indépendantes de nos volontés respectives. Le mariage fut célébré dans l'église de Buenos-Ayres, le 9 août 1827.

Aussitôt que j'eus recouvré la liberté, je ne me dissimulai pas que les mêmes hommes qui avaient pu m'intenter un procès aussi infâme que celui dont j'ai entretenu mes lecteurs seraient capables de se venger de moi en employant le fer de l'assassin. Je songeai donc à me soustraire à ce danger très-réel, et je résolus de quitter le pays. Je donnai ma procuration à un ami qui se chargea avec mon associée de la vente de toutes les marchandises et de la liquidation de mes affaires. Quelques jours après, je partis de Buenos-Ayres, et je m'embarquai pour le Brésil.

Mon fondé de pouvoir écrivit deux fois à la Banque de Buenos-Ayres pour réclamer des dommages et intérêts pour les pertes énormes que mon arrestation m'avait causées, et qui avaient eu lieu à cause d'un billet de Banque qu'elle avait déclaré faux. Ces deux lettres étant restées sans réponse, mon ami en écrivit une troisième, par laquelle il annonçait à la

Banque qu'il allait la poursuivre devant les tribunaux; il reçut la réponse suivante :

« Monsieur,

» L'action judiciaire dont vous menacez la » Banque, pour dommages-intérêts des pertes » que M. Douville a souffertes par suite de son » arrestation, sera illusoire comme vous vous en » convaincrez en examinant les pièces de ce pro- » cès, auquel la Banque n'a point participé. Elle » a reconnu faux un billet d'un réal qui lui » avait été présenté. C'est d'après cette déclara- » tion que le ministre du gouvernement a agi; » c'est donc entre lui et vous que doit se décider » la question des dommages que vous demandez » au nom de votre client. »

Quand je fus instruit du résultat des démarches de mon ami, je m'opposai à ce qu'il poursuivît cette affaire. Ma justification avait été assez complète, et j'étais suffisamment vengé.

Mon ami fit imprimer et distribuer ma dé-

fense devant la Cour suprême à deux mille exemplaires. Elle dévoilait et frappa juste la méchanceté de mes ennemis; je ne pouvais raisonnablement demander davantage.

Lorsque je pus recevoir des visites dans ma prison, plusieurs personnes m'avaient témoigné leur surprise de ce qu'il ne s'était trouvé en circulation que seize billets d'un réal semblables à celui que la Banque avait déclaré être faux. D'ailleurs, pas un habitant du pays ne se plaignait d'en avoir reçu un seul. Cette circonstance donnait de graves motifs de douter qu'ils fussent faux; car on se demandait s'il était probable que des faussaires se fussent contentés de fabriquer une si petite quantité de billets dont la valeur nominale n'était que 62 centimes, et intrinsèque 20 centimes. Cependant il s'était écoulé un mois depuis l'époque assignée à l'apparition de ces billets faux et le moment de mon arrestation, temps plus que suffisant pour en répandre un grand nombre dans la circulation.

Cette remarque, qui fut faite par beaucoup de personnes, éveilla en moi un soupçon, c'est que les billets avaient été fabriqués avec l'intention de me nuire et introduits chez moi par Bedoya.

Je voulus alors connaître avec certitude la quantité de billets faux qui étaient en circulation, j'étais assez riche pour sacrifier quelques centaines de piastres à cette recherche. Je fis part de mes soupçons à quelques amis, qui les partagèrent et m'engagèrent à vérifier un fait qui pourrait jeter un grand jour sur les manœuvres occultes et coupables de mes ennemis. En conséquence, je fis annoncer par la voie des journaux que j'offrais d'échanger contre des billets d'une piastre tous ceux d'un réal, semblables à celui que l'on prétendait avoir été reçu de ma maison de commerce. Plusieurs négocians voulurent bien se charger d'effectuer ce paiement.

Malgré le bénéfice que j'offrais aux porteurs

de semblables billets, personne n'en montra un seul. Ne devait-on pas conclure de cette circonstance très-remarquable que les billets en question n'étaient pas faux, ou bien qu'ils n'avaient été produits dans l'occasion qu'avec le dessein de me perdre.

En parlant précédemment des passagers embarqués à bord du *Jules*, j'ai mentionné M. Larrivée de Versin. On se rappelle qu'il était débiteur de mademoiselle Laboissière. Lorsque l'un et l'autre furent arrivés à Buenos-Ayres, elle lui demanda le réglement de leurs comptes respectifs ; il s'y refusa : alors elle exigea le paiement des billets qu'il lui avait souscrits, en France, pour une partie de ce qu'il devait. La cause fut portée devant le tribunal civil de Buenos-Ayres. M. Larrivée de Versin fut condamné : mademoiselle Laboissière obtint un jugement exécutoire sur les biens de son débiteur. Il y eut appel de cette sentence, sous prétexte qu'ayant été ruiné par la prise du *Jules*, il n'avait pas eu le temps de gagner suffisam-

ment pour songer à payer ses dettes. L'affaire dura long-temps avant d'être terminée.

Sur ces entrefaites arriva mon procès. M. Larrivée de Versin montra une activité extraordinaire pour accréditer les faux bruits répandus contre moi. Quand j'eus recouvré ma liberté, je me vengeai de cet ennemi en faisant annoncer, par la voie de mon fondé de pouvoir, que j'offrais en vente la créance de mademoiselle Laboissière sur cet individu.

En lisant cet avis, les personnes qui avaient trop facilement prêté l'oreille aux discours calomnieux de M. Larrivée reconnurent tout de suite le motif qui les lui avait fait tenir. On n'eut plus que du mépris pour cet homme que l'on était auparavant disposé à plaindre, et auquel on s'était empressé de rendre service. Il perdit tous ses écoliers. Alors, n'ayant plus de ressources, il quitta le pays et alla au Chili.

Revenons aux préparatifs de mon départ. Tous mes amis l'apprirent avec des sentimens de peine qui me touchèrent. Plusieurs avaient

donné des fêtes, lorsque j'eus recouvré ma liberté. Je nommerai, entre autres personnes, M. Hilario de Sosa. Il appartient à une famille indigène. C'est la plus ancienne et la plus riche de Buenos-Ayres. Elle ne s'est jamais alliée aux Européens. M. de Sosa me témoigna tant de bienveillance et tant d'intérêt, que je dois lui en témoigner expressément ma reconnaissance.

Après avoir donné une fête aux Portugais, mes compagnons de prison, je quittai Buenos-Ayres le 12 août, et le 19 du même mois, je débarquai à Rio-Janeiro, après une traversée fort heureuse.

En arrivant dans cette capitale du Brésil, je croyais tous mes malheurs finis, et je me préparais à les oublier. J'étais loin de songer à ceux que le sort me réservait dans cette ville.

Les remises que j'attendais d'Europe ne pouvaient tarder à me parvenir. J'aurais pu, durant cet intervalle de temps, vivre tranquillement; puis, lorsque les fonds auraient été à ma disposition, j'aurais poursuivi mon projet de

voyage. Mais la facilité avec laquelle j'avais fait, à Buenos-Ayres, des affaires qui m'avaient procuré de gros bénéfices m'avait donné du goût pour ce genre d'occupation. Je voulus donc recommencer.

Je louai une maison dans une des principales rues de la ville, et j'y formai un établissement de commission et de vente publique. Je mis tant d'activité à exécuter mon plan que, huit jours après mon arrivée, tout était préparé convenablement dans le local que j'occupais. J'annonçai, par la voie des journaux, que je recevrais en dépôt toute espèce de marchandises, et que je ferais aussitôt l'avance de la moitié de la valeur, sans exiger aucun intérêt, que le droit de magasinage. Je fixai ce droit à 1 du 100 par mois, sur le montant que produirait la vente des marchandises qui devait avoir lieu, suivant le désir des propriétaires, soit immédiatement, soit à une époque plus reculée.

Ces conditions offraient tant d'avantages aux personnes qui, possédant des marchandises,

avaient besoin de fonds, qu'avant que dix jours se fussent écoulés, mes magasins furent encombrés.

Les capitaux que j'avais apportés de Buenos-Ayres avaient été suffisans pour entreprendre mon nouveau genre d'affaires. Néanmoins, ma maison de commerce de Buenos-Ayres continuait d'exister, et n'a cessé qu'au mois d'avril 1828, époque de sa liquidation; c'est ce dont on peut s'assurer par les journaux de cette ville. Les capitaux qui résultèrent de cette liquidation, et qui se montaient à *neuf mille piastres*, ne m'étant pas nécessaires, je mandai à mon correspondant de Buenos-Ayres, quand je partis pour l'Afrique, de les employer à l'achat de fonds publics (1).

Ma maison de commerce au Brésil était, comme au Rio de la Plata, sous la raison de Douville et Laboissière. On supposa donc à Rio-Janeiro que j'étais l'un des intéressés de cette

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 10.

maison. Questionné à ce sujet, je répondis qu'effectivement j'avais été établi à Buenos-Ayres, où ma maison existait encore, mais qu'elle travaillait à sa liquidation. Alors on me demanda si j'étais le Douville qui avait été incarcéré à Buenos-Ayres ; je répondis affirmativement, et en même temps je racontai toutes les circonstances de mon procès : elles n'étaient pas encore connues au Brésil.

Il y a partout des gens possédés du malheureux désir de nuire, sans autre motif que celui de faire gratuitement le mal. Quelques-uns de ces êtres malfaisans coururent me dénoncer à la police comme un malfaiteur qui s'était échappé des prisons de Buenos-Ayres.

Comme je viens de le dire, l'autorité au Brésil ignorait que j'avais été reconnu innocent du crime qu'on m'imputait et élargi honorablement par une sentence de non-lieu. Au lieu de s'enquérir de la vérité des faits, en m'interrogeant, la police songea aux moyens de s'assurer de ma personne. Voici celui qu'elle imagina:

Le onzième jour après l'ouverture de mes magasins, deux frères, nommés Mendonça, apportèrent chez moi plusieurs caisses de livres en me priant de les faire vendre le plus tôt possible. Je leur avançai la somme de *six cent mille reis*, environ trois mille francs, sur ce dépôt. La vente fut annoncée pour le lendemain.

Deux jours après, au moment qu'on allait commencer une vente publique de draps et de quincaillerie, un des frères Mendonça, suivi de trois autres individus, vint me demander son compte. Je le priai de repasser l'après-midi, parce que les commis, étant occupés, ne pouvaient le satisfaire tout de suite ; mais m'approchant, je lui dis à l'oreille : « S'il vous faut de l'ar- » gent, je vais vous en donner... — De l'argent ! » s'écria Mendonça, non, je n'ai pas besoin d'ar- » gent, mais je veux le reste des livres non vendus » et le compte de ceux qui le sont... »

Le ton de cet homme me surprit ; cependant je lui répondis tranquillement : « Revenez, mon-

» sieur, à trois heures de l'après-midi, je vous » remettrai votre compte et le reste des livres » qui vous appartiennent...

» — Je prends acte devant témoins, s'écria- » t-il, que vous me refusez ma propriété ! » Et il sortit aussitôt.

Les personnes qui se trouvaient présentes me demandèrent naturellement si cet homme était fou. « Je ne le crois pas, leur dis-je; sans doute, » il a besoin d'argent, et il est fâché de ce que je » n'ai pas vendu tous ses livres. Mais je ne puis » interrompre ma besogne pour le satisfaire; » d'ailleurs, je lui ai offert de lui donner un » à-compte. — Dites donc aussi, reprit un de » mes commis, que vous lui avez déjà avancé » *six cent mille reis*, et que le total de la vente » ne s'élève pas à sept cent mille, car il reste » encore beaucoup de livres non vendus. »

La vente commença, et on ne pensait plus à Mendonça, quand, au bout d'une heure, parut devant la porte de la maison le préfet de police

en personne ; un piquet de soldats et un commissaire l'accompagnaient. Cet appareil inusité et ce déploiement de force attira l'attention. Le commissaire s'approcha de moi, et me dit à l'oreille : « Je viens vous arrêter ; mais, afin » d'éviter une esclandre, restez, je m'expliquerai » avec vous quand la vente sera finie et que nous » serons seuls.

» — Expliquez-vous maintenant, répliquai-» je. Votre présence ici termine toutes les af-» faires. »

Alors le commissaire me donna lecture d'un mandat d'amener, fondé sur l'accusation que je voulais m'enfuir avec les livres des frères Mendonça. Une huée générale se fit aussitôt entendre, et plusieurs des spectateurs s'écrièrent : « Il leur a prêté de l'argent, il a voulu leur en » donner encore ce matin : comment peut-il » songer à fuir avec leurs bouquins ; d'ailleurs, » ce ne sont pas des objets faciles à emporter,

» et il y a ici des choses plus précieuses. . C'est » une absurdité que cette plainte. »

Le chef de la police, qui était entré dans la maison d'un apothicaire vis-à-vis de la mienne, en entendant les cris désapprobateurs, dit aux personnes présentes :

« Les Mendonça sont venus déclarer chez moi » que M. Douville s'est échappé des prisons de » Buenos-Ayres, où il était détenu pour avoir » fait de faux billets de banque, et sachant » qu'on en était instruit ici, il devait s'enfuir » dans le courant de la journée avec les marchan- » dises qui sont dans ses magasins. Alors, vou- » lant prévenir cette tentative coupable, je me » suis empressé de l'arrêter pour éclaircir cette » affaire. »

Ce discours, qui expliquait la conduite du chef de la police, imposa silence à plusieurs des personnes présentes, qui d'abord avaient murmuré tout haut; d'autres, au contraire, crièrent

à l'injustice. Quant à moi, je m'occupai de délivrer les livres aux Mendonça, et la solde de leur compte leur fut remise en présence de tous les spectateurs, et ils s'en allèrent.

Je croyais que tout était fini; mais le commissaire me dit qu'il ne pouvait me rendre la liberté, quoique j'eusse terminé avec les Mendonça; que l'ordre de m'arrêter lui ayant été remis par le chef de la police, il était obligé d'en référer à ce magistrat, et que je devais le suivre.

Force me fut d'obéir à l'injonction du commissaire, qui, conformément à son mandat, me conduisit dans la maison de dépôt, tenue par le geôlier de la prison; elle fait partie des bâtimens de celle-ci. Quiconque est en état de payer de *trois à quatre cent mille reis* (de 1,800 à 2,400 fr.) peut s'y faire mener, au lieu d'entrer dans la prison.

Je fis aussitôt appeler un avocat, le docteur França; il adressa en mon nom, au tribunal de première instance, une requête, par laquelle je

demandais à obtenir mon élargissement, puisque j'avais payé les frères Mendonça, et qu'ainsi la plainte qu'ils avaient portée contre moi, et en vertu de laquelle le commissaire de police était venu m'arrêter, était annulée.

Trois jours se passèrent sans que j'obtinsse une réponse. Ce délai, contraire à la teneur de la loi, me donnait le droit de m'adresser à la Cour suprême de justice.

Mon avocat dressa donc une requête; elle fut remise à la Cour, qui ordonna que tous les actes de l'action intentée contre moi lui seraient apportés. Dès qu'elle les eut en son pouvoir, mon avocat put en prendre connaissance. Les pièces à ma charge consistaient uniquement dans la dénonciation faite au chef de la police par les frères Mendonça, et dont j'ai parlé plus haut. C'était sur cette dénonciation que le tribunal de première instance, à la requête du préfet de police, avait ordonné que je fusse retenu en prison.

M. França adressa une nouvelle requête à la

Cour suprême : il lui représenta qu'ayant payé aux frères Mendonça ce qu'il leur revenait de la vente de leurs livres et leur ayant remis ceux qui n'avaient pas été vendus, je ne devais pas être détenu plus long-temps; il fit ressortir en même temps l'arbitraire dont le chef de la police s'était rendu coupable.

La Cour suprême rendit aussitôt un arrêt dont voici la teneur :

« Vu les pièces du procès, le plaignant a été » lésé par le juge du quartier de la Candelaria, » quand il a été déclaré coupable dans la pré- » sente instance, ainsi que le plaignant le » prouve dans sa requête.

» Il est constant, par les actes de la procé- » dure, que la circonstance rapportée par les » accusateurs dans leur requête au juge ne » pouvait donner lieu à aucune plainte, puis- » qu'il résulte de cette requête que le plaignant » n'était qu'un commissionnaire chargé de la » vente des livres en question ; obligé en con-

» séquence à donner son compte ; s'il ne le » faisait pas volontairement, les accusateurs » devaient l'exiger par tous les moyens de droit.

» Par conséquent, le juge ne devait pas re- » cevoir une semblable plainte, et beaucoup » moins déclarer le plaignant coupable ; quoi- » que les accusateurs prissent le prétexte que » le plaignant avait l'intention de fuir avec le » bien d'autrui, charge qu'ils ne prouvaient » pas, et qu'ainsi l'article de la loi, liv. V, » chap. 66, n'a aucun rapport avec le cas » présent.

» De plus, le prétexte d'accusation portée » contre le plaignant ne pouvait, en aucune » manière, justifier l'entrée de sa maison ni la » prison qu'il a subie.

» En conséquence, le juge rectifiera son » mandat et fera mettre le plaignant en li- » berté.

» Rio-Janeiro, le 15 septembre 1827.

» *Signé* Mayo, Albuquerque, Barboza. »

Je fus aussitôt élargi. J'avais passé onze jours en prison. Je courus chez le chef de la police. Il me donna sur cette affaire les explications que je lui demandais. Il me témoigna ses regrets de ce qui m'était arrivé, et m'engagea à oublier cette affaire.

Plusieurs personnes distinguées qui avaient appris mes malheurs à Buenos-Ayres, et qui avaient vu cette nouvelle accusation, crurent devoir me faire visite et m'exprimer la part qu'ils prenaient à tant de malheurs non mérités.

Cette aventure ne causa aucun tort à mon établissement, car tout le monde avait trouvé la cause de mon arrestation très-injuste.

Sur ces entrefaites, les journaux de Buenos-Ayres, qui contenaient le récit de mon acquittement et de mon élargissement, arrivèrent à Rio-Janeiro ; mon innocence n'en devint que plus évidente, et il fut presque démontré que les frères Mendonça n'avaient été que des agens employés par la police pour trouver un moyen de m'arrêter.

Mon établissement prit une plus grande vo-

gue, de tous côtés on m'apporta des marchandises de toute espèce ; mais j'avais pris du dégoût pour les affaires. Je calculai que les bénéfices ne compensaient pas les désagrémens que j'avais éprouvés, et, dès ce moment, je résolus d'abandonner le commerce et de recommencer mes voyages pour observer les pays étrangers.

Quoique je ne fusse à Rio-Janeiro que depuis deux mois, je m'étais lié avec plusieurs négocians qui avaient été dans le pays d'Angola ; leurs récits piquèrent ma curiosité, et me firent naître le désir d'aller explorer ces contrées si peu connues. J'abandonnai l'idée d'aller en Chine.

Les remises que j'attendais d'Europe ne tardèrent pas à arriver. Alors, je vendis mon établissement qui, après mon départ, a continué de subsister sous la même raison de commerce, et que j'ai même retrouvé à mon retour d'Afrique, mais dans une maison et une rue différentes de celles où je l'avais formé.

Les préparatifs de l'excursion que j'allais entreprendre ne furent pas longs, car j'avais dans

mes magasins les étoffes et la verroterie qui m'étaient nécessaires. J'arrêtai mon passage à bord d'un navire qui était prêt à partir ; je pris à mon service deux mulâtres ; j'achetai des esclaves qui devaient me servir d'interprètes.

Trois jours avant mon départ, je vendis à Marie O'Brien quelques lingots d'or; O'Brien devait me payer vingt-quatre heures après. Ce terme écoulé, je lui demandai mon paiement. Il me répondit qu'il avait disposé des lingots, mais qu'ayant accordé un mois de temps, il ne pouvait me satisfaire sur-le-champ.

Une discussion très-animée suivit cette explication; elle devint si vive, que O'Brien me prit à la gorge pour m'étrangler, mais elle se termina par un soufflet que je lui donnai. Je m'étais rendu coupable d'un délit qui, au Brésil, est puni beaucoup plus sévèrement qu'un vol sur le grand chemin. Il n'y avait pas de témoins ; mais dans ce pays, il n'est pas difficile de s'en procurer, pourvu qu'on les paie, et ils ne sont pas chers.

Cette circonstance était favorable pour un homme qui ne voulait pas payer. O'Brien résolut d'en tirer parti pour se libérer envers moi : il me devait en tout *douze cent mille reis* (environ 6,000 fr.).

Les trois témoins requis par la loi furent bientôt trouvés. Après avoir prêté serment, ils déposèrent devant le juge qu'ils m'avaient vu donner un soufflet à O'Brien. Sur leur déposition, le juge lança un mandat d'arrêt contre moi ; O'Brien, sachant que j'étais très-pressé de m'embarquer pour l'Afrique, supposa que, s'il me faisait arrêter, je chercherais à m'arranger avec lui, pour ne pas différer mon entreprise, et que je lui donnerais quittance de ce qu'il me devait; que, par ce moyen, il serait dégagé de toute obligation envers moi ; que, de mon côté, je serais bien aise de ne rencontrer aucun obstacle à mon prompt départ. Cependant il ne fit pas mettre le mandat à exécution ; je ne fis non plus aucune démarche, de sorte que les choses restèrent dans l'état où elles se trouvaient.

Je partis pour le Congo, le 15 octobre 1827. Je passai presque trois années dans ce voyage. La relation de mon voyage offre le récit de ce qui m'est arrivé pendant ce temps.

Ma santé souffrit de rudes atteintes par mon séjour prolongé et mes courses dans l'intérieur du Congo. A mon retour au Brésil, je cherchai à vivre dans une famille qui voulût bien me donner les soins dont j'avais un besoin urgent. Je découvris une famille allemande composée du mari, de la femme et d'un petit enfant ; ces gens faisaient ménage avec deux Suisses d'un âge mûr, que je connaissais un peu. Accablé par les maladies au point de ne pouvoir marcher seul et d'avoir à peine la force de parler, je ne fus prendre aucune espèce de renseignemens sur le monde au milieu duquel je m'établissais : ce fut un grand malheur pour moi, comme on va le voir.

Une discussion ne tarda pas à s'élever entre l'Allemand et les Suisses, qui se nommaient

Coquet ; ils se séparèrent ; l'Allemand et sa famille quittèrent la maison : je les suivis.

Au moment de quitter la maison, les Coquet, qui voyaient avec peine que je les quittais pour suivre l'Allemand, me retinrent deux esclaves qui me servaient, sous le prétexte que je leur devais de l'argent. J'étais trop malade dans le moment pour entrer en discussion avec eux, je laissai les esclaves ; mais, plus tard, quand ma santé se fut améliorée, je m'occupai de ce vol que l'on m'avait fait. Alors les Coquet se présentèrent devant un juge, jurèrent que j'étais leur débiteur, que j'étais dans l'intention de quitter le pays ; demandèrent et obtinrent que mes deux esclaves fussent remis au dépôt général.

Au Brésil, pour obtenir un droit de saisie contre les biens de quelqu'un, il suffit qu'une personne, avec trois témoins, déclare devant un juge que cette personne est son débiteur et a l'intention de quitter le pays. Le juge, sans entendre l'autre partie, ordonne la saisie de la partie des biens du débiteur qui correspond à

la demande faite contre lui, et il ordonne le dépôt des objets saisis dans la maison destinée à les recevoir. Il faut de cinq à six ans pour obtenir un jugement définitif ; comme les objets sont censés se détériorer dans cet espace de temps, on saisit toujours pour quatre fois le montant de la dette.

Beaucoup de fripons exploitent cette facilité d'obtenir une saisie et cette lenteur de la justice. Quelques personnes, quoique ne devant rien à celui qui a fait saisir une partie de leur propriété, l'abandonnent pour n'avoir pas l'ennui d'un procès qui les entraînerait dans des frais qui excéderaient la valeur de l'objet saisi ; car, dans ces pays, les frais sont à la charge de chacune des parties : d'autres font appeler leur prétendu créancier, qui, par le moyen d'une tierce personne, entre en composition et consent à abandonner sa demande, moyennant une somme qu'on lui paie comptant; quant au débiteur réel, il paie son créancier.

Les Coquet, qui savaient que mon intention

était de retourner en Europe le plus tôt possible, et que, par conséquent, je ne resterais pas au Brésil pour défendre mes intérêts, pensèrent avoir trouvé une circonstance favorable pour se procurer quelques centaines de mille reis; et crurent qu'en me saisissant deux esclaves qui valaient, à cette époque, plus de deux *contos de reis* (7,300 *fr. à cause de la dépréciation du papier-monnaie*), j'entrerais en composition avec eux pour la somme des quatre cent mille reis qu'ils prétendaient que je leur devais, et que je consentirais à leur donner quelque chose pour qu'ils abandonnassent une demande qui me mettrait à même de recouvrer mes esclaves.

Ces hommes furent déçus dans leurs espérances. Je n'ai jamais voulu composer avec un fripon; j'ai toujours mieux aimé tout perdre, que de rien céder volontairement. Je fis appeler mon procureur. Je lui expliquai ce dont il s'agissait; je lui fis prendre un engagement de ne jamais composer avec les Coquet, pour la somme qu'ils prétendaient que je leur devais; ensuite

je lui fis don des esclaves, à la charge de poursuivre le procès avec toute l'activité possible.

Les Coquet, qui ne s'étaient pas attendus à trouver un homme de loi pour adversaire, abandonnèrent aussitôt leur demande. Les esclaves furent délivrés à mon procureur qui bénéficia du vol que voulaient me faire ces fripons. Quant à moi, je vis avec plaisir que, dans cette occasion, ils n'avaient pas réussi dans le genre d'industrie dont ils vivaient depuis dix ans.

Aussitôt que ma santé commença à s'améliorer, je passais quelques heures, tous les jours, avec l'Allemand et sa femme. Dans mes conversations, je leur racontai mon aventure avec O'Brien, qui avait refusé de me payer l'argent des lingots d'or que je lui avais vendus, et à qui j'avais donné un soufflet.

L'Allemand, supposant que mes malles, qui étaient fort lourdes, devaient contenir de l'or que j'apportais de l'intérieur de l'Afrique, songea à quelque moyen de me voler impunément.

S'il eût été plus hardi, il m'eût tordu le cou, ou bien eût trouvé quelque moyen de se débarrasser de moi sans bruit, car, je le répète, la maladie m'avait réduit à un tel état d'abattement et de langueur, que j'étais réduit à passer presque toute la journée au lit. Je ne me levais que pour faire quelques pas dans la maison, et alors l'Allemand ou sa femme me donnaient le bras. Toute espèce d'occupation me fatiguait. Dans les premiers temps, je ne pouvais ni lire ni écrire: car la chaleur de l'Afrique m'avait tellement affaibli la vue, que j'étais presque aveugle.

L'Allemand courut chez O'Brien, auquel il dit que je l'avais chargé de le faire citer devant le juge pour le paiement des lingots qu'il me devait encore; puis il ajouta: « Comme je vous » connais, je n'ai pas voulu agir sans vous aver- » tir, et j'ai même voulu vous rendre un ser- » vice: je pense que c'est vous qui pouvez in- » tenter un procès à Douville. Ne vous a-t-il pas » donné un soufflet? »

La proposition était trop attrayante pour

qu'un homme de l'espèce d'O'Brien ne s'empressât pas de l'accepter. Il alla aussitôt chercher un huissier, pour que le mandat lancé contre moi, trois années auparavant, reçût son exécution. L'officier de justice vint me signifier son mandat. Malgré mon état de souffrance extrême, je le suivis, car les forces commençaient à me revenir ; mais il fut obligé de me prêter l'appui de son bras pour que je pusse marcher. Nous arrivâmes enfin à la prison, qui était assez éloignée de mon logement, et la route me parut bien longue. Le geôlier, qui me reconnut, me prodigua les attentions les plus délicates ; il me fit entrer dans la chambre la plus propre et la mieux meublée, et il appela sa femme pour qu'elle eût bien soin de moi, parce que ma santé délabrée l'exigeait.

J'avoue qu'en ce moment j'éprouvais un vif regret de ce qu'un hasard quelconque n'eût pas porté O'Brien à mettre à exécution le mandat d'arrêt, à l'instant où je débarquais sur le sol brésilien. J'eusse été soigné affectueusement, et

de plus j'eusse échappé aux pertes que me firent éprouver les Coquet et l'Allemand (1). J'aurais, à la vérité, été conduit dans une prison; mais elle avait pour gardien un homme humain, compatissant et reconnaissant : il n'oubliait pas que, trois ans avant, je l'avais bien récompensé de ses peines. Maintenant il me voyait souffrant; il m'accabla de marques de bienveillance.

Néanmoins, ne me souciant pas de rester sous les verrous, parce que je me trouvais presque assez rétabli pour songer à partir du pays, j'envoyai chercher O'Brien. Je lui représentai que sa conduite me paraissait extraordinaire : « Pourquoi, lui dis-je, avez-vous fait mettre, aujourd'hui, à exécution contre moi un mandat lancé au sujet d'une affaire qui doit être oubliée depuis long-temps. Ma conduite avant mon départ pour l'Afrique vous a prouvé que je n'avais pas envie de vous poursuivre pour le

(1) Si je me rappelle le nom de cet Allemand, je le donnerai avant de terminer l'impression de cet ouvrage.

» *conto deux cent mille reis* que vous me devez. » Je vous assure que je n'y pensais plus, et que » mon intention n'a jamais été de rien réclamer » de vous. » — « Voilà une plaisante affaire, » répondit O'Brien ; quoi ! n'avez-vous pas chargé » l'Allemand, avec qui vous demeurez, de me » citer en votre nom devant le juge, pour la » somme que je vous dois depuis trois ans. » Je répliquai qu'il n'en était rien. Alors il me raconta ce que l'Allemand était venu lui dire. Je lui donnai sur cette affaire des explications conformes à la vérité ; il en résulta que l'Allemand était un fourbe qui avait voulu me nuire, sans que je pusse en deviner la cause. O'Brien ne lui épargna pas les épithètes qu'il méritait; puis il fut convenu que, moyennant la quittance que je signerais audit O'Brien de la somme qu'il me devait, et un bon pour cent mille reis pour payer les frais qu'il avait faits pour m'arrêter, il adresserait au juge une requête tendante à ce que je fusse mis en liberté, parce qu'il retirait la plainte qu'il avait portée.

Les révélations qui résultèrent de cette affaire, m'ôtèrent l'envie de continuer à demeurer avec l'Allemand. J'envoyai aussitôt prendre mon bagage, et je le fis porter à un hôtel garni, où je me rendis en sortant de prison. Ce fut alors que je reconnus le motif qui avait porté l'Allemand à trouver un moyen quelconque de me faire arrêter : je découvris que mes malles avaient été forcées, et qu'il m'avait été soustrait une somme de *quatre cents piastres ;* mais rien ne me prouvait qu'il fût l'auteur de ce vol, et de plus, je n'étais pas en état de me livrer à une action judiciaire. J'avais hâte de quitter le Brésil ; cependant j'allai chez l'Allemand : celui-ci prit à témoin Dieu et tous les saints qu'il ne concevait pas comment l'effraction de mes malles avait été commise. Dès lors je voulus quitter le plus tôt possible un pays où on abusait si impunément de l'état de ma santé. Après cette aventure, je ne doutai pas que la dispute entre les Coquet et l'Allemand n'eût été une chose convenue entre eux pour me voler plus facilement, car

j'appris que ces gens n'avaient jamais cessé d'être amis, et qu'ils se faisaient visite les uns aux autres. Je n'avais jamais pu m'en apercevoir, parce que je ne quittais pas ma chambre.

N'étant pas encore assez bien rétabli pour pouvoir supporter les fatigues de la traversée du Brésil en Europe, qui est ordinairement de trois mois, je m'embarquai pour Buenos-Ayres, où je devais arriver en une douzaine de jours, et où la salubrité du climat ne pouvait que m'être très-salutaire. J'y arrivai à la fin de décembre, et j'y séjournai jusqu'au 4 mars 1831.

Considérations su
bitans. — Les (
de la justice. —
sement dans la

Avant de
quelques mo
neiro. Je n'a
relation com
sont les cap
le résultat
que j'y ai fa

CHAPITRE VI.

Considérations sur la république de la Plata. — Caractère des habitans. — Les Gaouchos. — Mœurs et usages. — Administration de la justice. — Idées sur la liberté. — Les Pampas. — Établissement dans la Patagonie. — État de Buenos-Ayres en 1831.

Avant de quitter l'Amérique, je vais dire quelques mots sur Buenos-Ayres et sur Rio-Janeiro. Je n'ai pas la prétention de donner une relation complète des pays dont ces deux villes sont les capitales, je veux seulement présenter le résultat de quelques-unes des observations que j'y ai faites.

Les provinces de la république de la Plata ne jouiront jamais des avantages considérables qu'on leur attribue ; situées dans l'intérieur de l'Amérique, sans autre débouché plus près que par le port de Buenos-Ayres, elles seront toujours dépendantes de cette dernière province, la seule qui puisse devenir très importante, mais dont le port est mauvais.

Le territoire produit à peu près tous les fruits de l'Europe. Les plus abondans sont les pêches et les melons. Ceux-ci sont si communs, que, dans la campagne, un passant peut en cueillir sans qu'on lui demande rien, et dans les villes, où on les porte dans des tombereaux, ils sont à très-bon marché. On est sûr de voir des maladies désoler le pays, si le mauvais temps fait manquer ces fruits.

Le bois est rare dans la province de Buenos-Ayres. Dans quelques-unes des autres provinces de la république, on trouve des forêts. Dans celle-là, on est réduit au bois de pêcher pour

faire la cuisine ; il est défendu de couper les citronniers et les orangers.

La campagne de Buenos-Ayres est remplie de marais ; l'air y serait très-malsain, si le pampeiro, ou vent soufflant du sud, ne venait de temps en temps sécher l'atmosphère. L'humidité produite par la rosée est si abondante, que, le matin, on pourrait croire qu'il a plu pendant la nuit. Cette humidité pénètre même dans les maisons dont les toits sont plats. Le froid n'y est jamais très-vif, et il ne se fait sentir que dans les mois de juillet et d'août. La chaleur, sans être excessive, est cependant assez forte pour ne pas permettre de sortir au milieu du jour sans en être incommodé. On ne trouve jamais personne dans les rues de Buenos-Ayres de midi à trois heures et demi.

Les provinces de cette république sont riches, mais ce n'est pas en mines d'or, quoi qu'en ait dit M. Rivadoria, dans un ouvrage imprimé en Angleterre, dans lequel il prétendait que l'or se trouvait dans la république comme la mau-

vaise herbe dans d'autres pays. Les mines de Famatina, tant vantées, ne se sont trouvées riches que dans les récits mensongers qui en ont été faits. Les promesses flatteuses ne sont plus rien aujourd'hui, tout s'est évanoui.... Cependant la vraie mine d'or du pays existe toujours. « Un sol fertile et capable de produire les plus » grandes richesses. »

Dans les plaines immenses de cette république on voit errer et paître des troupeaux innombrables de bœufs, de moutons et de chevaux. Tous ces animaux vivent en liberté; les gens chargés de les garder n'ont d'autre soin que d'apposer tous les ans, avec un fer chaud, sur les nouveau-nés, une marque constatant à quel maître ils appartiennent.

Les habitans de la campagne, connus sous le nom de *gaouchos*, sont à demi sauvages. Ils ont tous les vices des Européens sans aucune de leurs bonnes qualités. Le gaoucho passe sa vie à ne rien faire. La guitare à la main, un cigarre à la bouche et un petit verre d'eau-de-vie à côté

de lui ; voilà son existence. Sa femme fait cuire le morceau de viande qui assouvit sa faim. Le soir, le gaoucho monte à cheval pour aller voir un ami, ou bien il reste chez lui pour recevoir des visites. De temps en temps, il vend quelqu'un de ses bestiaux pour acheter de l'eau-de-vie ou des dragées, des confitures et toutes sortes de sucreries. Lorsqu'il va à la ville, il en revient toujours sans argent dans sa poche ; tout reste chez le confiseur. Quand il est sur son cheval, il le fait toujours galoper. Il manie cet animal avec une adresse et une habileté extrêmes. Il ne sort jamais sans être armé d'un couteau et d'un lacet en cuir de bœuf. Le couteau lui sert pour attaquer ou se défendre, il n'emploie le lacet que pour attaquer. Même au grand galop, il lance son lacet à la distance de 15 ou 20 pas, et ne manque jamais l'objet qu'il vise, et, sans ralentir sa course, il terrasse l'animal ou l'homme qu'il a enlacé. Les hommes savent cependant se défendre en coupant avec leur couteau le lacet au moment qu'il tombe sur eux.

Beaucoup de gaouchos prennent un très-grand plaisir à assassiner les blancs; ils veulent voir, disent-ils, comment ces hommes si famés savent mourir.

Quand un étranger entre dans une taverne où se trouve un *gaoucho*, celui-ci lui offre toujours un petit verre d'eau-de-vie ; mais c'est dans la persuasion que l'étranger lui en rendra deux. Si le gaoucho ne lui donne pas cette marque de politesse, l'étranger peut être assuré que, le soupçonnant porteur d'une somme d'argent, cet homme farouche projette de l'assassiner. Du reste il est très-hospitalier, il ne manque jamais d'offrir sa table à l'étranger ; cependant celui-ci doit toujours se tenir en garde contre ces démonstrations de bienveillance.

Le gaoucho va toujours à cheval ; un morceau de cuir, attaché avec une courroie sous ses pieds qui sont nus, lui tient lieu de souliers. Souvent il va sans étriers, et quand il en a, ils ne sont destinés qu'à soutenir le gros orteil. Deux peaux, l'une de vache, l'autre de mouton, étendues à

terre, lui servent de lit. Son *puncho* lui sert d'habit pendant le jour et de couverture pendant la nuit (c'est un morceau de drap percé dans le milieu pour laisser passer la tête). Un morceau de cuir pour couvrir son cheval et une courroie pour le sangler, complettent son équipage. Quand il y joint un morceau d'une étoffe quelconque, pour s'en faire une ceinture, il ne lui manque plus rien.

Depuis quelques années on a aboli à Buenos-Ayres une coutume qui existe toujours dans la campagne, c'est d'exposer sur la place publique le cadavre des gens assassinés. Leur état de nudité et les blessures qui ont causé leur mort offrent un coup d'œil révoltant.

Pendant mon séjour à Montevideo, un mulâtre assassina un de ses camarades. Celui-ci avait dansé avec l'amie du meurtrier, qui en avait conçu de la jalousie. Ce scélérat prit un prétexte pour attirer sa victime hors la salle de bal, et, à la porte même, il lui donna un coup de couteau dans le ventre, puis il s'enfuit aussitôt.

Le lendemain je vis le cadavre de ce malheureux exposé sur la place publique, avec la moitié des intestins hors du corps. Plusieurs gaouchos assemblés autour de ce cadavre, au moment où je passais, attirèrent mon attention par ces mots qu'ils firent entendre : «*Amigo, esta bien pegado*» (ami, c'est adroitement fait, celui-là entend son métier). Si le meurtrier eût été présent, ils l'auraient loué de son adresse.

L'habitant de Buenos-Ayres est en général très-bon, ami du luxe et de tout ce qui est nouveau. Il est confiant, quoiqu'il ait été souvent trompé par les étrangers. Il n'aime ceux-ci que par intérêt. Il montre pour eux de l'éloignement quand il n'a plus besoin de leurs services. Cependant les étrangers sont en général considérés.

Les hommes sont moins nombreux que les femmes. Dans un dénombrement fait en 1824, on comptait cinq femmes pour un homme. Cette différence ne doit pas étonner dans un pays désolé depuis si long-temps par la guerre civile.

Les femmes sont généralement jolies et bien

faites. La parure ajoute encore à l'air agaçant qu'elles savent prendre. Un voile négligemment jeté sur leur tête toujours découverte semble destiné à cacher leurs traits, mais les laisse assez voir pour exciter les désirs des hommes. Par malheur elles ont de vilaines dents, ce qui dépare un peu leur jolie figure. On peut en attribuer la cause à leur habitude de prendre tous les matins une infusion de maté très-chaude.

Dans ce pays les femmes ne travaillent pas. Ce n'est pas comme au Congo, où le mari attend paisiblement à la porte de sa case que ses femmes lui apportent sa nourriture. A Buenos-Ayres, elles semblent ne pouvoir vivre que dans une indolence complète. Quand elles sont chez elles, elles passent les journées à leurs croisées : là, elles ne s'occupent que d'attirer l'attention des passans. On ne les voit jamais sortir avec des hommes ; on dirait qu'elles forment une république à part. Elles sont toujours suivies d'une petite négresse qui semble être la gardienne de leur fidélité.

Les femmes de Buenos-Ayres aiment la parure avec excès ; elles l'emportent à cet égard, je crois, sur tous les autres pays du monde. Leur fortune, quelque considérable qu'elle puisse être, ne pourrait jamais suffire à la dépense de leur toilette ; il est donc nécessaire que la générosité d'un amant supplée à ce que le mari refuse. Elles jugent de l'amabilité d'un homme par la richesse de ses cadeaux.

Fort dévotes en apparence, elles vont tous les jours à la messe ; marchant dans les rues toujours à la file les unes des autres, elles se font suivre d'une ou deux esclaves qui portent le tapis dont elles doivent se servir pour s'accroupir ou s'asseoir les jambes croisées. Dans l'église, les demoiselles occupent le haut du tapis, la mère le milieu, et les esclaves la partie inférieure. La vue de ces jolies femmes, assises à la manière des tailleurs, sur de riches tapis, excite plus les passions que la piété.

Pendant le carême, beaucoup de femmes ne sortent jamais que vêtues de noir ; mais, le

Vendredi-Saint, le vêtement de deuil est général.

Il y a, ainsi que je l'ai dit, peu de communication entre les deux sexes. Les femmes, soit mariées, soit condamnées à rester filles, et celles-ci sont nombreuses, par la cause que j'ai exposée précédemment, vivent entre elles loin de la société des hommes, et ne s'occupent que d'intrigues amoureuses.

On a vu qu'une femme, suivie de sa petite négresse, peut aller partout sans que personne puisse en jaser. Mais cette négresse ne la suit pas dans tous les appartemens des maisons où entre sa maîtresse. Elle reste avec les autres esclaves.

Les hommes ne sont religieux ni en réalité ni en apparence. D'ailleurs, quoique d'origine espagnole, les habitans de la république de la Plata ont admis la tolérance en matière de religion; mais ils ont conservé, dans l'exercice du culte catholique, le faste de leur ancienne métropole. Quand on porte le viatique aux malades, le prêtre va en voiture, des soldats l'escortent, plu-

sieurs personnes précèdent avec des flambeaux, et un enfant fait entendre les sons d'une clochette qui avertit la population de se mettre à genoux. Cette démonstration occasione quelquefois des scènes fort désagréables à ceux qui sont d'une communion différente et ne veulent pas se prêter à aucune marque de dévotion extérieure dans la rue.

Le carême est terminé par une fête qui peut paraître bizarre. Le Samedi-Saint, on promène dans les rues, des mannequins représentant Judas Iscariote. La populace les accable d'injures, leur jette des pierres et les couvre d'ordures. Le soir on pend ces mannequins et on finit par les brûler au milieu d'un feu d'artifice.

Le goût des plaisirs est si fort que, pendant le blocus, lorsque la misère était à son comble, le théâtre était toujours rempli et les bals étaient très-nombreux.

On célèbre tous les ans, les 24, 25 et 26 mai, l'anniversaire des journées dans lesquelles les habitans de la république reconquirent leur li-

berté sur les Anglais. Ces fêtes sont toujours fort brillantes.

Ces provinces, après s'être déclarées indépendantes, se constituèrent en république. Depuis ce moment le mot de liberté s'y répète à chaque instant, il est en tête de tous les actes; mais la réalité de cette liberté ne se trouve nulle part. Les Européens, venant d'un pays d'Europe où l'on jouit d'un certain degré de liberté, sont très-surpris de celle de Buenos-Ayres. En entendant ces peuples, républicains de fraîche date, déclamer contre les rois qu'ils nomment despotes et tyrans, on pourrait supposer que le Rio de la Plata est la terre classique de la liberté; mais on reconnaît bientôt que dans la France et l'Angleterre, où les lois protégent le citoyen paisible, on est plus en sûreté pour sa personne et ses biens, qu'au milieu de la population chez laquelle il est permis de s'écrier *nous sommes libres*, mais qui ne souffre pas que l'on nie cette assertion. Les gouvernemens usent largement de l'arbitraire; je ne suis pas le seul Européen qui l'ait

éprouvé. Je ne répéterai pas à ce sujet des faits universellement connus.

Une des choses qui choque le plus dans ces pays, est la manière dont la justice s'administre. Thémis n'y a pas un bandeau sur les yeux; trop souvent elle laisse pencher la balance en faveur de l'homme qui peut y placer de l'or ; et lorsque ce moyen n'est pas employé, elle porte avec trop de complaisance ses regards sur les attraits d'une jolie solliciteuse. Malheur à l'accusé qui est pauvre, qui n'a pas une parente dont les charmes peuvent séduire le juge, ou qui ne tient pas à un parti puissant dans l'état! il encourt toute la sévérité des lois.

Il y a beaucoup de fous dans cette république, je crois qu'on peut en attribuer la cause aux révolutions continuelles qui désolent le pays. Il y en avait bien moins il y a cinquante ans.

Il existe, à Buenos-Ayres, une coutume qui, pendant mon séjour, divertit le public.

Quand on va faire une visite dans une maison où on ne connaît pas les habitans assez familière-

ment pour entrer sans se faire annoncer, on crie de la porte de la rue : *Ave, Maria.* Tous les marchands s'annoncent de cette manière, quand ils portent quelque chose. A ce cri se montrent les domestiques, qui se tiennent ordinairement dans la seconde cour des maisons.

Une dame française, nommée *Marie*, nouvellement arrivée à Buenos-Ayres, ignorant cet usage, fut très-étonnée d'entendre ceux qui venaient chez elle l'appeler par son nom ; elle finit même par se fâcher qu'on l'appelât tout simplement *Maria ;* enfin, elle crut qu'on voulait l'insulter. Comme elle ne savait pas l'espagnol, elle ne pouvait obtenir aucune explication sur ce sujet. Elle trouva cependant un moyen ingénieux de faire comprendre son mécontentement : ce fut de ne pas répondre à ceux qui l'appelleraient *Maria.*

Dès le lendemain à la pointe du jour, la laitière frappa à la porte en criant : *Ave, Maria.* Maria n'ouvrit pas. La laitière finit par s'en aller, après avoir répété à plusieurs reprises *Ave, Maria,*

et avoir fait assez de bruit pour que les voisins s'en aperçussent. Le boulanger lui succéda, même salutation; même silence de la part de la dame, qui s'applaudissait du succès de sa détermination. Tous les autres fournisseurs se succédèrent, il leur en arriva autant.

Le bruit se répandit bientôt que cette dame devait être morte: la police, qui en fut informée, vint aussi frapper à la porte en criant: *Ave*, *Maria;* et, ne recevant aucune réponse, elle se mit en devoir d'entrer de force.

Aux premiers coups de marteau, la jeune dame sortit de chez elle, et alla ouvrir la porte de la rue; elle était furieuse; sa colère redoubla en entendant les agens de la police lui dire, aussitôt qu'elle parut: *Ave*, *Maria*.

Un interprète fut appelé, et tout s'expliqua au grand divertissement du public.

De toutes les excursions que j'ai faites dans le territoire de la république Argentine, je ne citerai que celle que j'ai effectuée pour visiter un établissement formé sur la rive gauche du Rio

Negro, ou Cusu-Leuvu. On le nomme *Patagonia*. Il est éloigné de 165 lieues au sud de Buenos-Ayres. Le chef-lieu est la ville del Carmen, située à sept lieues de la mer. On y compte six cents habitans, non compris les militaires. Il y a quelques maisons passables, mais elle n'est pas florissante. Dans les environs, les maisons de campagne sont jolies, et les promenades sont agréables. La position avantageuse del Carmen doit lui donner, un jour à venir, de l'importance. Le pain y est rare, ce qui vient de la difficulté de moudre le grain; il y a un café; le gouvernement de Buenos-Ayres y entretient un médecin.

Une batterie élevée près de la barre, à l'entrée du port, la protége des attaques par mer, et rend l'entrée de la rivière presque inaccessible. Les navires ne peuvent entrer que les uns après les autres. Quand la marée est basse, il y a peu d'eau sur la barre; et quand elle est haute, il y en a de douze à quatorze pieds. La rivière fournit la ville d'eau douce, et elle est navigable jusqu'à cent vingt lieues dans l'intérieur. Le

bois est abondant dans le pays voisin, et peut servir pour les constructions. Les maisons sont en briques; l'église, qui se trouve dans le fort, est un bâtiment très-chétif.

Le lit de la rivière, sur la rive droite, est peu profond et vaseux; sur la rive gauche, il est profond et sablonneux. Il est dangereux de se baigner dans cette rivière, à cause de la rapidité du courant.

Le bétail et le gibier sont très-communs, surtout les cerfs et les lièvres. Ceux-ci sont au moins deux fois gros comme en Europe, ils pèsent de quinze à vingt-cinq livres. Leur chair est très-succulente.

Le village de Saint-Gabriel, composé d'une quarantaine de cabanes environ, habitées par des Indiens, est à peu de distance de la ville. Un bras du Rio Negro arrose ce village, des bosquets de saules ornent les environs, et en font un séjour délicieux.

Au nord et à l'ouest de cette colonie, vivent les Pampas, ainsi nommés parce qu'ils habi-

tent de vastes plaines connues sous cette dénomination. On en rencontre quelquefois dans les rues de Buenos-Ayres; ces hommes, vêtus à l'européenne, ont leurs habits couverts de galons, ils viennent échanger des peaux de petits animaux, et des plumes de nandou, qui est l'autruche d'Amérique, contre de l'eau-de-vie et du maté. Dans leur pays, ils vivent en nomades, sont vêtus de peaux de bêtes, et passent leur vie à chasser.

Ces peuples, quand j'étais chez eux, étaient en paix avec Buenos-Ayres; mais quand ils lui font la guerre, ils ravagent la campagne. Leur manière de faire la guerre est à peu près la même que celle des Cosaques, mais ils sont plus adroits cavaliers. Ils n'attaquent qu'à la faveur du brouillard ou des ténèbres de la nuit. Toujours munis de deux chevaux, ils en laissent un à environ une demi-lieue en arrière. Quand ils surprennent leurs ennemis, ils en font un carnage horrible. Mais si le lieu qu'ils comptent assaillir est sur ses gardes ou bien défendu, ils fuient avec

la vitesse du vent, avant qu'on puisse les poursuivre. Arrivés à l'endroit où sont leurs chevaux de rechange, ils s'élancent dessus; ceux qu'ils quittent les suivent et leur servent comme de rempart, pour empêcher l'ennemi d'arriver jusqu'à eux.

Vainqueurs ou vaincus, ces peuples reviennent toutes les nuits à la charge, et toujours aussi disposés à combattre que la première fois. Quand ils veulent piller la campagne, ils s'avancent au lieu désigné avec leurs femmes et leurs enfans également à cheval; puis ils séparent, du reste d'un troupeau, sept ou huit cents têtes de bétail; ils les font partir sous la conduite de leur famille, ensuite ils marchent vers la maison du propriétaire pour la dévaster. Toute l'attention de celui-ci et de ses domestiques est dirigée vers la défense de l'habitation.

Les Pampas continuent à les harceler, afin de donner le temps au bétail enlevé de s'éloigner assez pour que l'ancien propriétaire ne puisse plus songer à le ressaisir. Ensuite ils pren-

nent la fuite au grand galop, et rejoignent leur troupe.

Il y a à peine trente années que la république Argentine a franchi le passage périlleux de l'état monarchique à celui d'une république. Je ne veux pas raconter ici toutes les atrocités qui ont marqué cette époque; je tirerai même le rideau sur les années qui l'ont suivie immédiatement, puisqu'en arrivant à celles de la présidence de M. Rivadavia, je les trouve encore noircies par un si grand nombre de crimes; ce président, plus despote que ne l'ont jamais été les souverains que l'on appelle tyrans, gouverna trois années; tous ses efforts pour se maintenir au pouvoir ne cédèrent qu'au mécontentement général que ses actes despotiques inspiraient. D. Vicente Lopez lui succéda; mais il ne resta dans la chaire du pouvoir que six semaines. Il n'avait consenti à s'y asseoir que pour n'être pas accusé de refuser ses lumières à sa patrie dans un moment où M. Rivadavia l'avait conduite sur le bord du précipice.

Dorrego marqua le temps qu'il fut au pouvoir

en établissant un système de gouvernement fédéral sur les ruines de celui de M. Rivadavia; mais bientôt le général Lavallé vint, à la tête de l'armée, le renverser, se mettre à sa place et le fusiller. Ce nouveau chef gouverna militairement. Je ne veux pas raconter ici tout ce qui s'est passé pendant les deux années qui ont suivi son avénement au pouvoir; mes pages ne sont pas destinées à faire connaître les crimes qui les ont signalées. J'arriverai tout d'un coup au premier janvier 1831.

A cette époque la république était divisée en deux partis, connus sous les noms d'Unitairiens et de Fédérés. Les armées de ces partis portaient les noms de Protectrice et de Libératrice. A cette époque, les journaux se divisaient entre les différentes opinions, ils applaudissaient aux actions de ceux qu'ils défendaient, et portaient au ciel, comme des faits à jamais mémorables et dignes de louange, les actions les plus affreuses qui aient noirci les pages de l'histoire; ils déguisaient tout, ils annonçaient une victoire quand leur

parti avait été vaincu ; ils prétendaient que l'armée s'était emparée d'une province, lorsqu'elle en avait été chassée ; ils mentaient au public et s'avilissaient.

Le parti unitairien fêtait le 1^er^ décembre comme l'anniversaire de la mémorable journée dans laquelle le général Lavallé avait régénéré la république, et parce que, selon ce parti, c'était dans ce jour que la carrière de l'ordre avait commencé. Quand on lui reprochait la mort de Dorrego, il répondait :

« Dorrego est mort ! L'histoire dira si sa mort » n'était pas utile à la république. » Ensuite, pour prouver ce qu'il avançait, il récapitulait la longue suite de crimes reprochés au gouvernement qu'il avait renversé.

Les fédérés, usant de récrimination, appelaient les unitairiens parricides ; ils les accusaient d'avoir assassiné, par amour du carnage, des enfans sans défense ; d'avoir enseveli et enterré des hommes vivans ; d'avoir violé et ensuite assassiné des femmes et des filles en

présence de leurs maris et de leurs pères; ils leur reprochaient l'assassinat d'un grand nombre de nègres; de s'entendre avec les Espagnols pour les ramener dans la patrie; et de fomenter des révolutions pour amener la ruine du pays.

En récapitulant réciproquement leurs crimes, les unitairiens et les fédérés ne cherchaient que les moyens de s'assassiner, et le gouvernement de chaque parti, despote autant qu'il est possible de l'être, s'était armé d'une autorité illimitée; il pouvait arrêter tout homme suspect, l'exiler, le tenir en prison, le fusiller, sans que qui que ce soit osât souffler mot s'il ne voulait s'exposer au même sort (1).

Chaque parti faisait répandre, par ses émissaires, dans la partie du territoire qu'il occupait, que la guerre allait bientôt finir parce que

(1) J'ai vu arrêter, le 14 janvier 1831, M. Perez, éditeur du journal le *Tauro*. Il fut mis au secret; le matériel du journal fut saisi, et un ordre fut donné pour que cette feuille ne parût plus; ce journal avait osé blâmer une infamie du gouvernement!

son ennemi n'avait plus de ressources. Les employés des administrations commettaient impunément toutes espèces de crimes, et si quelqu'un s'opposait à leurs intentions criminelles, aussitôt ils le faisaient arrêter et incarcérer sous la prévention d'un crime; l'or seul pouvait ensuite arracher le prévenu de son cachot. Tout était permis à chacun des partis, dans le pays où il dominait. Il ne restait plus qu'à savoir lequel des deux survivrait à la catastrophe, et qui enfin établirait sur les ruines de cet état le système qui le régirait en héritant de la malédiction des descendans de ceux qui auraient échappé au naufrage.

Le Chili, voyant la république de Buenos-Ayres sur le point de disparaître de la surface du globe, adressa un discours aux différentes provinces et s'offrit d'être médiateur entre elles. Il fut remercié; on en était au point qu'une secousse terrible pouvait seule ramener la tranquillité. Depuis plusieurs années, le père était habitué à se battre contre son fils; la sœur

avait appris à haïr son frère, qui, en se battant dans un parti opposé, pouvait lui ravir l'auteur de ses jours. Le crime était presque devenu en honneur; la corruption était portée à un degré effrayant; la démoralisation était générale, et le peuple ne se battait plus par esprit de parti, mais pour le parti qui le payait le mieux..... Tel était l'état de la république du Rio de la Plata au mois de mars 1831, quand je la quittai.

Peu de temps avant mon arrivée dans ce pays, à la fin de 1830, un colonel encourut le déplaisir du gouverneur de Buenos-Ayres. Celui-ci le fit appeler et lui remit une lettre en lui enjoignant de la porter immédiatement, au général qui commandait dans la caserne du *Rétiro*. Cet officier s'acquitta de sa commission. Le général, à la lecture du contenu de la lettre qu'on lui remettait, se troubla; il pria le colonel de l'attendre parce qu'il avait quelque chose à lui communiquer, mais il ajouta, qu'auparavant il devait s'expliquer avec le gouverneur. Il le quitta

et se rendit au fort. Quand le gouverneur le vit entrer, sans lui donner le temps de parler, il lui cria : « Général, avez-vous exécuté mon or-» dre ? S'il ne l'est pas encore, obéissez à l'in-» stant et revenez ensuite ; alors j'écouterai » tout ce que vous aurez à me dire. »

Le général sortit, assez triste il est vrai, mais il obéit. Arrivé à la caserne, il fit appeler le colonel au milieu de la cour, et, en présence de cinquante soldats armés, il lui lut la lettre qu'il avait apportée. La voici :

« Vous ferez fusiller le porteur de cette lettre » aussitôt qu'il vous l'aura remise. »

Dix minutes après le colonel n'était plus.

C

Ville de Rio de Janei
rème. — Samedi-S
taines. — Jardin p
Sénat. — Biblioth
nufactures. — En
la justice.

La ville de R
elle a une éte
dans son encei
sommet est oc
sont si étroites
usage, et qui
lent qu'avec pe

CHAPITRE VII.

Ville de Rio de Janeiro. — Port. — Couvens. — Eglises. — Carême. — Samedi-Saint. — Habitans. — Enterremens. — Fontaines. — Jardin public. — Théâtre. — Chambre des députés. Sénat. — Bibliothèque. — Palais. — Poste aux lettres. — Manufactures. — Environs. — Etrangers. — Administration de la justice.

La ville de Rio-Janeiro est assez bien bâtie : elle a une étendue considérable, et renferme dans son enceinte plusieurs hauteurs, dont le sommet est occupé par des couvens. Les rues sont si étroites, que les cabriolets dont on fait usage, et qui sont grands et laids, n'y circulent qu'avec peine quand deux se rencontrent.

La baie est d'une étendue immense, et présente un coup d'œil magnifique par l'aspect des côtes qui l'entourent, et des îles qui s'élèvent à sa surface. Le port et les quais sont commodes; mais tout l'agrément que cet ensemble présente est effacé, dans la soirée, par des désagrémens très-réels.

Vers cinq heures, des barils d'immondices sortent de toutes les maisons, et se dirigent vers le port, répandent une puanteur insupportable dans un pays chaud, en remplissant l'air de miasmes délétères. Souvent même, malgré les ordres de la police, qui est sans force contre les personnes riches, les passans sont infectés, pendant le jour, en se promenant derrière quelques-uns de ces barils que portent les nègres des gens riches, parce qu'ils n'ont pu effectuer cette opération au commencement de la nuit.

Quelques maisons ont deux étages, la plupart n'en ont qu'un, et beaucoup ont seulement un rez-de-chaussée. Elles sont construites en pierre. On s'y sert d'un ciment fait d'un mélange de

chaux, de sable et de terre. Elles sont mal distribuées.

Les églises et les couvens sont nombreux et riches. Les ecclésiastiques sont puissans et très-respectés. Pendant le carême, on pratique toutes les cérémonies dont le fanatisme est seul capable. Toutes les semaines, les membres de la confrérie dont l'église porte le nom font une procession, où l'on porte des mannequins représentant Jésus-Christ couvert de blessures et de sang. De jeunes demoiselles, figurant les anges qui, de temps en temps, venaient consoler leur maître, entourent ces mannequins, ou marchent de distance en distance dans la procession. Elles sont richement vêtues, mais sans goût; leurs jupons sont brodés en or, et tenus écartés des jambes au moyen d'un cercle; elles ont des ailes, et portent dans leurs cheveux tous les diamans que leurs parens peuvent se procurer pour cette occasion. Par malheur, ce costume est peu avantageux, en laissant voir jusqu'au genou un pied et une jambe d'une dimension qui n'a rien de gracieux.

Le samedi-saint au matin, on oublie la tristesse que le carême peut avoir inspirée. De même qu'à Buenos-Ayres, on ne s'occupe plus que du traître Judas, mais on s'y prend d'une manière différente pour manifester l'horreur que son crime inspire.

Dès la pointe du jour, les préparatifs d'un feu d'artifice destiné à l'exécution de Judas se font remarquer de toutes parts. Des mannequins, représentant des hommes et des femmes richement vêtus, des personnages grotesques, tels que des arlequins, des pierrots, des paillasses, des animaux domestiques et sauvages, quelques-uns dans des attitudes singulières, par exemple, un bœuf donnant le pied à une dame très-élégante, sont placés sur des poteaux très-élevés, et communiquent entre eux par des cordons d'artifice. Au-dessus de ces figures s'élève un grand arbre, auquel sont suspendus deux mannequins : l'un est noir, a des ailes, une tête de dragon, une queue et des griffes; c'est le diable : il tient Judas.

A dix heures, au milieu de toute la population rassemblée, on allume le feu d'artifice; il fait tourner tous ces mannequins sur eux-mêmes, mais le diable tombe sur Judas, auquel il met le feu, brûle avec lui pendant long-temps, et finit par tomber en poussière.

Ces feux d'artifice produiraient un bel effet si on les exécutait le soir; mais à dix heures du matin, en plein soleil et sous le tropique, on n'en voit que la fumée. Du reste, on entend le bruit et la détonation des pétards; on rit, on s'amuse, et tout le monde est content.

Dans ce pays, les enterremens des adultes se font toujours aux flambeaux. On y déploie beaucoup de faste. Les prêtres suivent le corps en voiture; les amis du défunt le précèdent à pied, une torche à la main. Les enfans qui meurent en bas âge sont revêtus de beaux habits; on les pose sur un plateau qu'un nègre porte sur sa tête, et on entoure le corps de fleurs et de plantes potagères, telles que persil, choux, carottes, laitues, etc.

Quoique le climat soit chaud, il occasione peu de maladies. Presque tous les étrangers, dans les trois premiers mois qui suivent leur arrivée, sont sujets à une éruption cutanée nommée *sarna*. Elle n'est pas dangereuse, mais fort incommode.

Le Brésilien vaque à ses affaires jusqu'à onze heures du matin, ensuite il se couche et dort jusqu'à deux heures. A son réveil, il dîne; et le soir, il va se divertir.

Au coin de presque toutes les rues, on voit des statues de saints que les habitans du voisinage fêtent une fois l'année, au son de la musique, et en faisant bonne chère : il en résulte toujours une ivresse complète, et tous les désordres qui en sont la suite.

L'eau potable est amenée dans la ville par un aquéduc. Elle n'est pas très-saine. Des nègres la vendent dans les rues; ils la portent sur la tête dans des barils de la grandeur des seaux dont on se sert en Europe, et également ouverts par un bout. Dans les temps de sécheresse, le prix d'un

baril d'eau s'élève jusqu'à vingt sous; la disette qui s'en fait souvent sentir vient de la faute du gouvernement. Il semble ne pas comprendre que le nombre des fontaines, qui était suffisant il y a trente ans, ne peut plus l'être aujourd'hui que la population est doublée.

Le jardin public est petit, ayant à peine une surface de cent toises carrées. Il est assez mal tenu. La mer a dégradé un des murs; on le répare avec cette lenteur qui caractérise le Brésilien.

Le théâtre est grand et bien disposé, mais il est peu favorable pour le son de la voix, qui se perd facilement. La loge de l'empereur en occupe le fond. Malgré la chaleur, la salle est ordinairement remplie. On y représente beaucoup de pièces françaises, traduites en portugais. On y respire un très-mauvais air et une odeur infecte, ce qui provient d'une grande réunion, dont la propreté n'est pas la vertu favorite.

Les imprimeries sont nombreuses; il en sort beaucoup de brochures et de gazettes. On com-

mence à prendre le goût de la lecture des ouvrages de littérature, et à s'en entretenir.

La salle dans laquelle s'assemblent les députés, quoique petite, est assez jolie; mais le peu de dignité que conservent les législateurs dans leurs séances n'est tolérable qu'au Brésil. Il est triste d'entendre ces personnages s'injurier réciproquement, s'adresser des personnalités, et s'occuper de leurs affaires particulières, tandis qu'ils négligent les affaires de la nation.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de citer, sur ce manque de tenue des députés, le discours de l'empereur lorsqu'il ferma la session de 1828.

« Messieurs les Députés,

» Je viens clore cette session. Je regrette » qu'elles se succèdent sans que vous vous oc- » cupiez de la justice et des finances, qui sont » dans un état déplorable. Le temps ne vien- » dra-t-il donc pas, qu'oubliant les querelles » particulières, les vengeances de paroles, vous

» ne vous occuperez plus que de la chose publi-
» que et du bonheur du brésilien ? Le session est
» close. »

Les sénateurs ne sont pas plus jaloux de leur dignité que les députés; ils descendent aussi très-souvent aux injures personnelles.

Il n'y a à Rio-Janeiro que des écoles élémentaires ; l'université est dans la ville de San-Paolo.

La bibliothèque publique est peu considérable; on n'y trouve aucun ouvrage de littérature publié depuis vingt-cinq ans. Elle est ouverte tous les jours , mais les lecteurs y sont rares.

Le cabinet d'histoire naturelle est riche, mais les objets n'y sont pas classés méthodiquement; on y voit des poissons à côté des oiseaux, des serpens près des mammifères, des papillons rangés près des canards, des morceaux d'or sont mêlés à des échantillons de plomb; c'est un vrai chaos. On commence à s'occuper de la classification de cette belle collection, mais on ne va

pas vite, et probablement il se passera long-temps avant qu'elle soit terminée.

Le palais de l'empereur n'est qu'une grande maison. Celui de Saint-Christophe, situé hors la ville, est tout simplement une maison de campagne fort ordinaire pour un Français opulent.

Les cafés et les hôtels garnis sont nombreux, bien tenus et même élégans.

Dans un pays où les étrangers sont en très-grand nombre, où le commerce a atteint un certain degré d'importance, et où la correspondance est très-active, il est étonnant qu'on n'ait pas encore songé à établir un réglement pour la distribution des lettres. On ne les porte chez personne. Quand elles arrivent, les commis en font une liste disposée par ordre alphabétique numérotée, qui est ensuite exposée dans une salle, chacun vient indiquer le numéro de celles qu'il veut, et on les lui délivre. L'administration ne prend aucune précaution pour s'assurer si réellement elles appartiennent à la personne qui les réclame : souvent il s'élève des plaintes

fondées sur ce qu'elles ont été remises à des gens qui n'avaient aucun droit pour les obtenir. Il y en a ainsi beaucoup de volées et d'égarées; jusqu'à présent, on n'a employé aucun moyen de remédier à ce grand désordre.

Il n'y a qu'environ une douzaine de négocians qui soient sûrs de recevoir les lettres à leur adresse; ils y parviennent en payant une gratification aux commis qui les mettent de côté.

On a commencé à établir diverses manufactures et des fonderies de métaux. Les carrossiers et les ferblantiers gagnent passablement. Il y a des lithographes, des graveurs et des imprimeurs en taille-douce. Quoique le salaire des artisans soit élevé, il ne suffit pas à leurs besoins. Au lieu de passer, comme en Europe, les dimanches et les fêtes à se divertir, ils sont obligés de travailler pour soutenir leur famille.

La viande de boucherie est chère et assez mauvaise. La chair de porc n'est pas saine, c'est cependant la plus commune. La volaille est bonne,

mais d'une cherté excessive. L'orange est le seul fruit à bon marché.

Le poisson est abondant, et cependant il se vend à un prix exorbitant, parce que le gouvernement maintient, sur cet article de première nécessité pour le pays, un impôt qui est laissé à l'arbitraire d'un seul individu. Cet impôt est mis à l'enchère tous les trois ans. L'adjudicataire est autorisé, non-seulement à percevoir un droit du dixième sur le prix du poisson, mais aussi à fixer tous les jours ce prix suivant sa fantaisie. Lorsque les bateaux pêcheurs arrivent, il estime à son gré le poisson qu'ils apportent : l'homme qui l'achète pour le revendre doit aussitôt lui compter le dixième du prix de l'estimation, quoiqu'il ne l'achète pas la moitié aussi cher ; puis il court les chances de la vente. L'adjudicataire évalue toujours le poisson à des prix fort élevés, pour avoir un plus gros bénéfice ; il s'en suit que le public ne peut jamais l'obtenir à un prix modéré.

A l'adjudication qui eut lieu durant mon sé-

jour à Rio-Janeiro, il se passa un fait qui aurait dû éveiller l'attention de l'autorité, s'il lui eût été possible d'abandonner ses anciennes habitudes.

L'adjudicataire ordinaire était si accoutumé à ne voir personne entrer en concurrence avec lui, qu'il regardait cette affaire comme lui étant dévolue de droit. L'acte d'adjudication était dressé d'avance, il ne restait plus qu'à le signer. Cette fois, un particulier enchérit au moment où l'on allait adjuger le droit comme à l'ordinaire. La surprise fut générale, mais bientôt l'ancien adjudicataire enchérit, et peu à peu le prix d'adjudication s'éleva au double de celui auquel il était porté ordinairement. L'affaire resta à celui qui l'avait eue précédemment. Son compétiteur, au moment où il cessa de pousser, lui dit: « Rappelez-vous, monsieur, le droit exorbitant » que vous avez exigé de moi, sur un poisson » que j'achetai, il y quelque temps, à l'arrivé des » bateaux pêcheurs. Maintenant je suis con- » tent, puisque je suis vengé, en vous faisant

» payer beaucoup plus cher le droit que vous per-
» cevez avec tant de rigueur. » — « Ce n'est pas
» moi qui en souffrirai, répliqua l'adjudicataire,
» ce sera le public qui paiera ce surplus. A Dieu
» ne plaise que je diminue mes bénéfices. » Certes, cette réponse aurait dû éclairer le gouvernement sur l'abus de laisser à l'arbitraire d'un homme le pouvoir de fixer un impôt qui pèse sur le public, et qui est une véritable vexation pour tous les consommateurs.

Dans toutes les administrations, les employés sont négligens, et de plus insolens. Deux fois la semaine ils s'abstiennent ordinairement de leurs bureaux; les autres jours ils n'y vont que très-tard et en sortent de bonne heure.

La douane est de toutes les administrations celle qui exige la plus grande réforme. Un grand nombre d'objets ne sont point soumis à un tarif fixe. Tantôt ils paient des droits énormes, tantôt presque rien. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que tout ce qui est à l'usage des étrangers est

souvent évalué à un prix si élevé que le droit excède la valeur réelle de l'objet.

Les environs de Rio-Janeiro ont souvent été décrits ; je ne répéterai pas tout ce qui a été dit sur le charme et la variété que la nature y déploie. Praia-Grande, sur la rive de la baie opposée à celle où est la capitale du pays, offre de nombreuses maisons de campagne ; c'est où l'on va faire des parties de plaisir. L'air y est frais et sain ; il fournit à Rio-Janeiro une grande quantité de lait, de foin et de bois.

Les ambassadeurs étrangers et les hommes les plus opulens ont choisi Bota-Fago, la Gloria, le Catete, pour y fixer leur habitation. La population s'est si considérablement augmentée dans ces lieux, qu'ils pourraient presque être considérés comme faisant partie de la ville, à laquelle ils sont unis par un chemin qui n'est réellement qu'une rue qui suit le contour du rivage de la mer. La suite des maisons n'est interrompue que par des rues de traverse qui aboutissent dans la campagne.

Les Anglais, les Français, les Allemands et les Italiens, sont les étrangers que l'on rencontre en plus grand nombre au Brésil.

Les Anglais forment un corps compact et uni. En attaquer un, c'est les attaquer tous. Ils se défendent et ils se soutiennent, non par attachement réciproque les uns pour les autres, mais par esprit national. Par leurs traités avec le gouvernement brésilien, ils jouissent du privilége d'avoir des juges particuliers.

Les Français, jaloux et envieux les uns des autres, se déchirent mutuellement. Quiconque attaque un Français est sûr de rencontrer, parmi les compatriotes de celui-ci, des auxiliaires prêts à le tracasser, lui nuire et l'opprimer en cas de besoin. Un Français tombe-t-il dans le malheur, il trouve rarement parmi ses compatriotes quelqu'un qui vienne à son secours. On en voit dans les prisons qui, faute d'argent ou d'amis, y languissent pendant des années, pour des délits qui, quoique très-légers en Europe, sont punissables suivant les lois du Brésil, tandis que si quel-

qu'un s'intéressait à leur sort, ils en sortiraient bientôt.

Les Allemands se soutiennent et se secourent quelquefois. Ils sont d'une duplicité remarquable, ce qui contraste avec leur air de bonhomie et de simplicité. C'est pour faire fortune qu'ils ont traversé les mers ; ils veulent donc s'enrichir de quelque manière que ce soit.

Les Italiens, quoique très-unis entre eux, cherchent néanmoins à se nuire, mais ils se sécourent dans le malheur.

A Rio-Janeiro, le luxe a fait des progrès prodigieux, chacun veut avoir un carrosse. Les femmes tâchent de se surpasser par l'élégance de leurs parures. Quand elles sortent, c'est toujours vêtues de robes de satin ou de tulle garnies d'or et d'argent. Elles ont la tête nue et seulement ornée de quelques fleurs; un riche châle sur les épaules, des souliers de satin de couleur aux pieds, un éventail à la main, elles marchent d'un air dégagé ; elles ne se contentent pas de ruiner leurs maris, elles accep-

tent des dons de la part des hommes qui les courtisent. Il faut dire aussi que trop souvent leurs époux les négligent pour des maîtresses et des mulâtresses jeunes et très-égrillardes.

Les mulâtresses et les négresses font également beaucoup de dépenses. Elles se promènent dans les rues vêtues de robes de satin blanc bordé de jaune, ou de tulle noir bordé de blanc; elles sont chaussées de souliers de satin de diverses couleurs; un châle négligemment jeté sur les épaules, des fleurs dans les cheveux, enfin l'indispensable éventail, complètent la parure.

Les jours de fête, la variété dans les habillemens est si grande que le coup d'œil des rues fréquentées est très-divertissant. Le soir, l'église dont on fête le patron est illuminée, et un feu d'artifice est tiré devant la porte.

Dans les soirées de ces jours de fête, on boit, on mange, on danse, et si c'est à la campagne, je laisse à deviner le résultat de la récréation de tant de gens qui, sous un climat ardent, ne cherchent que le plaisir.

Au Brésil, la volonté du juge tient lieu de loi; elle est trop souvent flexible suivant la fortune des prévenus. Les greffiers et les juges inférieurs s'enrichissent aux dépens des misérables qu'ils jettent dans les prisons. Rien n'est plus facile que de faire arrêter un homme, il suffit de l'accuser avec trois témoins; aussitôt, sans qu'il ait été entendu et sans autre formalité, un mandat d'arrêt est lancé contre lui. Une fois en prison, il peut présenter ses moyens de défense et s'il a de l'argent, quelque crime qu'il ait pu commettre, il ne tardera pas à être élargi; mais s'il est pauvre, il est sûr d'être victime de la haine de son adversaire et de subir une condamnation proportionnée à la gravité de son délit.

De quelque nature que soit l'accusation, et quel qu'en soit le résultat, condamné ou absous, quiconque a été mis en prison ne peut en sortir sans payer les frais de la procédure. Quoique reconnu innocent, s'il n'a pas assez pour les payer, il reste détenu jusqu'à ce qu'une main secourable lui en ouvre les portes.

Les officiers de justice, les greffiers, les geôliers, n'ont d'autre salaire que ce qu'ils exigent des prisonniers, ce qui les rend inexorables. Le juge, dont le traitement est très-modique, mais qui perçoit un droit sur toutes les procédures, prête volontiers son ministère à toutes les injustices pour faire vivre sa famille dans le luxe. Il satisfait facilement sa conscience en disant : L'accusé a le droit de se défendre, et je lui rendrai justice s'il prouve qu'il est innocent; ensuite il aura son recours contre l'accusateur.

L'empereur confère les places de greffiers et de geôliers à d'anciens serviteurs qui sont incables d'en remplir les fonctions, mais ils ont le droit de les faire exercer par d'autres. Celle de greffier surtout est très-importante. C'est lui qui reçoit toutes les dépositions : le juge se borne à signer le mandat d'arrêt; il s'en rapporte au greffier pour remplir les formalités, entendre les témoins et donner à l'affaire plus ou moins d'importance.

Le nombre de greffiers est limité, et si l'un

d'eux prête son ministère à une injustice, il est extrêmement difficile de porter plainte contre lui, parce que ses confrères se refusent à la recevoir. De plus le juge, qui souvent a consenti au fait dont on l'accuse, refuse aussi de le citer à son tribunal. D'ailleurs, il peut, si la partie lésée insiste, mettre tout le monde hors de cour. Si l'affaire est d'une nature grave, et si l'offensé s'adresse à l'empereur, les greffiers qui se trouvent chargés de cette plainte par l'ordre de l'empereur donnent à l'affaire une tournure qui atténue leurs torts, et après avoir dépensé beaucoup d'argent, on n'obtient jamais justice.

La loi relative aux débiteurs est vicieuse. Il suffit, pour obtenir un mandat de saisie contre les biens de quelqu'un, de déclarer qu'il doit, et que trois témoins affirment qu'il se dispose à quitter le pays: alors, quelque improbable que puisse paraître la déclaration du demandeur, le juge ordonne la saisie de ses biens.

Ce qui aggrave encore cet ordre, c'est la vénalité des officiers de justice, qui agissent immé-

diatement à la requête et pour ainsi dire d'après la volonté de l'homme qui se porte pour créancier. Celui-ci fait saisir des choses qui valent au moins dix fois la somme qu'il réclame, et surtout les objets les plus nécessaires au débiteur réel ou supposé.

Ce qui a été saisi est mis en dépôt dans un lieu destiné à cet effet, et y reste jusqu'à la conclusion du procès. Mais comme dans ce pays il est impossible de voir terminer une cause en moins de *quatre ou cinq ans*, même en faisant des largesses aux juges et aux greffiers pour qu'ils ne laissent pas les pièces de la procédure dormir chez eux, les objets déposés dans la maison de séquestre se détériorent et perdent tellement de leur valeur, qu'au moment de la vente leur produit suffit à peine pour payer le montant de la dette réelle ou supposée ; et dans ce dernier cas, il ne reste à la partie lésée que le droit d'intenter un procès en dommages contre celui qui lui a causé ces pertes, procès qui durera *cinq ou six autres années*.

Une circonstance donne quelquefois à cette manière de rendre la justice un caractère plus affreux, c'est qu'assez ordinairement des esclaves sont saisis et meurent en prison par suite de la mauvaise nourriture et du peu de soin que l'on a d'eux. Par leur mort le créancier réel ou supposé acquiert le droit de faire une nouvelle saisie, car dans ce cas la perte de l'esclave tombe sur le débiteur.

Souvent, un homme dans la plus grande prospérité se voit tout à coup ruiné et réduit à la misère s'il devient un point de mire pour des fripons. L'étranger est surtout exposé à ce genre d'escroquerie ; il existe toujours contre lui une présomption qu'il peut quitter le pays.

L'Européen, qui, victime des événemens malheureux, ou de l'iniquité des hommes, traverse l'Océan pour trouver dans le Nouveau-Monde un remède à ses maux, est généralement déçu des espérances flatteuses dont il s'était bercé. Tout sourit de loin ; mais le veau d'or disparaît en mettant le pied sur le sol

de ces contrées. De toutes ces belles descriptions, ou de toutes ces brillantes perspectives qui lui ont été offertes par des hommes intéressés à l'émigration, il ne reste plus que les souvenirs des momens heureux qu'il a passés quand l'espoir du bonheur lui souriait encore. Cependant s'il est laborieux et rangé, il peut certainement trouver à vivre au Brésil, mais il ne peut faire d'économies, et encore moins acquérir une certaine aisance, s'il ne possède pas quelques capitaux.

Toutes les lois qui doivent le protéger sont sans force devant un juge venal: cet or qu'il croyait trouver dans les chemins ne se gagne qu'avec beaucoup de peine et de travail; cette bonté si vantée des habitans n'existe que quand on n'a pas besoin d'eux; ces traités du droit français avec cette puissance ne se trouvent que dans les archives de l'état. A l'illusion succèdent des regrets pour le sol natal et pour ses amis, toujours compatissans dans l'infortune.

Voir ses espérances détrompées sous le rap-

port de la fortune n'est pas le seul inconvénient auquel le fugitif d'Europe est exposé. Il en est d'autres, et de plus grands encore, et qu'il est difficile de se figurer, quand on ne les a pas connus par sa propre expérience. En Europe, au moins dans une grande partie des pays qui la composent, l'homme qui n'enfreint pas les lois est sûr de ne pas tomber dans les mains du pouvoir, lorsque le pays est administré suivant les règles de l'équité et de la raison: il peut donc se dire, qu'à moins de cas à peu près improbables, ou indépendans de sa volonté, il ne sera pas mis en prison, et que si ce malheur lui arrive, il ne sera pas détenu long-temps. Il n'en est pas de même au Brésil; on y est arrêté pour des sujets assez futiles, et alors on sent toute la gravité de son infortune.

Une prison en Europe est un séjour très-désagréable, mais au Brésil il est épouvantable. Cependant, quiconque, au moment d'y entrer, possède *soixante mille reis* peut le trouver supportable; car le geôlier, amolli par la vue de l'or, le conduit dans une des salles réservées aux

gens qu'il protége, et qui y sont rarement au nombre de plus de *quarante ou cinquante*. Mais si le nouveau-venu n'a pas la somme nécessaire pour gagner la bienveillance du cerbère, il est jeté dans la salle commune, où il trouve quelques blancs au milieu de *deux ou trois cents nègres*, dont la plupart, enchaînés les uns avec les autres, font retentir à chaque instant les échos du son lugubre de leurs fers.

La vue de cette horrible demeure, où l'infortuné qui y pénètre a la certitude de rester au moins dix-huit mois, avant de pouvoir prouver son innocence, doit produire sur lui une si épouvantable impression, que je ne conçois pas comment il n'essaie pas de s'arracher la vie au moment même où il descend dans ce lieu infernal.

On pourrait croire que pour être précipité dans cet enfer, il faut avoir commis quelque crime horrible, il n'en est cependant rien: il suffit d'avoir une dispute avec quelqu'un, si celui-ci, pour se venger, se plaint de voies de fait exercées à son égard. Souvent celui qui a été frappé est emprisonné, parce que son adversaire

prétend l'avoir été ; il porte plainte, et le premier obtient, contre celui qu'il a injurié et offensé, le mandat d'arrêt que celui-ci aurait le droit de demander contre lui. Une fois en prison, le détenu n'a plus d'autre ressource que d'entrer en composition avec son accusateur, qui peut, à son gré, se désister, et lui procurer son élargissement.

Quel supplice pour l'Européen accoutumé au climat des pays tempérés, et que la chaleur de l'été y incommodait, d'être enfermé au Brésil dans une prison, où l'air, déjà étouffant, devient suffocant au milieu d'un grand nombre de prisonniers. L'atmosphère y ressemble à celle d'un fourneau ardent qui exhale des vapeurs pestilentielles.

Moi qui ai été élevé à l'école du malheur, qui ai été accoutumé à vivre de privations, et qui ne me fais pas une chimère de choses futiles, je n'ai pu me défendre d'un sentiment d'horreur en voyant cette horrible demeure.

Pendant les onze jours que j'ai passés dans la

maison du geôlier, lorsque je fus arrêté à la requête des Mendonça, qui étaient des émissaires de la police mal informée, j'ai eu occasion de parcourir la prison à toutes les heures du jour. J'ai vu, dans la salle des protégés du geôlier, nommée *salle libre*, un Français, homme très-respectable, qui, pendant un violent orage au milieu de la nuit, avait ouvert sa porte, et donné asile à deux inconnus qui lui demandaient l'hospitalité : c'étaient des voleurs. Le lendemain, ces hommes ayant été arrêtés chez lui, il le fut également. Il obtint son élargissement pendant que j'étais détenu ; il l'était depuis dix-neuf mois, car il était pauvre, et il attendait depuis deux mois l'argent nécessaire à payer les frais de la procédure, avec laquelle il avait prouvé son innocence.

J'ai vu aussi un autre Français, qui, en nettoyant un pistolet, eut le malheur de tuer un de ses enfans en bas âge. Arrêté, pour s'assurer s'il ne l'avait pas tué à dessein, il gémissait sous les verrous, quoique le juge fût convaincu de

son innocence ; mais il fallait que la loi eût son cours, et il n'avait pas d'argent pour faire marcher la procédure. Depuis quatre mois, sa femme et ses autres enfans se lamentaient en vain, leurs larmes ne produisaient aucune impression sur le juge.

Je trouvai aussi dans la *salle libre* un sergent, qui avait eu connaissance du vol de deux barils de poudre, et n'avait pas dénoncé les coupables. Cet infortuné attendait depuis trois ans la sentence qni devait punir son silence, et ensuite il devait subir la peine à laquelle il serait condamné.

Je pourrais citer beaucoup d'exemples du même genre ; je pourrais m'étendre sur l'insensibilité des juges, qui, par leur négligence, retiennent dans les fers des hommes souvent innocens ; je me contenterai de m'écrier : Malheur à celui sur qui se ferment les verrous d'une prison au Brésil, s'il ne peut disposer de sommes assez fortes !

Je débarque au Ha
port de l'Institut
commissaires sor
mande mes man
mé membre hon
terre. — Retou
voyage en Afriq
tions avec le min

Le 13 mai
de ma patrie
très-malade ;
parcourt l'int
cependant j'eu

CHAPITRE VIII.

Je débarque au Havre. — Arrivée à Paris. — Je sollicite un rapport de l'Institut sur mes observations faites en Afrique. — Des commissaires sont nommés. — Retard du rapport. — Je redemande mes manuscrits. — Voyage à Londres. — J'y suis nommé membre honoraire de la Société de Géographie d'Angleterre. — Retour à Paris. — Je publie la relation de mon voyage en Afrique. — Le Roi me reçoit à Neuilly. — Mes relations avec le ministère.

Le 13 mai 1831, après six années d'absence de ma patrie, je débarquai au Havre. J'étais très-malade; ce n'est pas impunément que l'on parcourt l'intérieur de l'Afrique équinoxiale; cependant j'eus la force de sauter à terre, quoi-

que, quelques semaines auparavant, on eût encore désespéré de ma vie.

J'avais avec moi un grand nombre de caisses remplies d'objets d'histoire naturelle, un jaguar du Pérou et un chacal. J'avais acheté ces animaux à Buenos-Ayres; je les destinais à la ménagerie du Jardin des Plantes.

M. Alexandre Eyries, négociant au Havre, et correspondant du Muséum d'histoire naturelle, vint me faire visite aussitôt qu'il fut informé de mon arrivée, et m'offrit ses services. Plusieurs autres personnes s'empressèrent aussi de me donner des marques de leur estime. Je regrette aujourd'hui de n'être bon à rien, car je resterai toujours l'obligé de ceux qui me témoignèrent tant d'amitié; au reste, cette obligation ne me pèse pas, et je trouve vraiment du plaisir à me rappeler les témoignages de bienveillance que j'ai reçus.

M. Eyries se chargea d'expédier mes animaux pour Paris. Je laissai à M. Davidson, mon correspondant, mes affaires d'intérêt, et lorsque

toutes les formalités eurent été remplies à la douane, je partis pour Paris.

En passant à Rouen, je descendis à l'hôtel où, six années auparavant, j'avais perdu soixante et seize mille francs. Cet incident avait causé une impression si vive sur l'esprit du garçon qui en avait été involontairement la cause, qu'aussitôt qu'il me vit, il parut stupéfait, et vint vers moi en s'écriant : « N'êtes-vous pas » passé dans cet hôtel il y a quelques années? » A ma réponse que j'avais lieu de m'en souvenir, il répondit : « Je ne l'oublierai pas non plus; » c'est moi qui portais vos effets quand votre » secrétaire se brisa. »

Cet incident fit trève un moment à la mélancolie qui m'accablait; mais j'étais si souffrant, que bientôt je retombai dans une sorte d'apathie pour tout ce qui m'entourait : je ne sortis pas de chez moi.

A mon arrivée à Paris, le lendemain, je me mis entre les mains de M. le docteur Magendie, membre de l'Académie des sciences, qui ne né-

gligea rien pour me guérir. Je souffrais d'un engorgement à la rate, occasioné par des attaques réitérées de fièvres en Afrique. Cet habile médecin, ne pouvant vaincre la force du mal, m'engagea à partir pour Vichy; il espérait que les eaux seraient plus efficaces que les médicamens qu'il m'ordonnerait. J'étais si souffrant, que je ne me conformai pas à cet avis; je crus que je pouvais aussi bien mourir à Paris qu'à Vichy, car je me persuadai que M. Magendie ne m'envoyait aux eaux qu'en désespoir de cause.

Dès le second jour de mon arrivée à Paris, j'allai rendre visite à ma belle-sœur, madame Audran. Je trouvai chez elle plusieurs personnes recommandables, dont la connaissance me fut fort agréable. Madame Audran et sa fille, son seul enfant, étaient sur le point de partir pour la campagne, où tous les ans elles allaient passer deux mois. Mon arrivée les retint quelques jours de plus dans la capitale.

Je m'empressai d'aller à la Société de géographie, à laquelle j'avais écrit plusieurs fois pen-

dant ma longue absence; toutes les lettres n'étaient pas parvenues. Mon arrivée fut bientôt connue; elle avait été annoncée dans les *Nouvelles Annales des voyages*.

Un grand nombre de savans et de curieux me firent visite; je venais d'un pays où personne n'avait encore pénétré; j'en apportais beaucoup de choses curieuses; je fus sollicité de communiquer des extraits de mon voyage, et de montrer tous les objets d'histoire naturelle que j'avais en ma possession.

Je m'empressai de satisfaire aux vœux de chacun. Mes manuscrits et mes richesses furent ouverts aux yeux de quiconque voulut les examiner. Sans doute que quelques personnes trouvèrent qu'admirer était peu de chose, et que posséder valait bien mieux, car je ne tardai pas à m'apercevoir que quelques échantillons de minéraux me manquaient.

J'écrivis pour l'académie des sciences un mémoire, dans lequel je parlais en détail de mon voyage et de mes découvertes au Congo; je pré-

sentais aussi des observations physiologiques sur les Nègres. En remettant ce mémoire, je priai l'académie de nommer des commissaires qui prissent connaissance de mes travaux, et fissent un rapport sur leurs résultats.

Quoique j'eusse exécuté mon voyage à mes frais et sans le secours de personne, et que, par conséquent, je ne dusse rendre compte à qui que ce soit, j'aurais été flatté de recevoir l'approbation d'une compagnie savante qui tient un rang si distingué en Europe.

Le président de l'académie nomma une commission de cinq membres; je crus que le rapport dont elle était chargée ne se ferait pas attendre long-temps. L'idée que j'allais recevoir la récompense de tant de sacrifices, de peines, de fatigues, diminua un moment la force de mes souffrances, ou plutôt le bien-être moral l'emporta sur le mal physique. Je ne connaissais pas encore la France...

D'après le conseil de quelques amis, j'allai faire ma visite aux membres de la commission, je les priai de vouloir bien s'occuper le plus tôt

possible de l'examen de mes matériaux. Tous me le promirent. Ensuite, je crus devoir rester tranquille pendant un certain temps. Bientôt, quelques-uns de MM. les commissaires se rendirent chez moi, et examinèrent mes collections. D'autres me dirent, long-temps après, que leurs occupations ne leur permettaient pas de venir me voir; mais que, si j'envoyais les manuscrits originaux de mes observations au secrétariat de l'Institut, ils s'en occuperaient tout de suite.

Je me conformai à l'invitation de ces derniers, et j'allai de nouveau leur faire visite; ils me promirent que très-prochainement ils porteraient leur attention sur mes travaux. Cependant plusieurs semaines s'écoulèrent sans que j'entendisse parler de rien. Ils ne songeaient probablement pas que j'attendais leur rapport. Je voulais faire imprimer ma relation et graver les cartes que j'avais dressées. Le temps s'écoulait; tout restait en suspens. Je renouvelai mes démarches : j'allai, je courus chez les commissaires, dont je n'avais encore rien pu obtenir; je fus

quelquefois obligé d'attendre dans leurs antichambres, et toujours inutilement. Ce métier, toujours fort désagréable, le devenait surtout aux approches de l'hiver pour un homme arrivé de l'Afrique équinoxiale, qui avait sacrifié son argent et sa santé par amour pour les sciences, et qui était obligé d'aller de chez lui aux extrémités de la capitale. J'étais si souffrant que je pouvais à peine me soutenir. Cependant, rassemblant toutes mes forces, j'exprimai à l'un des commissaires, avec toute l'énergie dont je fus capable, le désir que j'avais de publier le plus tôt possible la relation de mon voyage, ce qui ne pouvait s'effectuer qu'après le rapport fait à l'académie. J'ajoutai ces mots : « Quelques-uns » de vos collègues m'ont engagé à demander » qu'un autre rapporteur soit nommé parce que » vous ne pourrez jamais trouver le temps de » vous occuper du travail qui me concerne, et » que ce sera vous rendre un service dont vous-» même me saurez gré. »

« Mes confrères, répliqua ce savant, ont tort

» de s'exprimer ainsi, et, pour leur prouver » que je puis remplir mes fonctions, je vous » promets de faire mon rapport cette semaine. »

Je redoublai mes instances pour qu'il n'y manquât pas. « Je vous en donne ma parole » d'honneur, reprit-il. »

Je retournai chez moi plein d'espérance. Je croyais toucher au terme de mes sollicitations. Cependant la semaine s'écoula comme les précédentes. A la séance du lundi suivant, à laquelle j'assistais, je parlai au membre qui m'avait donné sa parole d'honneur; il s'excusa, et, en même temps, il me promit de s'en occuper dans quelques jours. Cette nouvelle promesse fut aussitôt oubliée que faite; car, à la séance prochaine, on ne s'était pas encore occupé de moi. Fatigué de tant de retards, et n'osant plus espérer d'en voir la fin, je crus qu'on voulait éluder l'exécution de ce dont on m'avait flatté, et, me laissant aller à un premier mouvement d'humeur, je priai M. Cardot, secrétaire de l'Institut, de me donner une feuille de papier, et j'é-

crivis aussitôt une lettre pour redemander mes manuscrits, mes cartes et tous mes matériaux, ainsi que le mémoire que j'avais adressé, afin de pouvoir m'occuper de la relation de mon voyage.

Je déposai ma lettre sur le bureau de la salle des séances de l'académie. Quand M. le baron Cuvier vit mon nom au bas de la lettre dont il allait donner lecture, il se rappela sans doute les nombreuses visites que je lui avais faites. Le président demanda quels étaient les membres de la commission chargée du rapport qui me concernait, et ajouta : « Quelqu'un a-t-il des » observations à faire à ce sujet? » Un membre, prenant la parole, dit qu'il s'étonnait que je fusse si pressé ; qu'il n'y avait pas assez longtemps que mon mémoire avait été remis, pour que je pusse me plaindre de retard.

Alors le président dit : « Puisque l'auteur re- » demande ses matériaux pour les publier, je » ne crois pas qu'il y ait aucune raison de ne » pas les lui rendre. »

Deux jours après, je reçus un billet de M. Car-

dot, m'annonçant que je pourrais me présenter au secrétariat pour retirer tous mes manuscrits.

Je trouvai cousue à mon mémoire la lettre suivante, adressée à M. Cardot; mais elle m'était évidemment destinée; elle était d'un des membres de la commission.

« Monsieur,

» Dans la séance d'hier, j'ai entendu que » M. Douville redemande les matériaux qu'il » avait déposés à l'Institut; je m'empresse de » vous adresser le manuscrit ci-joint, pour que » vous le lui remettiez, et je profite de cette occasion pour lui exprimer toute la satisfaction » que j'ai éprouvée en le lisant. »

» *Signé* GEOFFROY SAINT-HILAIRE. »

Telle fut la fin de toutes mes démarches près de l'académie des sciences. Ce résultat, auquel j'avais dans le principe été bien loin de m'attendre, m'apprit qu'il était plus facile d'exécuter un voyage en Afrique, quelque difficile qu'il

soit réellement, que d'obtenir de cette compagnie savante une marque d'attention sur des travaux qui m'avaient coûté des peines inouies.

Pendant le long intervalle qui s'était écoulé entre ma première et ma dernière lettre à l'académie des sciences, ma santé s'était un peu rétablie, grâces à la vie fort douce que je menais. Je passais la plus grande partie de la journée chez moi; je faisais, lorsque le temps le permettait, de courtes promenades. Le soir, j'allais ordinairement chez madame Audran, ma belle-sœur. La société de cette dame et de sa fille faisait toute ma consolation dans les contrariétés que j'éprouvais. Leur conversation avait pour moi un agrément infini. Mademoiselle Audran unissait, à un jugement sain, une instruction profonde et peu ordinaire chez une femme. Elle écrivait avec une élégance remarquable, et parlait de la manière la plus intéressante.

Vers la fin de novembre, éprouvant une amélioration sensible dans ma santé, je résolus d'aller à Londres pour voir un de mes frères,

qui habite cette ville. Je pensais, et mes amis partageaient cette opinion, que ce petit voyage me procurerait une distraction salutaire. Il n'en fut pas tout-à-fait ainsi. Je partis au commencement de décembre ; le temps était très-mauvais : avant d'arriver en Angleterre, je me sentis déjà incommodé.

Une aventure désagréable, qui me survint, augmenta mon malaise. M. Arthus-Bertrand, libraire à Paris, m'avait chargé de remettre, à Londres, un paquet décacheté, contenant plusieurs lettres. Par une discrétion bien naturelle, je n'examinai pas ce que le paquet renfermait; je l'avais placé dans une malle, sans penser qu'il pût m'attirer aucun événement.

A la visite de mon bagage en arrivant en Angleterre, l'employé de la douane trouva dans le paquet en question trois lettres cachetées. A cette vue, ma surprise fut égale à mon embarras. Je vins à bout, avec une somme d'argent, d'arranger cette affaire, qui aurait pu me causer les plus grands désagrémens; et j'arrivai

à Londres, où j'eus le plaisir d'embrasser mon frère, que je n'avais pas vu depuis quinze ans.

L'air de Londres influa sur ma santé d'une manière funeste. Ma maladie de rate se développa de nouveau, et avec la même force que dans le temps où j'avais débarqué au Havre; je devins bien plus triste et plus mélancolique qu'auparavant. J'étais porteur de lettres de recommandation pour plusieurs personnes distinguées, qui m'accueillirent très-amicalement. M. John Barrow, l'un des vice-présidens de la Société de géographie de Londres, écouta avec plaisir ce que je lui racontai de mon voyage, m'adressa beaucoup de questions, et m'engagea à donner à la Société de géographie un aperçu de mes découvertes. Il m'apprit en même temps que cette compagnie tiendrait une de ses séances le lundi suivant, et m'adressa l'invitation d'y assister. Il me fit faire connaissance avec le capitaine Beaufort, qui se montra très-satisfait des détails que je lui donnai.

Dès que j'eus terminé le précis que M. Bar-

row m'avait demandé, je l'envoyai au secrétaire de la Société, qui se chargea de le faire traduire en anglais. J'allai à la Société de géographie le jour indiqué pour la séance. J'y trouvai un grand nombre de membres rassemblés; on s'empressait d'apprendre de ma bouche les détails de mon voyage.

La séance s'ouvrit: le secrétaire lut mon mémoire. Des applaudissemens suivirent cette lecture. M. Barrow proposa de me nommer membre honoraire de la Société, en récompense des services que j'avais rendus à la géographie, par les découvertes que je venais de faire en Afrique.

Des applaudissemens universels accueillirent cette proposition. Le président me proclama membre honoraire. Je vis là M. Richard Lander, qui venait de faire connaître l'embouchure du Niger. Beaucoup de membres distingués me donnèrent leur carte, en me priant de leur permettre de venir me faire visite. Il était fort tard quand je pus quitter la salle de réunion.

Un accueil si flatteur ne pouvait manquer

d'attirer l'attention des journalistes; ils s'empressèrent d'annoncer au peuple anglais les découvertes importantes que j'avais faites. Mon nom fut proclamé parmi ceux des hommes qui avaient rendu des services éminens à la science.

Un grand nombre de visites que je reçus me fatigua beaucoup. L'air et le climat de Londres m'étaient contraires; je refusai donc les invitations qui me furent adressées, je n'acceptai que celle du capitaine Beaufort. Cet homme estimable avait réuni chez lui les personnes qu'il avait cru devoir m'intéresser le plus. Il y avait entre autres M. Robert Brown, botaniste célèbre, et le capitaine Owen, qui, quelques années auparavant, avait exploré les côtes du continent d'Afrique.

Je trouvai la ville de Londres considérablement embellie depuis que je ne l'avais vue. De belles rues étaient percées, où, auparavant, on courait le risque d'être écrasé, quand on y rencontrait une voiture. Calton-House, palais très-mesquin, avait disparu, et un autre avait été

rebâti. Les parcs Saint-James et le Régent se communiquaient par la plus belle rue de cette capitale. Enfin, toute la partie ouest était neuve et jolie.

L'augmentation de la population avait fait joindre à la capitale, par de belles rues, les bourgs et les villages des environs, qui pouvaient être considérés comme faisant partie de cette ville. L'accroissement était prodigieux, et permettait de croire, sans être accusé d'extravagance, que Londres deviendrait, dans peu de temps, la plus grande et la plus populeuse ville du monde entier.

Je fus frappé de l'opulence qui y régnait. Son port, rempli de vaisseaux arrivant, ou destinés pour toutes les parties de l'univers, annonçait la richesse et le bonheur. Tant d'opulence n'offrait cependant à mon caractère triste qu'un sujet de mélancolie. En me promenant au milieu de cette forêt de mâts, et au milieu de ces docks, où l'on entasse les richesses des deux mondes, je jetai les yeux sur l'avenir de cette cité, et je

ne pus m'empêcher de réfléchir que peut être un jour tant de grandeur se réduirait à un seul souvenir, et qu'il viendrait un moment qu'un voyageur chercherait où fut Londres.

Quelques journées que je passai à parcourir cette ville altérèrent si fortement ma santé, que je me vis forcé d'abréger mon séjour à Londres, et ce fut à mon grand regret, car j'aurais ardemment désiré y jouir plus long-temps de l'accueil bienveillant que j'y avais reçu. Le 21 décembre j'en repartis.

Je fus de retour à Paris avant Noël. C'était le premier hiver que, depuis bien des années, je passais dans cette ville. Le temps froid et humide me fit beaucoup souffrir; j'éprouvais pour la vie un dégoût qui me faisait tout envisager avec indifférence; je croyais la fin de mon existence très-prochaine; je ne m'en inquiétais pas.

Ma belle-sœur et sa fille me trouvèrent très-changé; elles s'empressèrent de me donner des conseils; mais elles pensaient que tout espoir

de guérison était à jamais évanoui pour moi. mon retour leur fit bien plaisir, mais en même moment elles virent que le moment n'était pas éloigné où il faudrait nous séparer pour jamais.

Peu de jours suffirent cependant pour me remettre du mauvais effet de mon voyage en Angleterre. La vie paisible que je menais me procura bientôt un adoucissement à mes maux. Je le dus aussi à l'empressement de mes amis à me tranquilliser et à éloigner de moi tout ce qui aurait pu aggraver mon état.

Aussitôt que je me sentis un peu mieux, je voulus publier mes observations en Afrique. Je vis à ce sujet M. Arthus-Bertrand, libraire. Il fut indécis : il ne savait s'il devait entreprendre cette publication, dans l'état où se trouvaient les affaires; et d'après son conseil j'allai trouver M. Jules Renouard : il se proposait de se charger de cette entreprise de compte à demi avec lui. Nous étions au 28 décembre. M. Jules Renouard, libraire, toujours prêt à saisir les affaires qui présentent des chances de succès, me pria de repasser quel-

ques jours après le commencement de l'année suivante.

Le 8 janvier 1832, je revis M. Jules Renouard. Mes conditions lui convinrent; le 10 nous signâmes une convention qui nous liait réciproquement; il ne fut pas question de M. Arthus-Bertrand dans ce traité; aussitôt je me mis en devoir de fournir de la copie aux imprimeurs.

Ce travail prit tout mon temps. Mademoiselle Audran copiait mes manuscrits pour les mettre au net; elle corrigeait les épreuves et se livrait avec tant de zèle à ce travail qu'il semblait qu'elle s'occupât d'une chose qui la concernait et qui lui faisait plaisir.

Sur ces entrefaites, la Société de géographie de Paris ayant à décerner le prix annuel pour la découverte la plus importante, faite ou achevée dans le courant de l'année 1830, chargea une commission d'examiner les droits des candidats. Son rapport me fut favorable; elle décida à l'unanimité que j'avais mérité le prix. M. Eyriès, vice-président de la Société, me le remit dans la

séance générale du 25 mars 1832, en m'adressant une allocution qui lui valut le suffrage de ses confrères.

Pendant trois mois, les momens que je passais dans la société de mademoiselle Audran et de sa mère me procuraient un délassement agréable; et plus d'une fois, chez ces dames, j'ai oublié mes maux, en entendant quelques députés, qui s'y réunissaient, discuter les graves questions qui devaient les occuper le lendemain à la tribune.

Quand les deux premiers volumes de ma relation furent imprimés, je sollicitai des encouragemens du gouvernement. Le roi, les ministres de la guerre et de la marine souscrivirent pour quelques exemplaires. Lorsque l'ouvrage parut, la vente en fut rapide; tous les journaux me traitèrent avec bienveillance et rendirent justice à mes travaux. Je demandai une audience au roi pour lui présenter le premier exemplaire de l'ouvrage. S. M. m'accueillit avec bonté, conversa avec moi pendant plus d'une heure et me

fit encore rappeler après m'avoir congédié. Ce prince aimant la géographie, qu'il connaît mieux que beaucoup de gens qui se vantent d'y être habiles, avait mille questions à me faire.

Peu de temps après, la reine me reçut également. Alors beaucoup de personnes qui m'avaient négligé jusqu'alors daignèrent s'apercevoir que j'avais fait quelque chose qui valait la peine d'être remarqué.

Je fus consulté sur la possibilité de former des établissemens sur la côte occidentale d'Afrique que j'avais visitée. Plusieurs Anglais vinrent à Paris pour prendre des renseignemens positifs à ce sujet, ne me cachant pas que chez eux on songeait à tirer parti des avantages que ce pays pouvait offrir.

Cet empressement me fit craindre que les étrangers ne profitassent les premiers de mes découvertes. Je voulus éveiller l'attention de mes compatriotes, qui semblait engourdie. Je demandai une audience au ministre de la marine, je lui exposai l'utilité que la France pourrait

tirer d'un établissement sur la côte du Congo, et je lui remis un mémoire à ce sujet (1).

Quand mon projet eut été examiné par le ministre et qu'il eut passé par l'étamine des bureaux, je reçus une lettre de remerciemens. Le ministre me disait qu'il aurait recours à mes lumières, si, plus tard, on pouvait réaliser mon plan. Peu de temps après, je vis M. Filleau Saint-Hilaire, chef de la division des colonies au ministère de la marine; je lui parlai du mémoire que j'avais remis au ministre. Je lui soumis mes idées sur la possibilité et l'utilité de former au sud de Benguela un établissement propre à recevoir les forçats. Il approuva beaucoup cette idée et m'engagea à présenter un nouveau mémoire au ministre, et qu'alors il pourrait seconder ce projet, dont il devinait tous les avantages (2). Quelques jours après, je me conformai à cet avis.

Dans le même moment, je remis aussi un autre

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 12.
(2) Voyez Pièces justificatives, n° 13.

mémoire au ministre des affaires étrangères (1), afin d'attirer, par tous les moyens possibles, l'attention du gouvernement sur un point qui me paraissait très-important pour la France. Je vis plusieurs fois les ministres, qui me reçurent avec bienveillance, mais ils me parurent peu disposés à s'occuper d'un pays si éloigné de l'Europe.

Après avoir donné toutes les preuves possibles de mon zèle pour la prospérité de ma patrie, je ne songeai plus qu'à rétablir ma santé, qui exigeait toujours de grands ménagemens et me causait parfois des inquiétudes.

La saison des eaux de Vichy arriva. Mes amis m'engagèrent à ne pas la laisser passer sans en profiter. En conséquence, je fixai mon départ au 16 juin.

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 14.

CHAPITRE IX.

Voyage de Paris à Vichy. — Mon séjour dans ce bourg. — Je vais à Clermont. — Je passe par Montbrison et Saint-Etienne. — Retour à Paris.

En allant, par la diligence, de Paris à Vichy, je ne pus m'empêcher de songer au contraste remarquable que présentent les chemins dans le Congo et dans l'intérieur de la France. Là, tout le monde va à pied, excepté un ou deux personnages qui se font porter dans une espèce de palanquin. Une troupe de voyageurs consiste ordinairement dans une réunion d'hommes

qu'un petit nombre va vendre quelque part. Il n'y a guère de communication habituelle et fréquente entre un lieu et un autre. Le manque de chevaux et d'autres bêtes de somme apporte un obstacle insurmontable à ce que les hommes entretiennent des liaisons nombreuses entre eux : d'ailleurs, la loi défend aux sujets d'un état de pénétrer sur un autre sans encourir la peine de l'esclavage. De plus, le caractère indolent de l'Africain le retient dans ses foyers. Dans cette contrée, personne ne voyage pour son plaisir. Il y existe des eaux minérales ; nul ne songe à les visiter pour rétablir sa santé. Les chemins, ou, pour mieux dire, les sentiers, y sont si peu frayés, que souvent, quand on y veut passer, on y est obligé de couper les broussailles qui y ont poussé.

En France, au contraire, la route est couverte de voyageurs ; j'en voyais un plus grand nombre à cheval ou en voiture qu'à pied ; tous ne couraient le pays que parce que leurs affaires ou leur plaisir les faisaient aller d'un lieu à un au-

tre. Quelques criminels, enchaînés les uns aux autres, que je rencontrai près de Nevers, me rappelèrent les troupes de nègres condamnés par la législation de leur pays à être vendus. Je parcourais un royaume civilisé, dont la vue a toujours excité des sentimens de sympathie chez l'homme qui y est né, et qui, après en avoir été absent pendant quelque temps, y revient. Le spectacle de la prospérité de mon pays produisait sur moi une vive impression, et, en comparant ce que j'avais vu, deux années auparavant, avec les belles campagnes que je voyais, je me sentais conduit dans une profonde méditation, d'où vint m'arracher une dispute qui s'éleva entre le conducteur de la diligence et un individu qui voulait monter sur un des marche-pieds de la voiture.

Pendant les deux jours que je passai pour me rendre de Paris à Moulins, je gardai un si profond silence que mes compagnons de voyage me crurent muet.

Il était une heure du matin quand nous arri-

vâmes à Moulins. Je dis, en descendant de la voiture qui m'avait amené, que mon intention était de repartir par celle qui conduit à Vichy, et dont le départ devait avoir lieu le matin. Mais le maître de l'hôtel du Lion-d'Or, où j'étais descendu, voulant me retenir chez lui plus long-temps que je ne le désirais, me trompa sur l'heure à laquelle la voiture de Vichy se mettait en route.

Il était huit heures, je venais de déjeuner; je me préparais à me rendre au bureau de la diligence, quand le maître de l'hôtel vint m'apprendre d'un air désolé que la diligence était partie deux heures plus tôt qu'à l'ordinaire; qu'il regrettait beaucoup ce contre-temps, mais qu'il n'avait pu le prévoir. Quelques mots qu'il ajouta me firent soupçonner sa mauvaise foi. Mais, au lieu de perdre mon temps à lui adresser des reproches qu'il méritait, tout en restant chez lui, ce qui l'aurait fort arrangé, je courus à la poste, je louai un cabriolet, j'y fis atteler un cheval,

charger mon bagage, et je m'éloignai, au grand déplaisir de l'hôtelier du Lion-d'Or.

Quoique je fusse parti deux heures après la diligence, j'arrivai aussitôt qu'elle à Vichy, où je me logeai dans une maison particulière. Mettant en tout une très-grande activité, deux heures après mon arrivée, je m'étais abonné au salon de l'établissement des bains; j'en avais parcouru les jardins, et je savais déjà le nombre et les noms des personnes que je rencontrerais dans ce lieu.

Dans la même maison où je m'étais casé, je rencontrai deux dames qui, comme moi, étaient venues pour rétablir leur santé à Vichy; elles étaient étrangères l'une à l'autre. Dans tous les lieux où l'on prend les eaux, les nouveau-venus ont bientôt fait connaissance avec les personnes qui y sont arrivées auparavant. Ces dames ne tardèrent pas, grâces à leurs nombreuses questions, de savoir que mon arrivée à Vichy provenait de mon voyage dans le Congo. Mes excursions firent plus d'une fois le sujet de nos con-

versations. L'une d'elles, un peu dévote, avait bonne envie de me blâmer de ce que, à l'exemple des missionnaires qui étaient allés prêcher la foi dans les régions africaines, je n'avais pas essayé de convertir à la religion chrétienne les peuples idolâtres. Elle fut très-peu édifiée, même scandalisée de plusieurs particularités que je lui racontai sur l'état des missions au Congo.

Je trouvai, dans le cabinet de lecture des bains, des journaux de toutes les couleurs et des hommes de toutes les opinions, mais ils avaient le bon esprit de parler peu de la politique. Dès sept heures du matin, chacun pouvait à loisir se rassasier des nouvelles qui lui convenaient.

Dans très-peu de temps je fus au courant des habitudes de Vichy. Je connus bientôt comment on pouvait y jouir du repos et du plaisir. Je fis la connaissance des personnes les plus recommandables qui y étaient alors, et ce lieu devint pour moi un séjour fort agréable. Je choisis un petit nombre d'amis avec qui je prenais un plaisir plus particulier à m'entretenir.

Préférant la promenade à la polémique des journaux, j'allais plus souvent sur les bords de l'Allier que dans le salon de lecture. Je cherchais près de la fontaine des Célestins, dans la douce conversation des personnes dont l'esprit me convenait, la variété qui pouvait me faire oublier mon état de souffrance.

Douze jours après mon arrivée, j'appris la mort de ma belle-sœur, madame Audran. Je fus fort sensible à cette perte, et pendant deux jours, je ne sortis pas de chez moi. Dès ce moment, la vie de Vichy, me parut insipide. Je regrettais de n'être pas resté à Paris, où mes soins auraient peut-être contribué à sauver la vie d'une femme que je chérissais et que j'estimais.

M. le baron Lucas, le médecin des eaux, s'aperçut bientôt de mon absence des promenades où il avait coutume de me rencontrer. Il s'informa du motif de mon éloignement. Il vint me voir, il ne me quitta qu'après que je lui eus promis de dîner avec lui. Ce brave

homme ne songeait qu'au bien-être de ceux qui s'étaient confiés à ses soins. Quelques jours dissipèrent un peu ma tristesse, mais je ne voyais plus jamais arriver le courrier sans ressentir une émotion douloureuse. Il me semblait toujours qu'il apportait quelque nouvelle funeste. Je recherchais la solitude, et j'allais loin des endroits publics me livrer à mes méditations et dessiner dans les lieux les plus romantiques.

Un jour, j'entendis une dame proposer à quelqu'un de ma connaissance de prendre une place dans une voiture pour aller au Puy-de-Dôme; l'invitation me fut adressée, j'acceptai. Il fut décidé que nous partirions le surlendemain.

Nous arrivâmes le premier jour à Clermont, et le second, à cinq heures du matin, au pied du Puy-de-Dôme. Nous étions trois. Pendant environ une heure, nous marchions de compagnie, mais la fatigue arrêta bientôt le plus âgé d'entre nous. Je continuai à monter avec la dame que la fatigue ne rebutait pas. De temps en temps nous nous reposions. Ce ne fut qu'après

trois heures de marche que nous arrivâmes au sommet de la montagne. Là, un vent très-fort nous empêcha de jouir long-temps de la vue des campagnes sur lesquelles nous dominions, et nous força à redescendre.

Quand nous fûmes de retour dans la plaine, quoique nous fussions très-las, nous voulûmes voir le cratère qui n'est pas éloigné du Puy-de-Dôme. Le thermomètre marquait 26 degrés de chaleur, la soif nous tourmentait. Je ne m'étais pourvu d'aucun rafraîchissement, croyant que notre excursion se serait bornée à une promenade. Nous nous étions mis en route à minuit; il était déjà dix heures du matin.

Nous cheminions assez lentement vers le cratère, quand nous aperçûmes un pâtre qui paraissait occupé, dans le lointain, à couper du bois. Cet homme portait un petit baril à son côté, ce qui nous donna l'espoir de pouvoir nous procurer de l'eau.

Quand nous fûmes près de lui, et que nous lui eûmes demandé s'il avait de l'eau, il ré-

pondit : « Oui, mais c'est pour moi. » Cependant, lorsque je lui eus proposé de lui donner, en échange de son eau, assez d'argent pour remplir son petit baril de vin, il nous dit : « En ce cas, buvez. » Son baril n'était pas plein, cependant nous pûmes nous désaltérer. Nous n'avions pas de verres, il fallait boire à même le baril. Ma compagne n'y prit pas garde. Quant à moi, habitué à boire après des nègres, je trouvai cela tout simple. Une heure de marche nous conduisit au bord du cratère ; j'y descendis seul. Il ne me présenta rien d'intéressant. Je rejoignis bientôt ma compagne, et nous regagnâmes notre voiture que nous avions laissée près de la grande route.

Nous fûmes de retour de bonne heure à Clermont. Nous visitâmes la cathédrale, qui mérite l'attention des voyageurs ; les peintures sur verre en sont magnifiques. Nous ne négligeâmes pas la fontaine d'eau pétrifiante, qui attire tous les curieux quoiqu'elle ne soit pas fort remarquable.

On nous avait tant parlé de la vallée de Royat, que nous voulûmes y aller. Ne la croyant éloignée de la ville que d'un quart de lieue de marche, nous partîmes à pied; nous ne pûmes y arriver qu'au bout d'une heure. Cette course nous fatigua beaucoup, et nous regrettâmes de l'avoir entreprise. La vallée, quoique très-pittoresque, est beaucoup trop vantée. Arrivé dans une grotte, je ne pus retenir une exclamation, annonçant que je la trouvais bien peu digne d'admiration. J'en fus fâché, car je détruisis l'illusion de la dame et de mon autre compagnon, bien plus faciles à satisfaire, sous le rapport de curiosités naturelles, qu'un homme qui avait fait de longs voyages. Qu'on se figure trois minces filets d'eau d'environ trois pouces de diamètre, qui, sur un des côtés de la grotte, se précipitaient d'à peu près 4 ou 5 pieds de haut. Voilà ce qu'on nous avait annoncé comme une chose qui devait exciter l'étonnement. En vérité, je regrettai les pas que j'avais faits.

Notre compagnon de voyage, qui, le matin,

n'avait pu escalader la montagne, se trouvait très-fatigué. Il murmura beaucoup cette fois, car il n'était pas plus content que moi; cependant il consentit à aller avec nous à un endroit nommé le grenier de César, où l'on nous dit que, sur le penchant de la montagne, on trouvait des grains de froment qui y étaient depuis le temps de ce souverain.

Nous aperçûmes effectivement des grains de froment noircis et mêlés avec de la terre dans la fente d'un rocher. Notre guide nous dit : « Tous les voyageurs en emportent quelques » grains, et cependant la quantité ne diminue » pas. » L'habitant qui possède le droit de montrer cette prétendue curiosité, parce qu'elle est sur ses terres, semble vouloir attacher une espèce de miracle à ce fait. Il est cependant facile d'expliquer comment il se fait que le froment ne diminue pas. Quant à moi, je crois qu'il ne diminuera jamais pendant que les curieux iront le voir. Le revenu que se font les guides qui le montrent donne la certitude de sa conservation

Rassasiés de voir des curiosités et rendus de fatigue, nous nous assîmes sur les bords de la route, pour manger des cerises ; quand un meunier vint à passer avec une charrette remplie de sacs de farine. C'était une bonne fortune. Il consentit à nous laisser monter dans sa voiture, et nous arrivâmes bientôt à Clermont. Le lendemain, nous repartîmes pour Vichy.

Les habitans temporaires des lieux où l'on prend les eaux changent souvent. Beaucoup de personnes avec lesquelles j'avais fait connaissance retournèrent chez elles. Le temps me parut plus long, et le séjour de Vichy moins agréable.

Suivant mon usage, j'allai le 29 juillet, dès l'aurore, me promener dans les allées du jardin de l'établissement des bains. Six heures sonnèrent, et cependant je n'y vis personne, quoique tous les jours ce lieu fût rempli dès cinq heures. Après dîner, je retournai dans les jardins, et je n'y rencontrai encore que fort peu de monde. Cette fois, je n'en fus pas surpris. Je supposai que les absens étaient occupés de leur

toilette pour le bal ; car c'était un dimanche ; mais il ne devait pas y en avoir ce dimanche-là, 29 juillet, jour de deuil pour le plus grand nombre des personnes qui se trouvaient à Vichy.

Quant aux habitans de Vichy et des environs, ils se réunirent sous les colonnades de l'établissement, et dansèrent la bourrée. Les maisons furent illuminées et la gaieté fut générale.

Quelques jours après, je songeai à quitter ce lieu. Quoique je ne fusse pas encore entièrement rétabli, je sentais que ma santé s'était améliorée. Comme je ne connaissais pas Saint-Étienne, je voulus passer par cette ville intéressante. En conséquence, je me réunis à une famille qui avait le dessein de faire le même voyage. Nous louâmes une voiture particulière qui devait nous y conduire.

La veille du départ, le cocher avec lequel nous avions conclu notre arrangement, s'étant enivré, tomba de son siége. Quoique blessé assez grièvement à la jambe, il continua à travailler le reste de la journée, parce que son état l'empè-

chait de sentir son mal. Mais le lendemain matin il ne pouvait plus remuer la jambe. Une application de sangsues lui rendit la faculté de se mouvoir. Cet incident avait retardé notre départ. Cependant nous allions monter en voiture, quand on s'aperçut que l'essieu n'en était pas solide; force fut donc de le raccommoder. Nous nous consolions dans l'espoir de regagner le temps perdu, une fois que nous serions en route.

On attela de nouveau le cheval, quand on découvrit qu'il était déferré. Cette nouvelle contrariété faillit nous faire différer notre voyage jusqu'au lendemain; mes compagnons désolés pestaient contre le cocher, la voiture et le cheval.

Plus accoutumé aux accidens, je tâchai de leur faire prendre ce contre-temps en patience. Enfin, à neuf heures, nous partîmes.

J'avais pour compagnons de voyage M. Flaux, de Rouen, sa femme et sa belle-sœur. Madame Flaux était aimable, et sa sœur avait beaucoup d'esprit. Veuve depuis quelques mois, elle était parfois distraite; mais quand elle faisait trève à

son chagrin, sa conversation avait un agrément infini.

Quand nous fûmes sur le point de traverser l'Allier, notre cheval refusa d'avancer. Nous descendîmes de voiture, pour lui faciliter le petit trajet au milieu du sable avant d'arriver au bac. Au moment de sortir pour franchir la petite montée, qui mène à la chaussée, il ne bougea pas; j'entrevis alors ce qui nous arriva plus tard. Cependant je ne dis rien à mes compagnons de voyage pour ne pas les effrayer.

Une dizaine d'hommes, qui attendaient pour passer le bac, s'attelèrent à notre voiture et lui firent franchir ce passage difficile; le cheval fut attelé de nouveau et nous remontâmes en voiture. Une demi-heure après, au pied d'une montée assez rapide, notre coursier s'arrêta tout court et reculait quand on le frappait. Il n'y avait pas dans le voisinage de maisons où nous puissions chercher quelque assistance. Notre embarras était très-grand. Par bonheur nous aperçûmes un homme qui venait de notre côté avec

une charrue traînée par des bœufs. Je proposai à ce paysan de tirer avec ses animaux notre voiture jusqu'au premier endroit où nous trouverions un autre cheval. Il accepta volontiers, et nous apprit même que nous n'étions pas très-loin d'une maison où nous pourrions avoir ce qu'il nous fallait.

En effet, au haut de la montée, il y avait une petite maison dont le propriétaire nous fournit un cheval pour aller à Gannat. Le nôtre suivait ou précédait notre voiture. Il paraissait accoutumé à un semblable manége.

A Gannat, nous voulûmes prendre un autre cheval pour nous conduire à Riom; mais notre cocher prétexta que le sien pourrait maintenant nous conduire, parce que la route était unie. Comme la prudence défendait de s'aventurer une seconde fois avec un animal si vicieux, M. Flaux répondit assez vertement à la proposition du cocher; il était sur le point de le battre, quand je le priai de se calmer. « Les voies de fait, » lui dis-je, nous mettraient dans notre tort avec

» un homme contre qui nous avons de justes » sujets de plainte, parce qu'il nous a donné un » cheval rétif : laissez-moi agir. »

Je m'avançai tranquillement vers la voiture, et j'appelai le cocher. Là, en présence de plusieurs témoins, je lui enjoignis de laisser atteler à sa voiture le cheval que nous avions loué, et dont le loyer serait déduit de la somme dont nous étions convenus avec lui. Il s'y refusa, en criant fort haut et beaucoup. Je ne répondis à ses vociférations qu'en le sommant d'ôter de sa voiture ce qui nous appartenait, parce que nous n'irions pas plus loin. Il répliqua qu'il n'en ferait rien, si auparavant nous ne lui comptions le prix convenu pour toute la route. Je ne m'amusai pas à discuter avec lui, et je dis au garçon de l'auberge de m'apporter un couteau. A ce mot, tous les assistans frémirent. Le cocher recula d'effroi. Chacun s'imagina que je voulais éventrer cet homme obstiné.

On pense aisément que ce n'était pas mon intention. Quand je tins le couteau, j'enjoignis

une seconde fois au cocher d'enlever notre bagage de sa voiture, sinon que j'allais faire moi-même cette opération, en coupant les cordes qui attachaient les malles; et qu'ensuite le juge-de-paix déciderait entre nous.

Déjà j'appuyais mon couteau sur une des cordes, le cocher cria bien fort, mais mon sang-froid lui fit bientôt comprendre qu'il se démenait inutilement comme un maniaque, et que je n'étais pas homme à changer de résolution.

Quittant aussitôt son ton grossier, il devint aussi poli qu'il avait été insolent. Il me dit : « Eh bien, faites atteler le cheval qui vous con» viendra. J'ai dû faire ce que j'ai fait, et défen» dre les intérêts de mon maître : il n'aura aucun » reproche à m'adresser. »

A Aigue-Perse, nous vîmes la statue du chancelier de l'Hôpital, seul objet remarquable dans cette ville. Notre cocher y ayant trouvé un cheval qui appartenait à son maître, il s'arrangea avec l'autre, qui consentit alors à s'en retourner.

A Riom, nous visitâmes l'hôtel-de-ville et le palais de justice. Les rues sont assez larges; une fontaine mérite l'attention des voyageurs. Les prisons sont vastes et bien remplies.

Nous arrivâmes à sept heures du soir à Clermont; nous en repartîmes le lendemain à midi pour Montbrison, où nous entrâmes deux jours après. J'y visitai le cabinet d'histoire naturelle de M. Dallard. Cet amateur me combla d'amitiés, et je puis dire qu'il possède une des plus riches collections qu'il y ait en France. M. Dallard a dépensé des sommes considérables pour réunir un si grand nombre d'objets curieux. Mais ne voulant pas qu'à sa mort, soit dispersé ce qui lui a coûté tant de peine à rassembler, il a proposé au conseil municipal d'en faire don à la ville, si elle consentait à bâtir un édifice pour recevoir son cabinet. Ayant rencontré des difficultés, il offrit de payer le tiers de la dépense de la construction : le conseil municipal refusa cet arrangement. Ainsi, M. Dallard sera obligé, ou d'élever à ses frais une maison pour loger tant

de richesses, ou de faire don de celle qu'il habite, s'il veut éviter l'inconvénient qu'il redoute.

Trois jours après notre arrivée à Montbrison, nous en repartîmes pour aller voir à Feurs le chemin de fer et la machine locomotive. L'ingénieur chargé des travaux mit beaucoup d'obligeance à nous montrer cette mécanique. Il attela même un cheval à un des chariots pour nous donner une idée de la vitesse avec laquelle un seul cheval pourrait conduire de lourds fardeaux sans se fatiguer. Nous partîmes dans la même journée pour Saint-Etienne, où nous arrivâmes le soir. Les quartiers neufs de cette ville sont élégans et bien bâtis ; les rues sont régulières et bien alignées. Il n'y a pas de luxe, mais tout y respire l'aisance. Il y a un grand nombre de manufactures, de verreries, de fonderies de métaux, de mines de houille, etc. Je descendis dans les deux principaux puits pour examiner les mines avec beaucoup d'attention.

Les verreries de Saint-Chamont, dans le voisinage de Saint-Etienne, étaient fermées ; les

ouvriers s'étaient révoltés. Quoique ces hommes gagnassent de sept à huit francs par jour, ils avaient voulu, en refusant de travailler, forcer les propriétaires de ces établissemens à augmenter leur salaire. Ils avaient choisi, pour faire cette demande, le moment que la matière était fondue dans les fourneaux.

Les propriétaires des verreries, justement indignés d'un tel procédé, préférèrent perdre la valeur de la fonte, que de consentir à une demande qui devenait une véritable exaction. Depuis ce moment, les ouvriers ne travaillaient pas.

A Rive-de-Giers, le canal ne rapporte presque plus rien aux actionnaires, depuis que le chemin de fer de ce lieu à Givors est terminé. J'eus un vrai plaisir à examiner le réservoir qui sert à alimenter le canal dans le temps de la sécheresse. Il est très-vaste, et sa vue dédommage le voyageur de la peine qu'il se donne pour gravir sur la montagne où il se trouve.

Quand j'eus visité Saint-Etienne et ses environs, je partis pour Lyon, où j'espérais re-

trouver M. Flaux et sa famille. Quelques affaires particulières l'avaient obligé de quitter Saint-Etienne avant moi. Déçu dans mon espérance, je ne voulus pas séjourner dans cette ville que je connaissais déjà, et le lendemain de mon arrivée j'en repartis pour Paris.

Je suis acc
Mademo

Après
temps l'
tion con
santé s'a

Sur ce
Mademo
fixé mon
mon bon
propositi

CHAPITRE X.

Je suis accueilli par le roi. — Débordement de calomnies. — Mademoiselle Audran s'asphyxie. — Cartel. — Conclusion.

Après mon retour à Paris, j'éprouvai quelque temps l'effet des eaux. Je ressentais une agitation continuelle; je dormais peu, cependant ma santé s'améliora graduellement.

Sur ces entrefaites, je songeai à me marier. Mademoiselle Audran, dont j'ai déjà parlé, avait fixé mon choix, j'étais persuadé qu'elle ferait mon bonheur : je lui parlai de mon projet. Ma proposition lui convint, mais le peu de temps

qui s'était écoulé depuis la mort de sa mère lui imposait le devoir de différer cette cérémonie. Dès ce moment, je passai la plus grande partie de mon temps chez cette dame.

Quoique rien ne parût devoir troubler mon existence, des idées sombres me poursuivaient continuellement. Je ressentais une mélancolie dont je ne pouvais définir la cause. Cependant il ne m'était rien arrivé de fâcheux ; au contraire, mon amour propre n'avait rien à désirer. J'ai déja dit que le roi avait accueilli, avec une bonté particulière, l'exemplaire de mon Voyage que j'avais eu l'honneur de lui présenter. Depuis mon retour de Vichy, j'avais été honoré de l'invitation d'aller passer la soirée chez la famille royale, à Neuilly ; la reine et ses enfans m'avaient reçu avec une bienveillance remarquable ; le roi m'avait assuré qu'il me recevrait toujours avec plaisir ; en un mot, j'avais lieu de me féliciter de la manière dont j'étais accueilli par tous les personnages les plus distingués.

J'avais entretenu le roi de mon dessein de re-

tourner en Afrique. Ce prince avait applaudi à ce hardi projet, tout en me représentant qu'échappé aux périls d'un premier voyage, il ne pouvait que s'étonner de ce que j'étais disposé à tenter une entreprise du même genre. Mais chacun est entraîné par son penchant. Le mien est de parcourir le monde, et plus il y a de dangers à courir, plus je me sens entraîné à les affronter. Un jour peut-être, il n'y aura plus beaucoup de difficultés pour un Européen à parcourir l'intérieur du Congo, et il sera aussi facile à un curieux d'aller observer les mœurs singulières des Molouas, qu'il l'est aujourd'hui de faire un voyage à Rome ou même à Constantinople. Plus tard, je remis au roi le plan du voyage que je comptais effectuer (1), et j'y joignis un aperçu de la dépense que son exécution occasionerait. Sa majesté voulut bien me promettre de s'y intéresser, et sa parole fut certes un motif suffisant pour me faire persister dans ma résolution.

(1) Voyez projet de voyage, page 347.

Ces encouragemens ne furent pas un secret, il put donc en être fait mention hors de l'enceinte où ils m'étaient donnés. Je ne sais si c'est à cette circonstance que je dois les attaques auxquelles je ne tardai pas à être en butte. Comme elles me vinrent de gens auxquels je n'avais donné aucun sujet de plainte, je puis supposer, sans être taxé d'orgueil, que la réception flatteuse dont j'avais été honoré par le roi des Français avait excité la mauvaise humeur d'hommes mécontens que j'eusse été l'objet d'un semblable accueil.

Ce fut de l'Angleterre que partit le premier coup. Un article, inséré dans le *Foreign Quarterly Review*, critiqua mon voyage avec une amertume qui n'était pas produite par le simple désir de faire triompher la vérité. L'auteur de cet article virulent ne se contenta pas de signaler les erreurs qui se trouvaient dans mon ouvrage, il eut la mauvaise foi de m'imputer des choses que je ne disais pas. Tout cela était assaisonné d'injures.

Il m'importait de répondre à une agression qui pouvait m'être très-préjudiciable aux yeux des hommes sujets à se laisser prévenir facilement contre quelqu'un que l'on inculpe d'un tort quelconque. Je publiai donc une petite brochure intitulée *Ma Défense* (1). J'en avais préalablement donné lecture dans une séance de la Société de géographie. Je me bornai à expliquer la cause des inexactitudes qui m'étaient reprochées. Je montrai toute la mauvaise foi de l'auteur anonyme de la critique, et je me gardai bien d'imiter son langage outrageant.

Je crus, pendant quelque temps, que j'allais jouir de la tranquillité. Elle était nécessaire à l'entier rétablissement de ma santé, cependant je faisais les préparatifs de mon mariage.

J'allais tous les jours, dans la matinée, chez mademoiselle Audran. Le 12 octobre, je ne pus lui rendre ma visite accoutumée. Je n'y arrivai qu'à deux heures après midi. Je la trouvai

(1) Chez Paulin, libraire, place de la Bourse.

triste et abattue. Je lui parlai de mes projets; elle était distraite ; je la pressai de m'en dire la cause.

Elle me répondit : « Je n'ai rien.

» — Votre visage vous trahit.

» — Je n'ai cependant rien. Je vous écrivais. » J'ai été surprise en vous voyant. Voilà la » cause de l'air étonné que vous me trouvez. »

En finissant ces mots, elle se leva et entra dans sa chambre à coucher, d'où elle rapporta bientôt une lettre qu'elle avait commencée et qui m'était adressée. Elle m'annonçait qu'ayant une affaire importante à régler avec un de ses cousins, elle était allée chez lui ; mais que ne l'ayant pas rencontré, elle serait obligée d'y retourner, ce qui l'empêcherait d'être chez elle dans la soirée.

« Mais, lui dis-je, après avoir lu cette let- » tre, vous ne resterez pas chez votre cousin » toute la soirée. Sans doute vous ne voulez pas » me priver de passer une heure avec vous. ».

Elle essaya de sourire, mais d'un air si forcé, que je la priai une seconde fois de me faire connaître ce qui la tourmentait.

« — Eh bien ! puisque vous vous apercevez » que quelque chose me tourmente, je vous en » dirai la cause. J'ai appris que l'on prépare de » nouvelles attaques contre vous : vous voir ainsi » en butte à la calomnie m'est insupportable. » De plus, ajouta-t-elle, jugez si je dois avoir du » chagrin, lisez. »

Elle tira de son sac une lettre qu'elle me donna. C'était une convocation à une assemblée de créanciers, au nombre desquels elle figurait pour une somme assez forte, que sa mère avait placée chez un homme qui avait fait faillite.

« Quoi! cette lettre vous attriste? vous connais- » siez cette faillite avant la mort de votre mère, » comment se fait-il qu'elle vous afflige tant au- » jourd'hui ? Votre situation n'a pas changé.

» — Vous vous trompez : j'avais toujours cru » que je ne serais pas comprise dans la faillite,

» j'avais lieu de le croire, puisque le failli a » continué de me payer les intérêts. Cette let- » tre m'apprend qu'il cessera, autrement je n'au- » rais pas été convoquée avec les autres créan- » ciers. Je me désole d'autant plus de ce contre- » temps, que cela diminue la fortune que j'es- » pérais vous apporter en mariage.

» — De grâce, lui dis-je, bannissez ces idées » noires.

» — Vous me demandez une chose qui excede » mes forces. Depuis que j'ai reçu cette dernière » lettre, et celle qui m'annonce qu'on veut vous » calomnier de nouveau, je crois voir quelque » malheur qui me menace.

» — Dites-moi donc ce que vous savez au su- » jet des calomnies dont vous me parlez.

» — Je sais qu'un article doit bientôt paraître » contre vous. Les malheurs que vous avez » éprouvés en Amérique doivent être représen-

» tés sous un jour qui peut ternir votre répu-
» tation.

» — Je conçois que cela vous fasse de la peine ;
» mais vous savez que je suis d'un caractère à
» ne pas me laisser affliger par si peu de chose.
» Je saurai répondre aux calomniateurs. »

Elle se leva pour sortir.

« Quelle affaire peut vous obliger à partir
» sitôt?

» — Je veux voir ma tante avant d'aller dîner
» chez mon cousin.

» — Puisque vous allez chez votre tante, je
» vous y accompagnerai. »

Un pressentiment vague me faisait regretter de quitter mademoiselle Audran. J'étais donc bien aise de la laisser avec quelqu'un qui pût dissiper sa tristesse, jusqu'au moment qu'elle irait dîner chez son cousin, où je savais qu'elle trouverait des sujets de distraction.

Arrivé devant la maison de sa tante, je lui dis adieu d'un ton plus pénétré qu'à l'ordinaire; elle répéta, mais bien tristement : « Adieu, mon » ami ; promettez-moi de ne pas vous affliger.

» — De quoi, repris-je. »

Elle parut surprise de ce qu'elle avait laissé échapper, puis elle ajouta : « Je veux dire que » vous ne vous affligiez pas de me trouver triste. » Ce n'est rien. »

Ce qui me surprend aujourd'hui, c'est le genre de conversation qu'elle eut avec sa tante, car alors elle avait résolu de se donner la mort.

Mademoiselle Audran ne parla à cette parente que de son futur mariage avec moi ; elle lui annonça l'arrivée prochaine d'un ami qui lui avait fait depuis long-temps une donation considérable, et qui voulait régler avec moi ce qui concernait cette affaire. La tante engagea mademoiselle Audran à conclure son mariage le plus tôt possible. Celle-ci répondit qu'il ne pourrait avoir

lieu qu'à la fin de décembre. « Je veux, ajouta-» t-elle que six mois se soient écoulés depuis la » mort de ma mère. D'ailleurs, M. Douville est » d'accord avec moi là-dessus. »

En sortant de chez sa tante, mademoiselle Audran n'alla point chez son cousin comme elle me l'avait annoncé. Ce n'était qu'un prétexte pour empêcher qu'on ne vînt chez elle. Elle avait trompé sa tante de la même manière, et sa visite n'était que pour prévenir celle que cette dame aurait pu lui faire dans la soirée.

Rentrée chez elle, mademoiselle Audran ordonna à son portier de ne laisser monter personne, et de dire à tous ceux qui pourraient la demander qu'elle dînait en ville.

A la nuit tombante, elle sortit pour acheter tout ce qui lui était nécessaire pour exécuter la fatale résolution qu'elle avait prise de se donner la mort en s'asphyxiant; car les portiers la virent sortir plusieurs fois, et rentrer un gros paquet à la main. Ils en furent surpris, car c'était contraire à son habitude.

A neuf heures du soir, elle monta chez la femme qui la servait depuis deux jours qu'elle avait renvoyé sa domestique. Elle lui remit une boîte cachetée, en lui disant de ne descendre chez elle que lorsqu'elle la ferait avertir, parce qu'elle voulait sortir de bonne heure, et elle lui recommanda de porter le matin suivant, à son adresse, le petit paquet qu'elle lui confiait.

Cette boîte, comme je l'ai su depuis, contenait son testament et la clef de son appartement. Elle l'envoyait à son exécuteur testamentaire, pour qu'il vînt chez elle aussitôt qu'il l'aurait reçue, afin d'éviter le bruit que sa disparition aurait pu causer.

A une heure et demie du matin, le portier et sa femme furent assez surpris, au moment où ils se retiraient, de voir de la lumière dans le salon de mademoiselle Audran; mais n'ayant aucune raison de soupçonner rien de fâcheux, ils allèrent se coucher.

Le lendemain matin, je me rendis aux Tuile-

ries chez S. A. R. le duc d'Orléans, qui m'avait assigné ce moment pour me recevoir.

Je fus très-flatté de l'accueil que me fit ce prince. Il me parla très-long-temps de mon voyage, et ajouta qu'il avait été surpris de ce que j'eusse échappé heureusement à tant de dangers. Enfin, il me témoigna que le roi, son père, et toute sa famille, étaient étonnés de ce que je me disposasse à entreprendre un nouveau voyage dans les mêmes contrées.

En sortant de chez le duc, j'allai chez mademoiselle Audran. Je sonnai à plusieurs reprises; la porte ne s'ouvrant pas, je questionnai les portiers; je volai chez la femme qui la servait. Tout ce que ces gens m'apprirent me glaça d'effroi. Je soupçonnai quelque malheur. J'étais cependant loin de supposer la vérité. Je fis venir un serrurier : on ouvrit la porte. En entrant dans la chambre à coucher, quatre grands fourneaux, contenant encore quelques restes de charbon, m'apprirent le sort de mademoiselle Audran; je me précipitai vers son lit. Son corps

était encore chaud. J'ouvris les volets des croisées : la pâleur de la mort était sur son visage. Les médecins tardèrent peu à arriver; mais il n'était plus temps. Mademoiselle Audran avait cessé d'exister.

Un sourire était encore sur ses lèvres. Ses yeux à demi ouverts n'avaient rien de hagard. Un livre était sur son lit, ses bras étaient cachés sous sa couverture; elle paraissait n'avoir pas souffert en mourant.

Ma douleur ne peut se décrire; mon cœur fut près de se glacer. J'étais devenu comme insensible. Il me fut impossible de verser une larme.

Les parens de mademoiselle Audran vinrent bientôt, et l'on s'occupa des préparatifs de la sépulture. Son enterrement eut lieu deux jours après. Le concours de ses amis, qui y assistèrent, fut très-nombreux. Sa perte excitait des regrets chez tous ceux qui l'avaient connue.

On trouva sur une des tables de son salon plusieurs lettres adressées à différentes personnes.

Un paquet m'était destiné et renfermait sa montre, qu'elle me laissait comme une marque de souvenir, et quatre lettres, dont l'une contenait ces mots : « Je n'ai plus le courage de vivre. J'ai » retrouvé la lettre de Loanda, je sais qu'elle vous » fera plaisir; je suis heureuse de vous la don- » ner; j'en joins une autre que vous serez sans » doute bien aise d'avoir. »

Voici cette lettre dont elle parlait, et qui avait causé sa mort.

Paris, le 10 octobre 1832.

A Mademoiselle Audran.

« Mademoiselle,

» Vous êtes sur le point de contracter des » liens de mariage avec un homme qui, bientôt, » sera démasqué et écrasé sous le poids de l'o- » pinion publique, qu'il avait trompée. C'est » un imposteur qui prétend s'être distingué en » Afrique, quoiqu'il n'y ait jamais été. Le 15 » de ce mois, une revue donnera l'histoire de

» ce prétendu voyageur, et tous les détails de » sa conduite en Amérique. »

» *P. C.* Je ne signe pas cette lettre, mais ce » que je vous dis est un fait qui sera publié dans » peu de jours.

» En vous écrivant, j'ai voulu éviter, s'il en » est encore temps, à une famille respectable, » le malheur de s'allier avec un homme qui la » déshonorera. »

Est-il possible de concevoir quelque chose de plus infâme ? Certes, quiconque agit ainsi doit avoir l'ame bien méchante.

Attéré par mon chagrin, je ne songeai pas à rechercher l'auteur de cette lettre horrible. Je ne voyais que la perte de la femme à laquelle j'avais dû m'unir.

Quinze jours s'écoulèrent sans qu'aucune publication vînt confirmer l'annonce de la lettre anonyme. Je croyais qu'elle n'avait été dictée que par le désespoir d'un homme qui, n'ayant

pu réussir dans le projet de se faire écouter, n'avait trouvé que ce moyen de se venger.

Enfin, le 1er novembre, la *Revue des Deux-Mondes* parut; on y lisait, avec l'article promis dans la lettre anonyme, la note suivante :

« Cet article devait paraître dans la livraison » du 15 octobre dernier, mais des circonstances » indépendantes du directeur de la *Revue* et de » la mienne (Lacordaire, s'entend) en ont re- » tardé la publication jusqu'à ce jour. »

A la lecture de cette note, je ne pus m'empêcher de me livrer à d'étranges conjectures. Car je fis un rapprochement entre les phrases que j'avais sous les yeux et la lettre anonyme qui avait causé la mort de mademoiselle Audran... Je me dis que, peut-être, l'insertion de l'article n'avait été différée qu'afin qu'il ne suivît pas immédiatement la nouvelle du décès de mademoiselle Audran, et que peut-être aussi, nulle recherche n'ayant été faite pour découvrir l'auteur de la lettre anonyme, les gens qui avaient eu la lâcheté de l'écrire avaient pu penser qu'elle était détruite.

Je conçus aussitôt la résolution d'arracher la vie au rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes* et à l'*auteur de l'article*, ou de mourir de leurs mains.

Mais avant de leur envoyer un cartel, je voulus donner à la Société de géographie l'explication que je lui devais; car l'article de la *Revue* était connu de plusieurs membres de cette compagnie, et il en avait été question avant la séance du 2 novembre 1832.

Je déposai sur son bureau des lettres que le gouverneur de Loanda m'avait écrites lorsque je parcourais les provinces du Congo. Le 3 novembre, lendemain de cette explication verbale que je donnai à la Société de géographie, j'appelai M. Lacordaire(1), auteur de l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, et M. Bulos(2), éditeur responsable de ce journal, à me rendre raison le pistolet à la main.

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 15.

(2) Voyez Pièces justificatives, n° 16.

Je reçus dans la soirée du 3 novembre une réponse de M. Bulos : il alléguait pour ne pas accepter le cartel une indisposition qui le tenait au lit depuis trois mois, et ajoutait que l'article dont je me plaignais était de M. Lacordaire, qui pendant sa maladie avait la direction de la *Revue*.

Le lendemain 4 novembre, je me rendis avec mes témoins au lieu du rendez-vous, où j'espérais trouver M. Lacordaire. Je l'attendis en vain. En rentrant chez moi, à onze heures du matin, on me remit le refus par écrit qu'il m'avait envoyé un *quart d'heure* auparavant. Il me donnait pour raison de son refus qu'il ne pouvait se battre avec un homme *comme moi*.

Je lui envoyai aussitôt un second cartel, en le traitant de manière à le forcer à accepter (1).

Le lendemain, 5 novembre, j'allai encore l'attendre sur le terrain avec mes témoins. Peine perdue. Personne ne parut. Un calomniateur

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 17.

est embarrassé de répondre convenablement à des hommes d'honneur.

De retour chez moi à neuf heures du matin, je reçus une lettre portant le timbre du même jour 5 novembre. Elle était datée de la veille 4 novembre, deux heures après midi. Voici ce que Lacordaire m'écrivait, après avoir répété la même raison qu'il me donnait dans la lettre du jour précédent, pour refuser le défi, il ajoutait : « Je » mets cette lettre à la poste à deux heures, en » présence de témoins; elle vous parviendra par » conséquent assez à temps pour que vous ne » vous vantiez pas, une seconde fois, d'avoir été » au rendez-vous.

» *Signé* Th. Lacordaire. »

Qu'on juge de la véracité de Lacordaire : il affirme que le 4 novembre il met à la poste, à deux heures de l'après-midi, une lettre qui n'est évidemment jetée dans la boîte qu'après la dernière levée du même jour, ou seulement le lendemain matin, 5 novembre; puisque le timbre

est du 5 novembre. Il n'avait pas pensé à cette preuve incontestable de son imposture, autrement il jurerait aujourd'hui, peut-être même qu'il affirme que sa lettre a été mise à la poste à l'heure qu'il annonce. Mais le timbre est là pour le convaincre de fausseté.

Je l'avoue, si j'avais rencontré ce calomniateur, je lui aurais brûlé la cervelle. Toutes les circonstances concouraient à me le faire regarder comme ayant causé la mort à une femme que j'aimais; il voulait m'assassiner moralement, ce n'était donc plus qu'un misérable dont la société devait être débarrassée. Je l'avais provoqué en duel, il n'avait pas accepté; je voulais avoir sa vie.

De retour chez moi, je lui écrivis une lettre (1) dans laquelle je le traitais comme il le méritait, en lui déclarant que je lui cracherais au visage, que je le soufflèterais, et qu'enfin je lui ferais donner des coups de bâton, puisqu'il

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 18.

n'osait venir sur le terrain soutenir ses assertions.

Le lâche porta ma lettre à la police !

Le 6 novembre, dans l'après-midi, je reçus une lettre du commissaire de police du quartier Saint-Germain, 10e arrondissement. Il m'engageait à passer chez lui pour affaire qui me concernait. Je me rendis aussitôt à cette invitation. Le commissaire m'apprit que son confrère, de la rue Saint-Jacques, avait reçu une déposition d'un nommé Lacordaire, se plaignant de ce que je me proposais d'user de voies de fait envers lui, pour l'obliger à venir sur le terrain avec moi, et..... à ces mots, interrompant le commissaire, je m'écriai : « Je vois bien que j'ai » demandé l'impossible à un lâche. Il place son » courage derrière la puissance de la police. Je » vous l'avoue ici, il est vrai que, en revenant du » rendez-vous, si j'eusse rencontré cet homme, et » que je l'eusse connu, le lui aurais craché au vi- » sage, je l'aurais soufflet, et je lui aurais même

» brûlé la cervelle, s'il eût refusé de se battre. »
» Enfin, j'avais l'intention de lui faire donner
» des coups de bâton. C'est sous l'impression d'un
» ressentiment profond et bien légitime que je
» lui ai écrit la lettre qu'il vous a apportée (1). »

» — Vous concevez, ajouta le commissaire, que
» mon devoir m'obligeait de vous prévenir qu'on
» nous avait informé de vos intentions, et de
» vous engager à ne rien tenter, dans les rues,
» contre cet homme.

» La loi ne punit pas les provocations en
» duel, aussi ne vous ai-je invité à passer à
» mon bureau que pour vous informer qu'on
» avait porté plainte, que vous vous propo-
» siez d'user de voies de fait, pour forcer La-
» cordaire à accepter votre cartel. C'est là ce
» que je veux prévenir, et je vous demande la
» promesse de ne pas recourir à la voie des coups
» de bâton.

» — J'y consens d'autant plus volontiers, lui

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 18.

» dis-je, que Lacordaire doit m'inspirer le plus » profond mépris. C'est tout ce que sa conduite » mérite. »

De retour chez moi, je ne tardai pas à recevoir la visite de deux employés subalternes de la police. Sans doute, pour reconnaître l'identité de ma personne, car ils demandèrent à me voir sous le prétexte d'avoir quelque chose à me communiquer. Ils me dirent qu'ils venaient de la part du préfet de police m'avertir que Lacordaire avait porté plainte de l'intention que j'avais manifestée de lui donner des coups de bâton.

Dans leur langage expressif, ces hommes ajoutèrent : « Il faut que ce Lacordaire soit bien lâ- » che, pour avoir recours à nous, afin de protéger » sa mauvaise peau. »

Le soir, je reçus une lettre du chef de la 2^me^ division de la préfecture de police, qui m'invitait à passer à son bureau. Peu de momens après avoir reçu cette lettre, je voulus aller lire les journaux afin de voir si le *Messager* avait inséré

la lettre que je lui avais adressée en réponse à l'article de Lacordaire (1). Un homme, qui se promenait devant l'hôtel où je logeais, attira mon attention, et en sortant du cabinet de lecture, ayant reconnu le même individu, je compris que c'était un homme chargé de suivre mes pas.

Je me rendis le jour suivant chez le chef de la 2me division de police. Celui-ci, comme le commissaire de police de mon quartier, m'engagea à renoncer au projet de cracher au visage de Lacordaire, de le souffleter et de lui faire donner des coups de bâton. Après une assez longue conversation, je me retirai très-fâché de ce que des misérables, tels que Lacordaire et ses complices, faisaient perdre un temps précieux aux magistrats chargés de veiller à la sûreté des honnêtes gens. Ces lâches, qui m'ont si indignement calomnié, craignent que je ne les attaque; l'infamie rend donc poltron et paralyse les forces physiques; car Lacordaire, que je ne connais

(1) Voyez Pièces justificatives, nº 19.

pas, est, à ce que l'on m'a dit, beaucoup plus grand et surtout plus robuste que moi : au reste, je suis bien aise qu'il ait refusé le défi que je lui ai envoyé. La chance d'un cartel est toujours douteuse, et combien j'aurais eu à gémir d'être atteint par la balle d'un être aussi vil.

Obligé d'abandonner l'idée de le forcer à se battre, je songeai à publier un écrit qui ferait connaître les circonstances de ma vie que l'on avait voulu calomnier. Il m'importait de rétablir ma réputation que des hommes pervers avaient essayé de détruire. Par malheur, la malignité humaine éprouve un certain plaisir à accueillir et même à répéter un bruit injurieux et scandaleux. J'ai éprouvé ce désagrément. J'ai vu des hommes qui, d'abord, m'avaient bien accueilli, me traiter ensuite avec une sorte de réserve et de froideur, parce que la calomnie avait trouvé accès dans leur esprit. Je les plains d'avoir si facilement accordé créance à des rumeurs, qu'avec un peu de réflexion ils auraient repoussées ; et en même temps, je témoigne ma

reconnaissance à ceux qui ne variant pas dans leur opinion sur mon compte, m'ont toujours témoigné les mêmes sentimens d'estime qu'ils m'avaient marqués précédemment. Je leur en sais d'autant plus d'obligation, qu'il y a eu pour eux du mérite à ne pas se laisser entraîner par le courant qui m'était contraire. La clameur excitée par les calomnies de Lacordaire et consors était devenue si haute et si puissante, que mon nom était passé en proverbe pour désigner un imposteur. Plus d'un écrivain de journal m'a signalé sous ce rapport. Je me suis aisément consolé de ces petites adversités.

Mais ce n'était rien que de me ranger parmi les gens qui débitent au public des mensonges pour des vérités, il s'est passé à mon sujet quelque chose de plus sérieux. Dans un pays bien gouverné, quiconque n'enfreint pas les lois ne peut encourir l'animadversion d'une autorité équitable, et est sûr de ne pas devenir l'objet de la surveillance de la police. J'étais donc bien tranquille; mais des gens à qui je ne songeais

plus avaient formé le projet de me nuire et de me perdre s'ils le pouvaient.

Ce même Gueret-Bellemare, dont j'ai déjà parlé et que j'avais chassé de chez moi à Buenos-Ayres comme un vil espion, s'imagina que, par des machinations sourdes, il pourrait venir à bout de ses infâmes desseins. Il crut que, de même que dans la république Argentine, il suffisait d'écrire des calomnies contre un homme pour le rendre suspect au pouvoir. Il ne savait pas que, dans le royaume de France, les agens de l'autorité doivent respecter les lois, et que les coupables seuls doivent redouter leur rigueur. L'arbitraire n'est pas permis en France : Bellemare, qui pensait que les affaires y étaient menées comme à Buenos-Ayres, écrivit à M. Guizot, ministre de l'instruction publique, une lettre que j'insère parmi les pièces justificatives (1); elle est curieuse, et prouve toute la bassesse et la méchanceté de celui qui a eu l'audace de l'adresser à un ministre du roi des Français. Mais les menées de mes ennemis ne se bornèrent pas

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 20.

à cette démarche; le contenu de cette lettre fut répandu de telle manière dans le public que ma réputation a pu en souffrir de graves atteintes. La copie de cette lettre fut déposée au bureau de la *Revue des Deux-Mondes*, qui, dans l'espoir de gagner quelques abonnés en acquérant plus de publicité, s'était rendue l'écho de l'infamie; et quiconque en voulut prendre connaissance put venir puiser à cette source.

Bientôt un autre incident vint encore me tourmenter; mais il n'a pas eu de suites bien fâcheuses. Dans la fin de novembre, quelques affaires me forcèrent à m'absenter de Paris. Comme je ne voulais pas laisser mon bagage, qui était assez considérable, dans la maison où j'occupais un appartement garni, je priai M. de Larenaudière de recevoir ces effets chez lui. Cet ami me rendit volontiers ce service. Quelques jours après, M. Arthus-Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, avec qui j'étais en compte, apprend cette circonstance et mon départ; aussitôt il conçoit des inquiétudes pour une somme

de *quatre cent quarante-trois francs* que je lui devais; la tête farcie des bruits calomnieux répandus à profusion contre moi, il se figure que j'ai voulu décamper, et aussi empressé que Himmonet, l'hôtelier de Montevideo, il se conduit comme lui, non pas en m'enfermant sous les clefs, puisque j'étais bien loin, mais en faisant arrêt, par le ministère d'un huissier, entre les mains de M. de Larenaudière, pour les caisses que j'avais déposées chez lui, et qui contenaient assez pour le satisfaire, quand même je lui aurais dû vingt fois davantage. Ce n'était pas assez: un père de famille prudent doit prendre plus de précautions qu'un autre; M. Arthus-Bertrand, sachant que M. Jules Renouard avait encore chez lui une partie de l'édition de la relation de mon Voyage au Congo, dont j'étais propriétaire, et dont la valeur excédait au moins de quinze fois le montant de sa créance, s'empressa de faire également arrêt entre ses mains. On conviendra que, si M. Arthus-Bertrand éprouve des pertes dans son commerce,

ce n'est pas faute de prendre des précautions pour les éviter (1).

A mon retour, je m'empressai de satisfaire M. Arthus-Bertrand, qui, comme l'hôtelier de Montevideo, m'exprima le regret de ce qu'il avait fait, en m'assurant qu'il n'eût jamais agi ainsi, s'il n'eût cru que je n'étais plus en France. « Il m'a occasioné des frais inutiles ; je lui par- » donne sa conduite ; Dieu le lui rende! »

Ainsi se termina l'année 1832. J'ai commencé la présente en m'occupant de l'écrit que je soumets aujourd'hui au public. Pendant que je le composais, plusieurs soins ont attiré mon attention.

Dans un second article que la *Revue des Deux-Mondes* publia le 15 novembre, Lacordaire avait annoncé que des témoins étaient prêts à attester la vérité des faits allégués contre moi; il les nommait tous : en tête figurait M. Rivadavia, ensuite venaient MM. *H. Doinel*, *Meurice*, *G. Sandrié*, *Gueret Bellemare* et *Chauvet* ; puis enfin M. *do Amaral*.

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 21.

Les lecteurs de la *Revue* durent naturellement ajouter foi aux assertions contenues dans l'article de Lacordaire ; on dut penser généralement que le témoignage des hommes qu'il nommait viendrait confirmer ses imputations odieuses contre moi ; on dut présumer, avec beaucoup de vraisemblance, qu'ils corroboreraient les accusations : cependant le second article contenait un passage offrant une contradiction remarquable avec un point affirmé dans la première, et cette contradiction devait faire naître des doutes sur la véracité de Lacordaire.

Le 1er novembre, il soutenait hautement que si j'étais allé en Afrique, je ne m'étais nullement avancé dans l'intérieur des terres, et que ma relation n'était que quelque manuscrit que je m'étais procuré sur la côte, et que j'avais ensuite arrangé à ma manière.

Le 15 novembre, Lacordaire change d'opinion, il convient avec le *Foreign quarterly Review*, que mon premier voyage tout entier est réel, et cependant il semble nier que j'aie été au-delà des

possessions portugaises. Lacordaire me paraît être bien peu pénétré de l'étendue de mon premier voyage ; autrement il saurait que Tamba, Bailundo, Bihé, etc., sont au-delà des possessions portugaises. En conséquence tout mon premier voyage n'est pas réel, ou j'ai dû pénétrer dans les pays indépendans.

Cette variation dans les opinions de cet homme devait faire supposer, non sans raison, que cet écrivain n'était pas bien sûr de ce qu'il disait, et que ses allégations devaient reposer sur des souvenirs confus ou des notions mal digérées : mais on pouvait penser aussi qu'il y avait un fonds de vérité dans ce qu'il disait, et que tous les méfaits dont il annonçait que je m'étais rendu coupable en Amérique étaient réels. Comment se figurer qu'un homme ait l'audace de pousser l'effronterie au point de charger quelqu'un de délits dont il est innocent, et soit assez imprudent pour invoquer en faveur de ses mensonges des personnes vivantes?

Quelle épithète faudra-t-il désormais ajouter

au nom de Lacordaire? Tout homme impartial pourra se décider sur ce point, après l'exposition des faits que je vais soumettre au lecteur.

Je suis allé avec un ami chez M. Rivadavia, qui ne m'a pas reconnu, et auquel je n'ai pas d'abord dit mon nom. Nous avons demandé à cet ex-président de la république Argentine si, depuis son séjour en France, il avait eu l'occasion de parler à quelqu'un d'un Français nommé Douville, qu'il avait connu à Buenos-Ayres, et s'il était vrai qu'il eût raconté des faits qui tendaient à représenter ce Français comme s'étant rendu coupable, en Amérique, d'actions appelant sur lui la vindicte des lois. M. Rivadavia nous répondit que, depuis qu'il était en France, personne ne l'avait entretenu de M. Douville, et que jamais il n'avait ouvert la bouche sur son compte. Alors nous lui montrâmes le numéro de la *Gaceta Mercantil* du 8 août 1827, dans lequel se trouve la sentence prononcée en faveur de M. Douville, et que j'ai donnée dans les pièces justificatives ; nous le priâmes d'en prendre

connaissance, en l'invitant à déclarer s'il connaissait cette feuille pour authentique. M. Rivadavia nous ayant répondu affirmativement, nous l'invitâmes à écrire et à signer une déclaration conforme à ce qu'il nous faisait l'honneur de nous dire : il obtempéra volontiers à nos désirs (1).

Alors je me fis connaître à M. Rivadavia, qui se rappela aussitôt ma figure, en ajoutant que j'avais beaucoup changé ; puis il causa familièrement avec moi, et m'exprima sa surprise des attaques dont j'avais été l'objet de la part de la *Revue des Deux-Mondes*. Je répliquai que c'était probablement une suite de l'animosité dont j'avais déjà éprouvé les effets à Buenos-Ayres, puisqu'elles venaient en partie du même individu que j'avais mis ignominieusement à la porte de chez moi, dans cette ville, pour avoir coopéré aux tracasseries fâcheuses qui m'y avaient été suscitées et aux persécutions que j'y avais éprouvées.

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 22.

Muni de la déclaration de M. Rivadavia, homme respectable, je ne dus pas m'occuper de demander une attestation en ma faveur à Gueret Bellemare ni à H. Doinnel. J'ai déjà dit ce qu'était le premier; quant au second, il n'était connu à Buenos-Ayres que comme contrebandier; par conséquent leur témoignage serait sujet à caution.

Quant à Meurice, G. Sandrié et Chauvet, je n'ai jamais entendu parler d'eux à Buenos-Ayres, et, depuis mon retour à Paris, m'étant enquis d'eux, il m'a été impossible d'obtenir le moindre renseignement sur leur compte.

Il n'en est pas de même de M. José Maria do Amaral. J'avais vu ce Portugais à Loanda, chez le gouverneur; la *Revue des Deux-Mondes* m'a rendu un véritable service en m'apprenant qu'il était à Paris. J'allai chez lui, et je lui racontai ce que ce journal avançait sur son compte; il en exprima une surprise mêlée d'indignation, s'écria qu'il n'avait jamais vu Lacordaire, et m'annonça que son compatriote, M. Jose Francisco

Carneiro, que j'avais également connu au Congo, était à Paris et serait bien aise de me voir. Nous nous rendîmes chez M. Carneiro, et là ils convinrent ensemble de rédiger, par-devant notaire, une déclaration qui exprime toute leur indignation de la conduite de Lacordaire (1).

Ayant répondu aux attaques violentes portées contre moi; ayant dévoilé toute l'infamie de ceux qui avaient poussé l'effronterie jusqu'à prétendre que des hommes honorables appuyaient leurs récits calomnieux, désormais je ne vais plus m'occuper que de mon départ pour l'Afrique; j'espère, dans le courant de cette année, revoir l'intérieur de ce continent; mon courage n'est pas ébranlé. Il ne manque plus que peu de chose pour compléter les préparatifs de ce nouveau voyage.

Je ne négligerai rien pour que les résultats en soient aussi profitables à la géographie que l'ont été ceux du premier; mais puis-je me flatter de ne pas être exposé, à mon retour en Europe,

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 23.

aux mêmes désagrémens qui ont fondu sur moi depuis un an? Si la satisfaction que j'ai ressentie en voyant mes travaux justement appréciés par deux sociétés savantes et par une foule d'hommes recommandables avait pu être diminuée, j'aurais renoncé à endurer de nouvelles peines; mais je sais résister à l'orage, même le plus violent, et je saurai montrer à ceux qui m'ont honoré de leur approbation et de leur estime que j'avais des droits aux sentimens qu'ils m'ont témoignés.

Nota. L'original du jugement rendu dans l'affaire des Mendoça et de M. Douville se trouve au n° 11 des Pièces justificatives. C'est par erreur qu'on ne l'a pas indiqué à la page 186.

VIE.

fondu sur moi
que j'ai ressen-
ment appréciés
ne foule d'hom-
tre diminuée,
uvelles peines;
me le plus vio-
qui m'ont ho-
eur estime que
qu'ils m'ont té-

affaire des Mendoça
s justificatives. C'est
186.

PROJET DE VOYAGE

EN AFRIQUE,

Adressé à S. M. Louis-Philippe, *roi des Français, le* 15 *août* 1832.

Sire,

C'est l'Angleterre qui la première envoya des expéditions vers le centre de l'Afrique au nord de l'équateur; c'est aussi l'Angleterre qui la première a retiré des avantages de ses découvertes : aujourd'hui, son commerce remonte le cours du Niger, et porte son nom chez tous les peuples qui habitent les bords de ce fleuve.

Si l'opulente Angleterre s'empare de cette partie de l'Afrique, la France a aussi ses droits: c'est un Français qui le premier a entrepris d'explorer l'Afrique méridionale. Quoique simple particulier, j'ai pu, avec ma fortune privée et mon courage, y accomplir les premières découvertes importantes. Une grande partie de ma fortune a été sacrifiée dans cette expédition, mais mon courage n'a pas été ébranlé.

La nation anglaise ne l'emportera pas sur la France. Ne possédons-nous pas les mêmes élémens qui la font agir, courage et richesses? L'esprit national se développe chez nous, et j'ose espérer qu'il secondera l'entreprise que je projette. Ma vie et le reste de ma fortune sont dévoués à la réussite d'un projet qui doit contribuer pour beaucoup à la gloire nationale.

Jamais les grands voyages d'explorations n'ont été plus utiles; jamais l'esprit humain ne fut plus disposé à en profiter... L'imagination des peuples a toujours été frappée par les découvertes; elles répandent un vif éclat sur les

souverains qui les ordonnent, sur les ministres qui les conseillent ; elles recommandent à la postérite les hommes qui les protégent par leur fortune, leur influence et leur savoir.

Le fleuve d'oubli n'a point englouti les noms des souverains qui ordonnèrent et secondèrent les travaux des Marco-Paulo, des Colomb, des Magellan, des Cook, des Mungo-Park ; les noms de ces souverains passent à la postérité, consacrés par le souvenir des découvertes qu'ils ont encouragées ; et les relations commerciales formées avec des peuplades jusqu'alors inconnues sont pour les rois les titres les plus glorieux à l'immortalité.

Loin de nous l'opinion vulgairement reçue qu'il est impossible de traverser l'Afrique. Des hommes faibles et d'une volonté chancelante ont pu seuls accréditer cette opinion. Le temps des illusions est passé, celui de la réalité commence... La France, qui marche à la tête des nations civilisées, aura l'honneur de faire connaître les régions méridionales de l'Afrique.

Déjà j'ai su pénétrer au centre de ce continent; bientôt j'aurai frayé la route de l'ouest à l'est ou de l'ouest au nord-est. Le courage ne m'a pas manqué; la fortune m'a secondé et me secondera encore dans cette nouvelle entreprise; mais il est nécessaire que Votre Majesté et ses ministres viennent avancer une partie de ce qui me manque, et le public comblera le déficit.

J'offre, pour le voyage dont j'adresse l'itinéraire projeté à Votre Majesté, la somme de

30,000 FRANCS.

Une somme de 100,000 francs suffira pour les présens à faire aux chefs nègres et l'entretien de la caravane, pendant les trois années que durera le voyage.

J'ose espérer ne m'être pas adressé en vain à Votre Majesté. J'ai déjà sacrifié 240,000 francs pour l'exécution du voyage que je viens de livrer au public. J'offre encore 30,000 francs pour celui que je projette, et qui illustrera votre règne. Je ne puis en douter, mon dévouement trouvera

l'encouragement qu'il mérite, et quand Votre Majesté aura annoncé la somme qu'elle voudra bien consacrer à une si belle entreprise, si ses ministres ne comblent pas le déficit, un appel à la nation trouvera, j'en suis sûr, l'écho que mérite tout ce qui est grand et généreux.

Un voyageur qui a fait ses preuves, et qui présente pour une seconde entreprise sa personne avec 30,000 francs, ne peut manquer de faire passer dans l'ame de Votre Majesté les beaux sentimens de gloire nationale, pour cette entreprise, dont il est lui-même animé.

ITINÉRAIRE PROJETÉ.

Je me propose de débarquer à Benguela, sur la côté ouest de l'Afrique, pour y former ma caravane; d'aller aussitôt reconnaître l'embouchure de deux grands fleuves que l'on m'a dit se jeter dans la mer entre les 14° et 18° de latitude sud; pénétrer dans l'intérieur en traversant les terres de Cimbebas et du Muzembo.

Arrivé au 24° ou 25° de longitude est, je me dirigerai vers le nord-est pour examiner les monts Lupata ; chercher le lac Maravi ; en constater l'existence ou la non-existence ; en faire le tour si je le trouve ; puis m'avancer jusqu'à l'Abyssinie, et revenir en Europe par l'Égypte, ou au moins par Mozambique, si je ne pouvais opérer mon retour par le nord.

Quelque hardie que soit cette entreprise, quelque difficile qu'elle paraisse, elle ne m'effraie point : l'expérience que j'ai acquise touchant la manière de voyager dans ces pays me promet une réussite probable. Le climat n'est plus dangereux pour moi ; je connais la manière de traiter avec ces peuples, et ma volonté est inébranlable quand j'ai résolu quelque chose. Voilà mes chances de succès. Si on ajoute à cela l'argent que je sacrifie dans l'entreprise, et le soin que j'aurai d'emmener avec moi deux hommes déterminés pour me seconder dans mes travaux et les mener à bonne fin, si je venais à succomber, on aura, je pense, toutes les garan-

ties possibles, et qu'on a le droit d'attendre de moi.

Je suis avec un profond respect,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant
et très-dévoué serviteur,

J.-B. Douville.

Nota. Il ne manque plus maintenant que 14,000 francs pour compléter la somme nécessaire à accomplir ce voyage. Les personnes qui s'intéressent aux découvertes et voudraient encourager celle que je projette sont priées de souscrire chez M. Huillier, notaire, rue du Mail, n° 3. Je m'engage à fournir un exemplaire de la relation du voyage à ceux qui auront donné une somme de 300 francs.

J.-B. Douville,
rue des Saints-Pères, n. 63.

Le 25 janvier 1833.

PIÈG

Pour ne pas
de chaque espè
date.

Les personne
des pièces orig
jusqu'au 15 fé

Ex

Nous appr
perdu, soit d
arrivé au Hav
contenant 75
1,000 francs
compense est

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Pour ne pas faire un volume des pièces justificatives, je n'en donne qu'une de chaque espèce ; on peut voir les autres dans les journaux de la même date.

Les personnes qui pourraient entretenir quelque doute sur l'existence des pièces originales, dont je donne ici la copie, pourront les voir chez moi jusqu'au 15 février prochain, entre 9 et 10 heures du matin.

N° I.

Extrait du journal le Phare, *du Havre.*

Samedi, 29 juillet 1826.

Nous apprenons que M. Douville en venant de Paris au Havre a perdu, soit dans les rues de Rouen, ou à bord du bateau à vapeur arrivé au Havre le 27 juillet, *un portefeuille* en maroquin rouge, contenant 75,000 francs en billets de la banque d'Angleterre, et 1,000 francs en billet de la banque de France. Une forte récompense est promise à la personne qui remettra ce portefeuille,

soit à M. Decaen l'aîne, au Havre; à MM. Ch. Moisant et Gouin, rue Vieux-Palais, à Rouen, etc.

Toutes précautions sont prises pour arrêter le paiement desdits effets.

N° II.

Reçu de M. Cavaillon, vice-consul de France à Montevideo.

Je soussigné, reconnais avoir reçu de M. Douville la somme de cent quarante piastres, dont je tiendrai compte à M. Decombe, capitaine du brick français *le Jules*, pour le passage dudit M. Douville à Montevideo.

Montevideo, le 5 novembre 1825.

Signé A. Cavaillon.

Reçu de M. Decombe.

Je soussigné, reconnais avoir reçu de M. Cavaillon, pour le compte de M. Douville, la somme de cent quarante piastres pour son passage du Havre à Montevideo sur le brick *le Jules*, que je commande.

Montevideo, le 5 novembre 1826.

Dans cette somme sont comprises les quarante piastres dues par M. Douville à M. Le Mieux.

Signé Decombe.

N° III.

Extrait de la Gaceta mercantil *de Buenos-Ayres, du 13 novembre* 1826 (1).

Lunes, 13 noviembre 1826.

En este dia, se dirigió á las valizas interiores, desde la escuadra enemiga, un bote parlamentario, y fué recebido por el señor Capitan del puerto, haciendolo amarrar por la boya del bergantin Ninfa, privandole la communicacion, segun es de costumbre, en semejantes casos. Llego á las once de la mañana conduciendo a su bordo a M^r^ Douville (Botanico), y regresó con el mismo a la escuadra enemiga a las 5 de la tarde acompañado per el ayudante del puerto hasta et Banco.

Estamos informados, que el objeto de este parlamentario ha sido recavar del gobierno permiso para el desembarque del señor Dou-

---

(1) TRADUCTION.

Lundi 13 novembre 1826.

« Aujourd'hui un canot parlementaire est venu vers notre ville. Le capitaine du port est allé à sa rencontre et l'a fait amarrer à la bouée du brick *Ninfa*, pour le priver de toute espèce de communication avec la terre, comme c'est la coutume dans de semblables occasions. Il est arrivé à onze heures du matin, il portait M. Douville (botaniste) *, mais il est retourné avec lui à l'escadre ennemie à cinq heures du soir. L'adjudant du commandant du port l'a reconduit jusqu'au banc.

On nous a appris que le but de ce parlementaire était d'obtenir

* C'est une inexactitude, je n'étais pas à bord de ce canot.

ville; que le hasido otorgado; a cuyo efecto se han librado las or denes correspondientes a su desembarco.

Igualmente se nos asegura que dicho individuo viene comisionado por el gobierno de S. M. C. y recomendado a los Gobiernos de America, para su libre transito, a efecto de proceder segun su facultad. Tambien viene recomendado especialmente al señor Presidente de la repùblica Argentina por el Conde de Tracy. Con este motivo, no podemos menos de acordarnos de un individuo de igual case, el señor Bonpland, que desgraciadamente gime bajo las cadenas del unico tirano de la America del Sud, D. Gaspar Francia. ¿ Que contraste se presenta entre la conducta que se ha observada con el señor Douville, por el presidente de nuestra republica y la que ha sida y es observada por el monstro del Paraguay!

---

du gouvernement, pour M. Douville, la permission de débarquer. Le gouvernement l'a permis et a donné les ordres nécessaires à ce sujet.

On nous assure aussi que M. Douville est envoyé par S. M. C., et recommandé à tous les gouvernemens de l'Amérique pour qu'ils lui facilitent les moyens d'accomplir son voyage. Il est aussi particulièrement recommandé à M. le président de la république Argentine, par M. le comte de Tracy *.

Cette occasion nous rappelle un autre individu de la même profession, M. Bonpland, qui gémit toujours dans les chaînes du seul tyran de l'Amérique du Sud, don Gaspar Francia.

Quel contraste entre la conduite du président de notre république et celle du monstre du Paraguay !

* Je ne sais où les journalistes avaient puisé tout-ce qu'ils donnaient au public à titre de renseignemens; je n'étais pas encore descendu à terre, par conséquent je ne pouvais donc être supposé l'auteur de ces nouvelles.

N° IV.

Billet de mademoiselle Laboissière à l'ordre de M. Douville, pour la somme de mille piastres fortes.

Buenos-Ayres, le 1er janvier 1827.

Je reconnais devoir à M. Jean-Baptiste Douville, naturaliste, la somme de mille piastres fortes, pour argent prêté, et que je lui rembourserai quand j'aurai les fonds nécessaires.

Signé A. A. Pillaut-Laboissière.

N° V.

Lettre du sous-ministre des affaires étrangères à Buenos-Ayres, me priant de me rendre au fort (1).

Buenos-Ayres, enero 3 de 1827.

El oficiar mayor del ministerio de negocios extrangeros tiene el honor de saludar al señor Douville, y espera que dicho señor tendra la bondad de passar a la oficina de su Cargo a las 12 de este dia, para hacer le una communicacion de parte del excellentissimo señor presidente de la republica.

Al señor Douville.

---

(1) TRADUCTION.

Buenos-Ayres, le 13 janvier 1827.

Le sous-ministre des affaires étrangères prie M. Douville d'avoir la complaisance de passer au ministère aujourd'hui à midi, parce qu'il désire lui faire une communication de la part de S. E. le président de la république.

N° VI.

Seconde lettre du sous-ministre des affaires étrangères de Buenos-Ayres, me priant de me rendre au fort (1).

Buenos-Ayres, enero 14 de 1827.

El oficial mayor del ministerio de negocios extrangeros tiene el honor de saludar el señor Douville, y espera que dicho señor tendra la bondad de passar à la oficina de su Cargo a las 12 de este dia, para hacerle una importante communicacion de parte del excellentissimo señor presidente de la republica.

Al señor Douville.

N° VII.

Extrait du journal el Constitucional *de Buenos-Ayres, du 7 août* 1827.

Buenos-Ayres, julio 31 de 1827.

Autos y vistos : No resultando de las diligencias practicadas, ni por los antecedentes que dieron merito à la formacion de la presente causa contra D. Juan Bautista Douville, sospechoso de

---

(1) TRADUCTION.

Buenos-Ayres, le 14 janvier 1827.

Le sous-ministre des affaires étrangères prie M. Douville de passer au ministère aujourd'hui à midi, pour lui faire une communication importante de la part de S. E. le président de la république.

haber *podido* falsificar billetes de valor de un real, deque dicho individuo haya incurrido en tal crimen, ni siendo esperable que de la continuacion de la causa, pueden hallarse mayores convencimientos que los que ministran lo actuado; se le obsuelve, en el actual estado, de la pena pedida por el agente fiscal del crimen. Se le declara inocente, y en su consecuencia póngase en libertad, y en posesion de los bienes que le fueron embargados, inutilizandose por el actuario los billetes que obran en el proceso, debiendose consultar esta resolucion, antes de ejecutarse, a la Exma. Camara de Justicia, a quien se le dirigira la causa con el correspondiente oficio (1).

Firmado Bartolo Cueto.

N° VIII.

Extrait des actes de la procédure, publiés à Buenos-Ayres, le 9 août 1827.

Texte du réquisitoire du procureur général en faveur de M. Douville, dans la cause qui lui avait été intentée.

Exma Camara.

En vista de la resolucion del Juez de Primera Instancia que elevo a V. E. en consulta, digo : que el resultado de lo obrado

---

(1) Je reconnais l'authenticité du journal la *Gazeta mercantil* du 8 août 1827, dans lequel le jugement ci-dessus est rapporté.

Signé B. Rivadavia.

Fait à Paris, le 17 janvier 1833.

para el descubrimiento del autor de los falsos billetes del banco que constan agregados a foja I—y 8, ha impulsado al Juez de de Primera Instancia, por las razones qne espresa en su auto, a un sobrecimento resultativo declarando la innocencia de Douville, su libertad y entegra de sus bienes, con lo demas que dicha resolucion comprende y el ministerio la encuentra arreglada, por cuanto en el curso mismo de la actuacion ha desvanecido los indicios, mui principalmente, por la declaracion del Dr. D. José María Bedoya, corriente foja 42, y esto prueba que la justicia obtiene su lugar y que apareciendo la inocencia se protege porque han desaparecido los indicios que señalaban la persona de Douville, V. E. en su virtud approbará el auto consultado ó resolverá lo que su supérior juicio estime conveniente.

Buenos Ayres, Agosto 7 de 1827.

Firmado Jose Cayetano Pico.

N° IX.

Extrait des actes de la procédure, publiés à Buenos-Ayres, le 9 août 1827.

Confirmation par la Cour suprême de justice de la sentence du juge de première instance, en faveur de M. Jean-Baptiste Douville, dans la cause qui lui avait été intentée.

Vistos con lo expuesto por el señor fiscal, se aprueba la resolucion definitiva consultada y se devuelven.

Castro, Villegas, Gossio.

N° X.

Document de la banque de Buenos-Ayres pour 9,000 *piastres dans les fonds publics* 6 *pour cent, achetés pour M. Douville, le* 5 *avril* 1828 (1).

Por cuanto la honorable junta de réprésentantes del estado de Buenos Ayres tiene acordado y decretado con todo el valor y fuerza de ley en 30 de octubre de 1821, 17 de déciembre de 1823, 10 de noviembre de 1824, 14 de deciembre de 1825, y 29 de setiembre de 1827, que reconoce el capital de once millones trescientos sesenta mil pesos del seis por ciento, y dos millones del cuatro por ciento de rédito anual por fondo publico, bajo la garantia de todas las rentas directas e indirectas que posee en el dia el estado de Buénos-Ayres y poseyere en adelante; de todos sus créditos activos y de todas las propiedades muébles e inmuebles,

---

(1) TRADUCTION.

Conformément aux décrets de l'honorable junte des représentans de Buenos-Ayres, sous les différentes dates du 30 octobre 1821, du 17 décembre 1823, du 10 novembre 1824, du 14 décembre 1825 et du 29 septembre 1827, qui constituent le capital de onze millions trois cent soixante piastres, du six pour cent, et deux millions du quatre pour cent, intérêt annuel, en dette publique, garantie par les revenus directs et indirects que possède et possédera dans la suite l'état de Buenos-Ayres; par tous ses biens meubles et immeubles sous hypothèque spéciale de préférence pour le montant du capital et de l'intérêt; et conformément aux mêmes décrets, l'état de Buenos-Ayres a assigné un revenu annuel de sept cent soixante mille six cents piastres pour l'intérêt

bajo especial hipotheca con todos los derechos, de preferencia en la totalidad del capital y redito, y bajo las mismas seguridades, asigne la renta de setecientos sesenta y un mil seis cientos pesos, para el pago de los réditos por trimestres; y para amortizar el capital, abscribio el fundo de ciento viente y tres mil seis cientos pesos, tambien anuales hasta su entera extincion, declarando á este fondo participe em proporcion directa de todos los productos eventuales acordados al fondo général de amortizacion, administrando con independencia de toda otra autoridad y solo bajo su immediada proteccion.

Sea notario que hoy dia de la fecha el estado de Buenos-Ayres reconoce a favor de don JUAN BAUTISTA DOUVILLE, o a favor de

---

payable par trimestre, et a de plus alloué un fonds annuel de cent vingt-trois mille six cents piastres pour amortir le capital jusqu'à son entière extinction; déclarant aussi que ce fonds participe à tous les revenus éventuels assignés aux fonds d'amortissement de l'état, étant administré indépendant de toute autorité et sous la protection immédiate de la Junte de Buenos-Ayres.

Qu'il soit connu qu'à la date du présent, l'état de Buenos-Ayres reconnaît à faveur de M. JEAN-BAPTISTE DOUVILLE, ou de quiconque aura un pouvoir de lui, la somme de NEUF MILLE PIASTRES dans les fonds publics du SIX POUR CENT. . . . . conformément à l'enregistrement, feuille 244 du livre Ier, lettre D.

Cette somme n'est transférable que lorsque le porteur de ce document se présente en personne ou par pouvoir d'avoué.

Donné à Buenos-Ayres dans le bureau des fonds publics, le 2 avril 1828.

Le président de l'administration,

Signé MANUEL H. D. AGUIRRE.

Le caissier,

IDELF. RAMOS MEXIOS.

quien su poder hubiere, la cantidad de NUEVE MIL PESOS en fundos publicos del seis por ciento al año, segun queda registrado a fojas 244 del libro I°, letra D. De registros, cuya cantidad puede transferirse tan solamente, presentandose el accreedor en persona o por poder bestante. Y para los efectos que pueda convenirle se dá el presente en la administacion del credito publico de Buenos-Ayres, a dos de abril a mil ocho cientos vin te y ocho.

El president de la administracion,

Firmado MANUEL H. D. AGUIRRE.

El secretario contador,

ILDELF. RAMOS MEXIOS (1).

N° XI.

Extrait de la procédure des actes du procès.

Sentence en faveur de M. Douville, dans la cause de Mendonça.

Acordao em relaçaõ, etc.

Aggravado foi o aggravante pelo juiz do Bairro de la Candellaria em o prononciar na presente querella : provendo em seo aggravo vistos os autos; e como delles se mostra naõ ser caso de querella o facto relatado pelos querelantes em sua peticaõ; da qual se evidencia, que o aggravante naõfoi que hum commissionario encarregado da venda dos livros em questaõ, obrigado por isso a

(1) Les signatures sont fort difficiles à lire, il est possible qu'on ait fait erreur en les copiant.

dar suas contas; devendo os aggravados exigilas (quando elle voluntariamente os naõ apresentasse) pelos meios competentes; naõ devia o dito juiz receber semelhante querella e muito menos pronunciar ainda que os querellantes recorrerao ao pretexto que o aggravante se leventara com a fazenda alheia, quando tal levantamento nem se prova nem a ordenaçaõ, liv. 5, cap. 66, tem applicaçao olguma ao presente caso; nem o facto irregular do busca e prisaõ fora dos casos marcados na ley podia de alguma maneira justificar a procedimento de querella à que os aggravados recorreraõ.

Por tanto reformando o dito juiz seu despacho, et despronunciando o aggravante, mande o por em sua libertade.

Rio de Janeiro, a 15 de septiembre 1827.

Mayo.
Barboza.
Albuquerque.

N° XII.

Mémoire sur les avantages qui résulteraient pour le commerce d'un établissement français sur la côte ouest d'Afrique, et manière de former cet établissement sur des bases solides, adressée à M. le Ministre de la marine et des colonies, par J.-B. Douville.

Les Portugais se disent souverains et maîtres d'une vaste étendue du littoral à l'ouest de l'Afrique, quoique n'ayant aucun établissement sur toute la partie nord du royaume d'Angola; les

rois ou chefs nègres qui y dictent leurs lois n'ont jamais été soumis aux Portugais.

Ambriz et Cabinda, le premier au sud, le second au nord du Zaïre, sont deux points du littoral dont les noms sont connus jusqu'au centre de l'Afrique. Ils ont été de tout temps fréquentés par les négriers portugais qui ne voulaient point payer d'impôts sur les esclaves qu'ils achetaient.

Autrefois les Portugais bâtirent un petit fort sur chacun de ces points, mais ces forts ont disparu, et il ne reste plus dans ces lieux aucun vestige de leur domination. Aucun chef, aucune cabane n'y attache le nom de cette nation.

La souveraineté portugaise ne s'étend, à proprement dire, qu'entre les 8° 30' et les 13° de latit. sud, et même leur autorité n'est pas reconnue sur plus de la moitié du littoral compris entre ces deux points. Le royaume d'Angola est limité au sud par le fleuve Couenza et au nord par le Dandé. Toutefois cependant les Portugais possèdent encore la province d'Encogé au-delà de ce fleuve. Le royaume de Benguela n'est qu'une province peu étendue, tout le reste du littoral et de l'intérieur ne reconnaît point la loi portugaise.

C'est à Ambriz que les nègres de l'intérieur envoient les produits du pays, parce qu'ils n'y sont exposés à aucune vexation; ils traitent directement avec le blanc sans l'intervention du gouvernement portugais.

Un autre point de la côte m'a paru plus favorable que Ambriz pour un établissement, c'est l'embouchure du Logé, parce que ce fleuve est navigable jusqu'à une grande distance dans l'intérieur de l'Afrique.

Un comptoir sur cette partie de l'Afrique augmenterait consi-

dérablement notre commerce. La fin de la traite favorise ce projet. Le nègre s'est créé des besoins qu'il ne peut plus satisfaire sans se livrer à quelque travail ; il saisira avec avidité toutes les occasions de se procurer les objets dont l'habitude lui a fait une nécessité.

Le gouvernement portugais croit qu'il diminuerait l'importance de sa colonie s'il y laissait le commerce libre. Elle ne lui rapporte plus rien depuis la fin de l'esclavage, parce qu'il n'a pris aucun soin d'elle ; il l'a toujours traitée en colonie, et il n'a jamais songé à semer pour recueillir. Dépendante des produits d'outre-mer pour son existence, ce pays manque souvent des objets de première nécessité. J'y ai vu vendre le baril de farine de 160 livres, 67,000 reis (plus de 400 fr.). Heureusement qu'à cette époque un navire américain entra dans le port pour réparer une avarie qu'il avait eue en mer ; il lui fut permis de vendre, dans cette occasion, des denrées pour payer les frais de raccommodage du navire. Je servis d'interprète entre le capitaine et les négocians.

Quoique les Portugais aient borné leurs spéculations commerciales à faire la traite des nègres, le pays offre cependant de vraies richesses. La cire, l'huile médicinale du palmier, des gommes de différentes sortes dont une peut remplacer le copal, l'ivoire, le café, l'indigo, la canne à sucre, quelques mines, etc., sont des produits dont le commerce peut s'emparer.

MANIÈRE DE FORMER UN ÉTABLISSEMENT SUR LE COTÉ OUEST DE L'AFRIQUE.

La connaissance parfaite que j'ai du caractère nègre me donne la conviction qu'il faut abandonner l'ancien mode de colo-

nisation. Par la force on ne réussira jamais à tirer parti de cette portion de l'Afrique. Le nègre reconnaît la supériorité du blanc; il sait le respecter quand il se présente en ami, il devient en quelque sorte son serviteur. Aucun exemple ne prouve mieux ce que j'avance que la sûreté avec laquelle des mulâtres portugais traversent, avec des valeurs de 4 à 6 cent mille francs, un grand nombre d'états nègres pour arriver aux marchés qui sont fort reculés dans l'intérieur de l'Afrique.

Un gouverneur avec cent hommes de troupe, pour se donner l'importance qu'il doit avoir aux yeux des chefs nègres, peut former un établissement qui prospérera et où les Européens pourront aller exercer leur industrie. Pour l'établir sur des bases solides, il faut d'abord posséder le pays de fait, quoique les rois nègres y gouvernent. c'est chose facile.

Établir une route dans un pays africain, c'est déposséder le souverain, puisque sa puissance s'anéantit par le fait seul que l'on peut pénétrer chez lui. La force du nègre consiste dans la connaissance de ses forêts, dans lesquelles il se cache pour détruire ses ennemis, qui ne peuvent jamais avancer qu'un à un dans des sentiers sinueux et au milieu de graminées de 8 à 15 pieds de haut.

Il est donc indispensable de commencer par la confection des routes, et que le nègre les fasse sous l'inspection de celui qui les aura tracées. Ce n'est pas une chose difficile.

Un cadeau suffit pour gagner l'amitié d'un chef nègre; celui-ci, en le recevant, contracte l'obligation d'en faire un autre en retour, et il est permis à celui qui fait le premier présent de désigner celui qu'il désire qu'on lui fasse. Un chef nègre regarderait comme une bonne fortune qu'on ne lui demandât en retour d'un cadeau que des ouvriers pour travailler à des chemins qu'il se-

rait facile de lui représenter comme très-utiles, puisque les nègres ne sentent pas les avantages qu'ils donneraient contre eux en permettant ce travail.

Pour obtenir une exécution complète des travaux, il serait nécessaire de laisser au chef le soin de veiller sur les travailleurs : c'est le seul moyen de n'être pas trompé. Le chef s'enorgueillirait de la confiance qu'on reposerait en lui, et mettrait une scrupuleuse exactitude dans l'accomplissement de ses obligations. Il faudrait continuer à lui faire un cadeau toutes les semaines pendant l'exécution du travail, afin qu'il eût toujours un appât devant lui. S'il s'élevait quelque difficulté avec les travailleurs, le chef nègre devra être consulté, il devra prendre siége à côté du gouverneur ; alors trop fier de l'honneur qu'on lui fait, il n'osera jamais contredire le gouverneur, qui devra se garder d'abuser de sa position.

Pour compenser les dépenses de la confection des routes et des cadeaux faits aux chefs, il faudra nécessairement lever quelque impôt. C'est encore le chef nègre qui devra se charger de ce soin, et il s'en acquittera avec exactitude. Trop heureux de recevoir à un temps fixe une espèce de traitement en cadeaux, il saura faire entendre à ceux de ses sujets qui se plaindraient de ne pouvoir payer l'impôt, qu'ils doivent aller travailler pour le blanc, afin d'y subvenir. Si l'on exige quelque chose du nègre, on doit lui créer les moyens de se procurer ce qu'on lui demande : c'est à quoi n'ont jamais pensé les Portugais.

On ne devra jamais exiger aucun travail sans lui donner un salaire équivalent. Ce principe une fois établi et observé, les travailleurs abonderont ; on les verra fixer leur résidence près des lieux où ils pourront gagner les moyens d'amélio-

rer leur sort. Pour faire cesser *de fait* la traite des nègres, on n'a pas besoin de flottes pour garder les côtes; il suffit de montrer et de fournir au nègre un autre moyen de se procurer les étoffes et l'eau-de-vie auxquelles ils s'est accoutumé, et qui lui sont devenues indispensables; dès lors il renoncera de lui-même à un métier qui est dangereux, puisque la plupart des nègres qui sont vendus comme esclaves sont des hommes qui ont été saisis à leur corps défendant sur le territoire d'un chef voisin. Pendant mes voyages en Afrique, les nègres s'empressaient de me servir; ils se livraient même volontiers aux travaux les plus pénibles, pour se procurer une récompense. Il est donc évident que le nègre peut devenir industrieux.

On devra se garder de vouloir changer son culte. Il devra avoir une liberté pleine et entière sur ce point, si l'on ne veut s'exposer à le rendre hostile. Sa superstition sera au contraire, dans les mains d'un gouverneur habile, un frein et un moteur puissant; il suffira pour cela de gagner l'amitié des prêtres des fétiches, devant lesquels l'autorité des chefs tremble et s'humilie. Cette amitié ne se paie pas cher; ils seront toujours aux ordres de celui qui les paie le mieux. Ces hommes sont aussi reconnus juges dans les matières les plus graves, emploi qu'ils devront conserver. On devra seulement guider leurs connaissances et les amener avec prudence à adopter des lois dictées par la raison; ils se soumettront à tout, moyennant un traitement mensuel qu'ils devront aller recevoir des mains du gouverneur, qui profitera de leur séjour près de lui pour les faire instruire, et de retour dans les peuplades nègres, ces prêtres seront les échos du gouverneur et feront partager au peuple les idées qui leur auront été données.

On devra admettre les nègres à tous les emplois qu'ils seront ca-

pables de remplir ; on devra les traiter comme des égaux et non comme des hommes de peine ; admis à tous les grades militaires, ils voudront se distinguer ; les fils et les neveux des chefs se trouveront plus honorés d'un emploi près du gouverneur que de rester auprès de leurs parens. Voilà la manière de civiliser ces contrées et d'y former un établissement sur des bases solides, et sans rencontrer de difficultés.

Considérant maintenant l'établissement sous le rapport commercial, le nègre qui ne porte qu'à regret les dents d'éléphant, la cire, les gommes, l'huile, le miel, etc., dans les possessions portugaises, accourra dans un établissement qui l'accueillera favorablement et où il aura le loisir de satisfaire son goût de marchander en offrant ses denrées à qui il voudra. Nos cotonnades, nos draps, nos instrumens aratoires, iront s'échanger contre le café, l'indigo, la canne à sucre, le quinquina, dont les Portugais ne tirent aucun parti. Il ne manque en Afrique que les connaissances nécessaires pour exploiter les productions que le sol offre abondamment.

Que ne feraient pas pour devenir les alliés ou même les tributaires d'une nation généreuse, les puissans chefs de Holo-ho, de Cassange, de Ginga, qui cherchaient tous les moyens de me plaire, parce qu'ils savaient que je leur donnerais quelques morceaux d'étoffe ou de l'eau-de-vie ! Ils n'ont connu que la mince politique des Portugais qui voulaient régner par la terreur. On verrait arriver de toutes parts sur la côte les productions du pays, et surtout le beau cuivre des Molouas viendrait remplacer chez nous les marchandises qui encombrent nos magasins.

Nous pouvons faire en Afrique ce que les Anglais font dans l'Inde ; pour cela, il suffit de savoir traiter avec le nègre, afin

d'obtenir une soumission pleine et entière. Ce ne sont pas des millions qui sont nécessaires pour former un établissement avantageux, c'est un gouverneur sage, intelligent, sans orgueil, qui sache tirer parti des événemens. Les circonstances appellent l'intérêt de la France dans cette partie du globe; la fin de l'esclavage a ruiné les manufactures anglaises qui ne s'occupaient que de la confection des étoffes destinées à la traite. Puisse leur ruine devenir la prospérité des nôtres!

Que de tentatives l'Angleterre à faites pour connaître l'intérieur du continent africain, parce qu'elle savait que ce serait un débouché pour le produit de son industrie! mais puisqu'il était réservé à un Français de faire connaître une vaste étendue des régions les plus importantes pour le commerce, puisse la France recueillir les fruits de cette découverte! Déjà deux Anglais sont venus à Paris, prendre des renseignemens positifs sur les avantages réels que cette partie du globe offre au commerce. Je les ai vus; je leur ai même donné des notes précieuses, parce que je travaillais pour le monde entier, quand j'exposais ma vie et sacrifiais ma fortune à explorer l'Afrique. Cependant je suis Français, et en cette qualité j'appelle de tous mes vœux la France au banquet splendide que les pays dont je m'occupe offrent à ceux qui voudront le partager. Le négociant portugais qui, sans une permission spéciale, ne peut quitter Loanda pour retourner en Portugal, porterait son industrie dans la colonie française, qui lui offrirait sûreté et protection. Mille fois j'ai entendu répéter aux négocians portugais qui habitent Loanda : « Que ne sommes-nous sous la do-» mination des Anglais ou des Français! nous serions heureux, nous » aurions des manufactures, nous aurions des routes, et nous ne » manquerions pas du nécessaire au milieu des monceaux d'or.

Je joins ici-bas le relevé de l'exportation qui a eu lieu à Loanda,

pendant les années 1820 et 1824, afin de donner une idée des productions du pays, si on s'en occupait :

	1820		1824
Dents d'éléphant.	975		1,015
Gomme. . . .	19,450		17,940 livres
Cire.	105,850		145,760 livres
Fer.	7,200		6,350 barres
Huile de palmier.		7 barils	de 3 à 400 livres
Ni	45,500		35,350 livres

Je suis, etc. J.-B. DOUVILLE.

Le 23 mai 1832.

N° XIII.

Mémoire sur la possibilité de former un établissement français sur la côte ouest d'Afrique, pour y coloniser les forçats, adressé à M. le Ministre de la marine et des colonies, par J.-B. Douville.

Dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 23 mai dernier, j'ai signalé l'empressement de l'Angleterre à se procurer des renseignemens sur les pays que j'ai visités pendant mon dernier voyage en Afrique.

Tel devait être le résultat de la publication de mes observations; mais, comme Français, il me reste un devoir envers ma patrie; et je le remplis aujourd'hui, en lui faisant connaître d'une manière plus spéciale les avantages qu'elle peut retirer de la connaissance des pays que j'ai visités. Quel que soit, dans la suite, le résultat du désir que je manifeste de lui être utile, j'aurai la satisfaction d'avoir fait mon devoir.

Simple particulier, je ne puis rien par moi-même; mon bu

n'est donc que de faire connaître le fruit de mes recherches à ceux qui peuvent les utiliser.

Entre les rivières Cobal et Bembarouque, au sud de Benguela, habitent les Moucouamboundos, peuples d'un caractère assez doux, pasteurs et possèdant de nombreux troupeaux.

A environ 120 lieues dans l'intérieur on arrive dans le Humbé, pays que j'ai eu occasion de connaître dans la suite, et qui est renommé pour le grand nombre de dents d'éléphans qu'il peut fournir au commerce.

Dans quelques cantons le sol est bas; la culture du riz y serait facile : dans d'autres on pourrait y cultiver la pomme de terre, puisque la patate y est indigène.

L'embouchure du Cobal est dans une vaste baie, où nous mouillâmes en décembre 1827. L'eau est douce à peu de distance de la côte. Selon le dire des naturels, le Cobal est navigable fort loin dans l'intérieur des terres. Les montagnes, sur la rive drsite de ce fleuve, sont très-élevées et offrent la température des climats européens, et la possibilité d'y cultiver des céréales. Au mois de décembre 1827, la température sur la côte, à 2 heures de l'après-midi, moment le plus chaud de la journée, était de 23 à 24 degrés de Réaumur. A 10 lieues de la côte, sur un plateau élevé que je visitai. elle n'était que de 19 degrés au même moment que le thermomètre marquait 22 sur la côte. Les rives du Cobal sont riantes, et la verdure qui y régnait annonçait que la chaleur n'y était jamais excessive.

Le temps et la connaissance des lieux développeront les résultats que le commerce trouverait dans cette nouvelle région; mais ne s'emparerait-il que de l'ivoire, ce serait un objet qui mérite

l'attention. Je ne peux signaler les avantages commercieux d'un établissement dans ce lieu, parce que je ne me suis avancé que jusqu'à 10 lieues de la côte en suivant les rives du Cobal; cependant j'ai la certitude des dispositions amicales des indigènes, parce qu'ils m'ont accueilli sans défiance, et sans songer à me nuire; ce qui leur eût été facile, puisque je n'étais accompagné que d'un seul esclave, qui me servait d'interprète.

Une colonie pour la déportation des forçats trouverait donc, dans ce lieu, la facilité de se procurer les moyens d'existence par un travail fort doux : beaucoup de bienveillance de la part des naturels; des bestiaux en abondance, et les moyens de commencer une carrière nouvelle.

Dans l'excursion que j'ai faite à quelques lieues de la côte, je ne vis qu'un chef; mais il me donna une preuve d'amitié que la suite m'a appris à regarder comme importante, pour se fixer sur l'opinion qu'on doit se faire de la bienveillance des peuples nègres de cette côte. Ce chef échangea avec moi du bétail et de la volaille contre de la verroterie que j'avais apportée; et le soir il m'envoya une de ses filles, comme gage de l'hospitalité qu'il m'accordait.

J'ajouterai maintenant que si j'ai la conviction de la disposition amicale de ces peuples, j'ai aussi la certitude que toute tentative de s'emparer, par la force des armes, du territoire qu'ils occupent, trouverait une résistance invincible.

Je ne pense point à mettre ici en relief tous les avantages qui résulteraient d'un établissement de cette nature; ils sont connus et démontrés. En compulsant les votes des conseils généraux de départemens, depuis un grand nombre d'années, on voit que la nation le désire et le demande : je n'ai voulu que démontrer la pos-

sibilité de le former dans le lieu que j'indique. Il y a un moyen facile de connaître parfaitement les points que je désigne, sans faire aucune dépense extraordinaire. Il suffit de donner ordre à quelqu'un des navires de guerre qui sillonnent les mers de s'avancer jusqu'au 15e degré au sud de l'équateur, pour reconnaître le mouillage de la baie dont je parle; et en même temps quelques personnes d'un jugement sain, et sans préjugés, pourront aller faire des observations dans l'intérieur, et s'assurer des bonnes dispositions des nègres pour une nation qui les traiterait en amis. Ils pourront reconnaître la nature du sol, la température de l'air, et s'assurer de la plus ou moins grande probabilité que l'on pourrait avoir d'étendre nos relations commerciales avec les nègres de ces contrées; ils pourront se convaincre que, sans avoir recours à la force des armes, on peut rendre tributaires les chefs peu éloignés de la côte.

En comparant le résultat des observations que ces personnes feront dans ces lieux, avec les renseignemens que je donne, vous serez à même de vous convaincre qu'il est facile de civiliser ces peuples, et d'agrandir la puissance de la France en allant planter son pavillon sur un territoire qui ne reconnaît encore celui d'aucune nation européenne.

Je vais remettre un mémoire au ministre des affaires étrangères, pour appeler son attention sur les avantages qui résulteraient de pouvoir commercer avec Loanda, et d'y établir un consulat, si les affaires du Portugal se terminent de manière à permettre de faire avec cette nation un trait de commerce, sur des bases solides et étendues.

Je livre mes observations à vos réflexions; je suis le premier étranger qui ait pu en faire dans les contrées gouvernées par les

Portugais. Si elles conduisent à quelque résultat avantageux pour la France, j'aurai atteint le but que je me proposais quand je partis pour ces régions lointaines.

Je suis, etc.

J.-B. Douville.

Le 13 juin 1832.

N° XIV.

Mémoire sur l'importance de porter notre commerce à Loanda, capitale des possessions portugaises sur la côte Ouest d'Afrique; adressé au Ministre des affaires étrangères, par J.-B. Douville.

Nos relations avec l'Afrique se bornent à bien peu de chose; les étendre est le but que je me propose. Heureux d'avoir parcouru une partie considérable, de ce continent, dans laquelle aucun Européen n'avait pénétré avant moi, j'ai pu examiner des contrées nouvelles, étudier le caractère, les qualités et la valeur physique et morale des habitans, pour tirer ensuite de mes observations des conséquences qui, j'ose l'espérer, profiteront à la France.

J'ai eu occasion de faire connaître au ministre de la Marine, le résultat de mes notes; et d'après le désir qu'il me manifesta de connaître plus spécialement ces contrées sous le rapport commercial, je rédigeai un mémoire que je lui ai adressé, déterminant les points de la côte qui seraient avantageux pour le commerce et celui sur lequel on pourrait former un établissement pour coloniser les forçats.

Les recherches que j'ai faites sur l'importance du commerce dans les possessions portugaises m'ont fait connaître que cette nation néglige les avantages que ce pays offre à l'homme industrieux.

Le café est indigène de ces contrées, et il est de la meilleure qualité. La canne à sucre forme des haies impénétrables sur les rives des fleuves. L'indigo croît partout sans culture. Les indigènes ne cultivent le coton que pour se faire des pagnes. Le quinquina, d'une espèce différente, mais d'une qualité au moins égale si elle n'est pas supérieure à celui qui vient de l'Amérique, forme de vastes forêts. Les dents d'éléphans sont si nombreuses dans les forêts que les nègres en font des palissades autour de leurs maisons, ne voulant point les porter sur la côte, où les Portugais les paient bien peu de chose. La cire, le miel, les gommes et beaucoup d'autres objets importans pour le commerce sont enfouis dans ces contrées.

De tous temps la traite a pris toute l'attention du Portugais. Il a constamment refusé de s'occuper de tout ce qui exigeait quelque travail. C'est la raison qu'il ne tire qu'un bien faible parti des mines de fer qui sont si abondantes et si riches dans les environs de Loanda.

Tel est l'état de cette colonie portugaise, qui manque souvent des choses les plus nécessaires à la vie. Elle deviendra un débouché abondant pour la nation qui pourra la première y aller commencer. Les nôtres sont encombrées, et bientôt elles se dirigeraient vers le Congo, si un traité de commerce permettait au Français d'aller porter son industrie dans ces contrées lointaines, dont le sol est si riche.

Je désire, Monsieur le Ministre, appeler votre attention vers ces contrées : le temps n'est peut-être pas éloigné qu'il vous sera facile d'ouvrir à la France le moyen de protéger notre commerce dans le Congo.

Pour votre guide, je vous donne ici le relevé des exportations faites par les Portugais pendant les années 1820 et 1824. Cet aperçu vous fera connaître ce que l'on pourrait y faire si on y commerçait librement.

	Exportation en 1820.	*en* 1824.
Dents d'éléphans.	975	1,015
Gomme (livres)	19,450	17,940
Cire (livres)	105,850	145,760
Barils d'huile de palmier, pesant de 3 à 4 cents livres. .	377	450
Nattes.	45,500	35,350
Fer (barres.)	7,200	6,350

Le Portugais ne fait pas cueillir le café. On ne tire aucun parti de la canne à sucre, et l'indigo exige trop de travail.

Le 16 juin 1832. J.-B. DOUVILLE.

N° XV.

Lettre à Théodore Lacordaire pour lui donner un cartel.

Le 3 novembre 1832.

J'aime à croire que vous êtes autant homme d'honneur qu'infâme calomniateur, et que demain matin, à six heures, vous vous trouverez à la barrière Montmartre, pour de là nous rendre en

lieu convenable. Je porterai des pistolets : c'est vous dire que c'est l'arme que je choisis.

J'espère que vous ne prétendrez différer, sous aucun prétexte, le rendez-vous, car un homme qui, depuis plusieurs mois, préméditait l'assassinat moral que vous avez tenté contre moi, a depuis long-temps réglé ses affaires.

J'amènerai un témoin : j'espère que vous en ferez autant.

DOUVILLE.

N. B. Vous voudrez bien ne pas mettre la police dans le secret, car si l'on venait nous déranger sur le terrain, cela ne pourrait que différer le rendez-vous de quelques heures.

N° XVI.

Lettre à M. Bulos, éditeur et rédacteur en chef de la Revue des Deux-Mondes, *pour lui donner un cartel.*

Le 3 novembre 1832.

Monsieur Bulos,

En prêtant les pages de la *Revue des Deux-Mondes* à l'infâme calomniateur qui a voulu m'assassiner moralement, vous vous êtes rendu son complice; de plus la note que vous avez ajoutée en votre nom montre que vous avez épousé sa cause. Je suis donc en droit d'exiger de vous une satisfaction honorable, et j'espère que demain matin vous vous trouverez à six heures à la barrière Montmartre, pour de là vous rendre en lieu convena-

ble. J'apporterai des pistolets : c'est vous dire que c'est l'arme que je choisis.

Je ne me battrai cependant avec vous que si le sort me fait survivre à Lacordaire; mais tandis qu'il me restera un souffle de vie, je vous demanderai raison de votre infamie.

J'amènerai un témoin : sans doute que vous en ferez autant. Gardez-vous de mettre la police dans le secret ; car je vous déclare que les obstacles que vous pourriez mettre à empêcher le duel ne feraient que le différer.

J. B. Douville.

N° XVII.

Seconde lettre à Théodore Lacordaire, pour le forcer à accepter le cartel.

Le 4 novembre, à onze heures du matin.

Monsieur Théodore Lacordaire, je reçois à l'instant votre réponse; je me suis rendu ce matin au lieu du rendez-vous où je vous ai attendu en vain.

Votre réponse, que je reçois à l'instant est celle d'un lâche et celle qui convient à un homme comme vous. Mais sachez que si demain matin vous ne vous trouvez au lieu indiqué dans mon cartel, je vous forcerai par toutes les voies de fait possibles envers votre personne et la publicité, à me donner la satisfaction que j'exige. Le sang doit d'abord laver la tache que vous avez imprimée à ma réputation; je ne mettrai la main à la plume qu'après cette première explication, si le sort me favorise, et alors ce sera au public et non à vous, que je méprise, que je m'adresserai.

La justice n'admet pas la preuve des faits comme ceux-là, mais la loi de l'honneur réclame votre sang ou le mien, et il doit être versé demain matin.

DOUVILLE.

Je serai à six heures et demie barrière Montmartre.

N° XVIII.

Troisième lettre à Théodore Lacordaire, lui annonçant que je le soufflerais et lui cracherais au visage s'il n'acceptait mon cartel.

Le 5 novembre 1832, à onze heures du matin.

Infâme gredin, tu mens quand tu m'écris que je recevrai ta lettre en temps pour ne pas aller au rendez-vous. Le timbre de la poste, chose à laquelle tu n'as pas pensé, prouvera que cette fois encore tu voulais en imposer. Je ne l'ai reçue, ta lettre, qu'à neuf heures du matin, aujourd'hui 5 novembre 1832, quoique tu oses dire que tu la mets à la poste à deux heures de l'après-midi, hier 4, ce qui est faux.

Je t'ai attendu pendant une heure sur le terrain.

Maintenant, scélérat, je vais m'attacher à toi comme un vautour à sa proie; et si, après t'avoir craché au visage et soufflété en place publique, tout cela ne suffit pas pour éveiller en toi quelque sentiment d'honneur, tu sais le reste.....

Je te poursuivrai aussi long-temps que j'aurai un souffle de vie. Tu crains d'exposer tes jours sur un champ de bataille, et tu ne crains pas, dans l'ombre, d'assassiner moralement un homme! Il

fallait m'ôter la vie si tu voulais conserver la tienne; mais vouloir m'enlever l'honneur, c'est vouloir mourir toi-même.

Je n'ignore pas l'usage que tu peux faire de cette lettre, et je sais d'avance que tu te retrancheras derrière la puissance de la police; mais quoi que tu fasses, tu ne changeras rien à ta destinée. S'il le fallait, je te suivrais à l'extrémité du monde pour tirer vengeance de ton infamie.

Ce ne sont pas des menaces pour te faire peur que je t'adresse, c'est une résolution irrévocable que je te fais connaître, quoique des circonstances puissent en retarder l'exécution. Ton sang coulera de quelque manière que ce soit, et quoi qu'il puisse m'en arriver. Tu sais maintenant ce que tu dois attendre en refusant de te battre.

S'il est possible qu'il existe un homme qui t'engage à suivre la voie de la lâcheté et de l'infamie, envoie-le-moi, je gage qu'après m'avoir entendu, il te donnera d'autres conseils... Tu as encore la journée de grâce.

Misérable, obscur et dans l'oubli! manquant de ce qu'il faut à l'homme pour s'illustrer, tu as voulu faire ta réputation en cherchant à établir une polémique entre toi et moi; tu pensais que quelque parcelle de l'éclat que j'ai attaché à mon nom rejaillirait sur le tien. Cette polémique que tu sollicites dans ton écrit ne peut avoir lieu, mais tu sais maintenant ce qui résultera pour toi de ton infamie.

DOUVILLE.

N° XIX.

Lettre adressée au Rédacteur de la Revue des Deux-Mondes, *et insérée dans le* Messager.

Monsieur,

Les nouvelles pièces dont vous menacez de m'accabler ne m'effraient point; elles ne me causent même pas la moindre inquiétude, puisqu'elles ne m'empêchent point d'entreprendre un petit voyage que je projette depuis long-temps. Pendant mon absence, exhalez tout votre venin; à mon retour, je répondrai dans une brochure à tous les argumens, quels qu'ils puissent être, que vous aurez allégués contre moi.

Pour le moment il me suffit de prouver que le voyage au Congo n'est pas une fiction.

L'auteur de l'article inséré dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes* prétend m'avoir vu au Brésil dans le mois de mars 1828; qu'alors je ne possédais pas la somme de 3,000 francs et que j'étais par conséquent hors d'état de faire les dépenses indispensables pour un voyage en Afrique.

Voilà, je crois, les argumens donnés contre l'authenticité de mon voyage.

Admettons que l'auteur de cet article n'ait point été poussé par une noire méchanceté, il lui faudra, au moins, convenir qu'il s'est trompé, sur la date de l'époque à laquelle il dit m'avoir vu au Brésil.

Voici ma réponse aux assertions avancées contre le voyage au Congo. Elle est, je pense, de nature à ne pas être récusée.

J'ai retrouvé dans mes papiers les documens suivans, portant l'empreinte des armes et les cachets d'autorités constituées et re-

connues par la France, ce qui leur donne un caractère d'authenticité.

1° Un passeport qui me fut délivré à Loanda, le 16 février 1829, lors de mon départ de cette ville pour mon second voyage dans l'intérieur de l'Afrique, lequel passeport, ainsi qu'il est constaté, me fut délivré sur le dépôt d'un passeport brésilien daté du 9 octobre 1827, et avec lequel j'étais arrivé en Afrique le 15 décembre de la même année.

2° Deux lettres avec les armes de Portugal sur l'enveloppe, à moi adressées dans le Golungo Alto, à plus de cent lieues dans l'intérieur de l'Afrique, et écrites par le gouverneur portugais, M. d'Abreu Castello Branco, et datées, l'une du 1er mars et l'autre du 20 avril 1828.

3° Un reçu de la Banque de Buenos-Ayres, avec les armes et le timbre de cette république, lequel reçu est imprimé et signé du président, du trésorier et du secrétaire de la Banque, et adressé au correspondant que j'avais laissé à Rio de Janeiro, constatant que je possédais, le 15 avril 1828, et possède encore, dans les fonds publics de cette république, la somme de 9,000 piastres Voilà, je crois, une réponse positive à l'assertion que je ne possédais pas, à l'époque mentionnée par l'auteur de l'article, la somme de 3,000 francs.

Dans une brochure que je prépare, je répondrai article par article au reste de ce que vous avancez; pour le moment je me borne à ce que je viens de dire.

Les documens mentionnés dans ma lettre sont en ma possession; je les ai montrés à bien des personnes, et je les reproduirai en temps et lieu.

DOUVILLE.

N° XX.

Lettre adressée à M. Guizot, Ministre de l'instruction publique, par Gueret-Bellemare.

Je donne cette lettre textuellement, pour montrer jusqu'à quel point ce Bellemare a poussé l'infamie. Je crois qu'en la lisant on aura peine à croire qu'elle soit d'un homme qui se dit avocat.

Paris, le 6 novembre 1832.

EXCELLENCE,

Monsieur Lacordaire vient d'insérer dans la *Revue des Deux-Mondes* un article qui démasque un sieur Douville ; je me propose, comme ayant connu cet intrigant à Buenos-Ayres, de certifier les faits qu'il a détaillés.

Je les trouve parfaitement exacts, et si j'avais à les critiquer, ce ne serait pas comme incomplets, car je suis un de ceux qui ont fait leurs efforts auprès de la justice de Buenos-Ayres pour faire consentir à ne pas user d'une sévérité qui aurait compromis notre nation aux yeux du pays. Cette justice consistait à le chasser du pays sans jugement, je pense, et le sieur Douville ne sortit de la prison que pour s'embarquer sans retard. Il ne s'agissait rien moins que *d'un faux, de faux billets de banque.*

Je vais signer *la certification*, monsieur, mais non sans répugnance, car je sais qu'il a menacé hier M. Lacordaire, *qui est un brave et honnête homme*, de l'assassiner.

J'en ai prévenu M. Perceval de Grand-Maison, maître de l'Institut, et *j'ajouterai à votre excellence* que je me souviens d'avoir vu dans les mains de ce Douville un *diplôme de natura-*

liste délivré sous son nom par le gouverneur français, en 1826. Je le suppose faux : comment se fait-il que cette espèce de jongleur *ait ébloui l'Institut et la Société de Géographie* jusqu'au point de lui délivrer *une médaille et le titre de secrétaire de la Société de Géographie?*

Je suis persuadé que ce diplôme se trouverait dans ses papiers si on pouvait y faire une perquisition. Je n'ai pas d'autre intérêt, monsieur, à vous faire cette lettre, que celui d'éviter (aux yeux des Anglais surtout), une mystification directe à nos savans, et à la science une supercherie.

Je donnerais à votre excellence plus de détails, mais il serait trop long ici.

Je signerai, mais je crains la vengeance de Douville, quoique M. Lacordaire ait envoyé la lettre de menace à la police, qui probablement veillera sur nous.

Cette observation étant dans vos attributions, je ne balance pas à vous la faire.

Je suis de votre excellence le plus dévoué serviteur,

GUERET-BELLEMARE.

Rue et hôtel Coquillière.

Avocat près la cour de Lizieux.

N° XXI.

PREUVE DE LA BÊTISE ET DE LA MÉCHANCETÉ DE M. ARTHUS-BERTRAND.

Pétition de M. Arthus Bertrand, à M. le Président du tribunal civil de première instance de la Seine.

Le sieur Arthus-Bertrand, libraire-éditeur, demeurant à Paris, rue Hautefeuille n° 23, ayant Me Louis Auguste Bornot pour avoué, a l'honneur de vous exposer :

Qu'ayant édité un Voyage au Congo dont le sieur Douville est auteur, il s'est trouvé naturellement en relation d'affaires avec ce dernier et que par suite de ces relations, il se trouve avoir fourni au sieur Douville plusieurs exemplaires dudit *Voyage au Congo* dont le prix, ainsi que remises dues par le sieur Douville pour d'autres fournitures semblables rendues à l'éditeur, constituant le sieur Arthus-Bertrand créancier dudit sieur Douville, d'une somme de quatre cent quarante-trois francs quatre-vingts centimes;

Que ledit sieur Douville, qui demeurait en dernier lieu à Paris, rue St-Guillaume, n° 20, a abandonné son dernier domicile sans qu'on puisse connaître le lieu de sa nouvelle résidence; il a mis l'exposant dans l'impossibilité de s'adresser directement à lui pour obtenir le paiement de cette somme de quatre cent quarante-trois francs quatre-vingts centimes qu'il lui doit;

Que dans ces circonstances le requérant a appris que le sieur Douville est créancier de diverses sommes à lui dues par le sieur Renouard, imprimeur-libraire, demeurant à Paris, rue de Tournon, associé audit sieur Douville pour la publication dudit Voyage au Congo;

Qu'il est en outre venu à sa connaissance que le sieur Douville

a déposé, avant sa fuite, plusieurs caisses, malles et ballots de meubles et effets, mobilier à lui appartenant, chez le sieur Larenaudière, demeurant à Paris, rue du Mouton, n° 4;

C'est pourquoi l'exposant requiert, qu'il vous plaise, M. le président, l'autoriser à former opposition entre les mains du sieur Renouard, sur toutes les sommes qu'il a ou aura, doit ou devra au sieur Douville à quelque titre et pour quelque cause que ce soit;

Et en outre à former saisie-arrêt sur les meubles et effets appartenant audit sieur Douville, déposés entre les mains du sieur Larenaudière ci-dessus nommé;

Et ce pour sûreté, conservation et avoir paiement de la somme de quatre cent quarante-trois francs quatre-vingts centimes, montant des causes susnommées et visées.

Présenté le 4 décembre mil huit cent trente-deux.

Vu la requête, autorisons le sieur Arthus-Bertrand à former opposition, etc.

Fait le 4 décembre 1832.

Signé DEBELLEYME.

Enregistré à Paris le 4 décembre 1832.

Signé BÉRARD.

N° XXII.

Déclaration de M. Rivadavia, ex-président de la république de Buenos-Ayres, constatant l'authenticité de la sentence qui a déclaré que M. Douville avait été injustement incarcéré dans ce pays.

Sur la demande faite par M. Douville à M. Rivadavia, ex-président de la république de Buenos-Ayres, de vouloir bien lui déclarer par écrit ce qu'il savait au sujet du procès qui lui avait été intenté dans ce pays, M. Rivadavia a déclaré qu'il n'avait pas été à même de suivre le cours de la procédure, ayant quitté la direction des affaires, mais qu'il reconnaissait l'authenticité du journal *la Gaceta mercantil* du 8 août 1827, dans lequel le jugement de l'affaire qui concernait M. Douville est rapporté.

Fait à Paris, le 17 janvier 1833.

Signé B. Rivadavia.

N° XXIII.

Document fait devant notaire dans lequel MM. do Amaral et Carneiro attestent qu'ils ont connu M. Douville en Afrique, au commencement de l'année 1828, *et qu'il y jouissait de l'estime générale; et dans lequel ils protestent contre l'infamie de M. Lacordaire qui avait eu l'audace d'imprimer dans la* Revue des Deux-Mondes *du* 15 *novembre* 1832, *que M. do Amaral, connaissait des faits défavorables à M. Douville.*

Nous soussignés Jose Maria do Amaral, émigré portugais, et Angello Francisco Carneiro, négociant, habitant à Loanda, capitale du royaume d'Angola, à l'époque que M. J.-B. Dou-

ville y débarqua avec sa femme, déclarons à qui il appartiendra que nous avons connu ledit M. Douville à Loanda, capitale du royaume d'Angola en Afrique, *au commencement de l'année mil huit cent vingt-huit*, et qu'alors il jouissait de toute l'estime et de la considération des autorités et des principaux habitans du pays.

Nous certifions aussi que M. Douville ne tarda pas à partir pour *l'intérieur de l'Afrique*, pour explorer ce pays en qualité de naturaliste, et que son épouse y mourut des fièvres du pays.

La mauvaise foi avec laquelle on a voulu nier le voyage de M. Douville nous fait un devoir de certifier un fait qui est incontestable.

Paris, le 3 janvier 1833.

Signé Angello Francisco Cabneiro,
Rue de Chantereine, n° 19.

Jose Maria do Amaral.
Rue et hôtel du Helder.

Fait devant M. Huillier, notaire à Paris, rue du Mail, n° 13, et enregistré le 7 janvier 1833.

N° XXIV.

Lettre du Gouverneur des possessions portugaises, en Afrique, adressée à M. Douville, dans le Golungo-Alto.

Senor J. B. Douville,

Tive muita satisfacâo com a noticia de sua boa viagem ate âo Golungo, e muito sinceramente lhe dezejo continuacâo de felicidades, e a sua senora, e nâo menos appeteço occasioens de lhe ser prestavel.

Agradeço muito as endagacoens afficiozas que me diz se propoem a fazer em bem de minha patria, novamente repito que ella nâo deixara de ser grata a qualquer serviço effectivamente util, que possa realizarse.

Tenho visto a noticia que me dà de haver achado salitre em calolo, ou cacaco, porem si acazo se nâo deixar marcado esse lugar, a descuberta fecara inutil. Por esso dezejara eu que ao respeitivo regente se fixisse remarcavel, mandando elle algumas pessoas para bem se certificarem. Eu nâo sei a qual das regencias pertencera o dito lugar, por isso dezejara alguma noticia mais especificada.

Tambem agradecerei a descripcâo de maneira da simplificar os trabalhos do ferro, a qual verdadeiramente se devera limitar a las emendas que as circumstancias do pais tornarem possiveis, pois que tendo se em outro tempo, emprehendido o estabelicimento, de huma fabrica regular, enmui poucos annos as chuvas e os correntes arrinarâo o edificio e as molestias acabarâo os arrtifices Europeos que o governo havia enviado.

Tenho tido muito sentimento de que os fracos artifices do trem

se nâo tenhâo entendido com a conclusâo da veruma, a qual por vezes tem, dizem elles, estalado, e sido renovada, assim muito espero que amanhâa sahira em direcâo a essa regencia.

O preto a quem se attribia o roubo da arma, ja aqui se acha prezo, e supposto que elle nega pozitivamente haver recibido para sua carga, mais que hum caixâo, eu o obrigarei assim mesmo a hir conduzir outra arma, e entâo verificara se nâo houver equivoco na imputacâo que the fes, e nâo sera injustiça, que elle seja cumpelido continuar por mais tempo o serviço de carregador em sua viagem.

Ficarei muito obrigado pela remessa dos possarinhos embalsamados, mais dezejarei que por esse mottivo nâo haja de ter M. Douville o menor incomodo.

Incluza vâo a ordem para o regente desse destricto, lhe fornecer os carregadores indispensaveis ate âo prezidio imediato, e directamente inviarei daqui, ordens para os regentes d'Ambaca, ou Pungo-Andongo, para lhe prestarem os que egualmente lhe forem precizos ate a algumas jornadas de viagem dentro do paiz gentio, e nâo avassalado.

Fico muito certo nos dezejos de lhe ser prestavel e com elles me assigno.

Seu muito attento venerador.

1 di março 1828.

Nicolao d'Abreu Castello Branco (1).

---

(1) TRADUCTION.

A Monsieur J. Douville.

Loanda, le 1er mars 1828.

« C'est avec bien du plaisir que j'ai appris votre heureuse arrivée dans le Golungo; croyez que c'est bien sincèrement que je

N° XXV.

Deuxième lettre du Gouverneur portugais, adressée à M. Douville, dans le Golungo, le 20 avril 1828.

A M. Douvillle,

Tive o gosto de receber a sua carta e achando me bastantemente incommodado de saude somente me he possivel responder a os objectos de maior precisão della, e por isso certificando lhe que fico sciente do que nella me communica, me compre dizer lhe

---

vous souhaite ainsi, qu'à votre épouse, toute espèce de bonheur, et que je désire trouver l'occasion de vous être utile.

» Je vous remercie des recherches que vous vous proposez de faire pour le bien de ma patrie, et je vous répète de nouveau qu'elle ne sera pas ingrate si vous lui rendez quelque service vraiment utile.

» J'ai vu que vous avez trouvé du sel de nitre à Calolo ou Cacao; mais si vous ne marquez pas le lieu, la découverte sera inutile. Je désirerais en conséquence que vous le fissiez connaître au régent de la province, et qu'il envoyât quelque personne pour le reconnaître. Je ne sais à laquelle des régences appartient ce lieu. Veuillez me donner quelques détails à ce sujet.

» Je vous serai aussi très-obligé de m'indiquer les moyens de simplifier la fonte du minerai de fer; toutefois cependant ces simplifications devront être circonscrites aux circonstances du pays. Autrefois on voulut établir une fabrique régulière, mais dans un bien petit nombre d'années les pluies et les torrens détruisirent l'édifice, et les maladies conduisirent les ouvriers au tombeau.

» J'ai ressenti une vraie peine que les ouvriers du train n'aient pas pu finir la sonde. Ils disent que plusieurs fois elle s'est fendue.

que inclusas invio as ordenes, para qualquer dos dois regentes de ambaca, ou pungo-andongo, por onde se delibere a fazer viagem, afim de que the forneçâo os carregadores para algunas jornadas dentro do certâo nâo avassalado, sintindo muito, que as circumstancias me nâo permittâo poder condescender com os seus dezejos, de levar carregadores até âo pais dos moluâs, para o que me obsta a consideracâo de que actualmente se torna absolutamente indispensavel o emprego de grande numero delles para o servizo do commercio, por isso que se acha em seu ultimo prazo o com-

---

et qu'ils ont été obligés de recommencer leur travail. Cependant j'espère qu'enfin elle partira demain pour la Régence où vous êtes.

» Le nègre auquel on attribue le vol du fusil est en prison. Quoiqu'il nie avoir reçu à sa charge rien autre chose qu'une caisse, je l'obligerai cependant à vous reporter un autre fusil. Vous pourrez vous assurer s'il n'y a pas erreur dans l'identité de sa personne ; dans ce cas, ce ne sera pas un acte injuste de l'obliger de continuer encore quelque temps à vous servir de porteur.

» L'envoi des petits oiseaux empaillés me fera bien plaisir, pourvu toutefois que cela ne vous incommode en aucune manière.

» Vous trouverez dans cette lettre un ordre pour le Régent de ce district, de vous fournir les porteurs indispensables jusqu'au *presidio* voisin, et je vous enverrai des ordres pour le Régent de Ambaca ou de Pungo-Andongo, afin qu'il vous fournisse ceux qui vous seront nécessaires pour arriver jusqu'à quelques journées de voyage dans le pays des peuples sauvages et non soumis.

» Je désire trouver l'occasion de vous être utile, et c'est avec cette espérance que je me souscris

» Votre très-obéissant serviteur,

» *Signé* Nicolao d'Abreu Castello Branco. »

mercio da escravatura, e alem disso, sendo o pais dos muluâs de una tão longa distancia, que apenas ali tem chegado alguns habitantes deste pais, vira por isso a ser minto terrivel esta viagem para os carregadores delle, e a muitos respeitos perigozo e prejudicial.

O meu incommodo de saude, com jaz dio, me impide nesta occasião de ser mais extenço, limitandome por isso a certifiar lhe meus sinceros dezejos, de sua felicidade, e que apeteço occasiones de mostrar lhe que sou.

Seu muito attento venerador e obrigado.

Loanda, 20 abril de 1828.

Signé NICOLAO D'ABREU CASTELLO BRANCO (1).

---

(1) TRADUCTION.

A Monsieur DOUVILLE.

Loanda, le 20 avril 1828.

« J'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez adressée. Le mauvais état de ma santé m'empêchant de répondre, pour le moment, à tout ce qu'elle contient, je me bornerai aux choses les plus importantes.

» Je vous envoie un ordre pour celui des régens de Ambaca ou de Pungo-Andongo, chez lequel vous vous déciderez à passer, pour qu'il vous fournisse des porteurs pour pénétrer jusqu'à quelques journées de chemin dans le pays non soumis. Je regrette beaucoup que les circonstances ne me permettent pas de vous laisser conduire ces porteurs jusque chez les Molouas, par la considération que dans ce moment la fin de l'esclavage approche, et qu'alors le commerce en requiert un très-grand nombre. D'ailleurs le pays des Molouas est si éloigné, qu'à peine si l'on peut

dire que quelqu'un de ce royaume y ait jamais pénétré : par conséquent ce voyage sera terrible pour les porteurs, et, sous tous les rapports, dangereux et préjudiciable pour eux.

» Comme je vous l'ai déjà dit, l'état de ma santé m'empêche d'être plus long pour le moment. Je me borne donc à vous assurer des vœux que je forme pour votre succès, et que je désire trouver occasion de vous montrer que je suis

» Votre très-admirateur et obligé,

» *Signé* Nicolao d'Abreu Castello Branco. »

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I. Départ de France. Événemens, etc..... Page 17

II. Capture du navire. J'arrive à Buenos-Ayres... 47

III. Je me livre à des spéculations. Je suis arrêté... 87

IV. Je recouvre la liberté..... 127

V. Mon arrivée à Rio-Janeiro. Événemens. Je pars pour l'Afrique..... 167

VI. Détails curieux et nouveaux sur les mœurs et les usages des habitans de Buenos-Ayres, et description de la colonie Patagonia..... 203

VII. Détails inédits sur le Brésil..... 231

VIII. Retour en France. Ce qui m'arrive..... 261

IX. Je vais à Vichy pour rétablir ma santé..... 285

X. Débordement de calomnie, malheur qu'il occasione..... 309

Projet d'un voyage en Afrique, adressé au Roi. 347

Pièces justificatives..... 355

dire que quelqu'un de ce royaume y ait jamais pénétré : par conséquent ce voyage sera terrible pour les porteurs, et, sous tous les rapports, dangereux et préjudiciable pour eux.

» Comme je vous l'ai déjà dit, l'état de ma santé m'empêche d'être plus long pour le moment. Je me borne donc à vous assurer des vœux que je forme pour votre succès, et que je désire trouver occasion de vous montrer que je suis

» Votre très-admirateur et obligé,

» *Signé* Nicolao d'Abreu Castello Branco. »

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I. Départ de France. Événemens, etc..... Page 17

II. Capture du navire. J'arrive à Buenos-Ayres... 47

III. Je me livre à des spéculations. Je suis arrêté... 87

IV. Je recouvre la liberté..... 127

V. Mon arrivée à Rio-Janeiro. Événemens. Je pars pour l'Afrique..... 167

VI. Détails curieux et nouveaux sur les mœurs et les usages des habitans de Buenos-Ayres, et description de la colonie Patagonia..... 203

VII. Détails inédits sur le Brésil..... 231

VIII. Retour en France. Ce qui m'arrive..... 261

IX. Je vais à Vichy pour rétablir ma santé..... 285

X. Débordement de calomnie, malheur qu'il occasione..... 309

Projet d'un voyage en Afrique, adressé au Roi. 347

Pièces justificatives..... 355

On trouve chez l'Auteur,
rue des Saints-Pères, N° 63,

Et chez JULES **RENOUARD**, rue de Tournon, n° 6.

VOYAGE AU CONGO,

ET

dans l'intérieur de l'Afrique équinoxiale,

PAR J.-B. DOUVILLE,

Secrétaire de la Société de Géographie, et Membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères.

3 vol. in-8°, avec atlas grand in-4°. Prix : 30 fr.

Chez **PAULIN**, place de la Bourse.

MA DÉFENSE,

OU RÉPONSE

AU *FOREIGN QUARTERLY REVIEW*,

PAR J.-B. DOUVILLE.

Prix : 50 cent.

EVERAT, Imprimeur, rue du Cadran, N° 16.